



M A T E R N I T E S C E L I B A T A I R E S .

D Y N A M I Q U E D E S A C T E U R S D E L A P R I S E E N C H A R G E

D I A G N O S T I C 2 0 1 5

SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER

ELEMENTS DE CONTEXTE : CADRE D'INTERVENTION ET DE RELATION DES ACTEURS

1-	Eléments du cadre normatif	P. 3
2-	Relations entre acteurs et institutions	P. 5
3-	Paradoxes du champ associatif	P. 8
4-	Systèmes de gouvernance dans le secteur du droit	P. 11
5-	Coordination des acteurs	P. 22
6-	Plaidoyer	P. 23
7-	De la contribution en question	P. 30

CHAPITRE SECOND.

MATERNITES CELIBATAIRES, ENFANCES : ELEMENTS DE LA DYNAMIQUE DU SECTEUR

1-	Eléments de contexte	P. 34
2-	La question du financement	P. 38
3-	Données d'actualisation relatives aux intervenants	P. 42

Association Solidarité féminine	P. 49
Association Oum Al Banine	P. 54
Association INSAF	P. 57
Association IPDF	P. 65
Association 100% MAMAMS	P. 71
Congrégation des Sœurs	P. 77
UNFM	P. 81
Association INSAT	P. 84
Association BASMA	P. 87
Association Widad	P. 91
SAM Casablanca	P. 95
SOS	P. 100
Association BAYTI	P. 106
Unité de protection de l'enfance. Casablanca	P. 114
Association Heure Joyeuse	P. 119

CONCLUSIONS	P. 124
--------------------	--------

ANNEXES	P. 130
----------------	--------

CHAPITRE PREMIER

ELEMENTS DE CONTEXTE

CADRE D'INTERVENTION ET DE RELATIONS

DES ACTEURS ASSOCIATIFS

I- PREAMBULES, MODALITES D'ACTION DU SECTEUR DU DROIT

Le secteur associatif du droit a connu un développement assez considérable au Maroc et ce, plus particulièrement, depuis les années 1990 : des difficultés sociales et économiques ont rendu nécessaire la démocratisation de la sphère politique et la mise en œuvre d'un processus de réformes. Ce mouvement naissant donnera lieu à l'expression d'une société civile constituée le plus souvent de citoyen-n-es, issu-e-s de l'engagement politique et/ou militant-e-s de droit humains. Des organisations, associations, seront créées, fondées sur le volontariat d'acteurs et investies dans les domaines, du droit de l'homme, de la femme, de l'enfant, de la santé, de l'éducation, et du développement social...

La société civile est devenue progressivement un animateur incontournable de l'action citoyenne, contribuant à initier le changement, veillant à sa concrétisation autant en matière de développement social et économique - santé, éducation, développement économique du rural- qu'au niveau du renforcement de la culture démocratique en dénonçant les violations des droits humains dans un premier temps, puis en s'imposant comme force de proposition dans la défense des valeurs démocratiques et des règles de droit.

Les pressions exercées par ces ONG's ont été telles qu'elles ont conduit les politiques à inclure leurs revendications dans les processus de réformes engagées. Concernant les femmes, des batailles menées ont permis d'améliorer le cadre législatif relatif aux droits, au divorce, à la garde des enfants en cas de divorce, d'obtenir le relèvement de l'âge du mariage et d'enclencher un processus continu de lutte, toujours en cours, visant les inégalités, discriminations, violences, faites à leur encontre.

L'impact du secteur associatif du droit, du développement, est tel qu'il comble aujourd'hui les lacunes de l'Etat à différents niveaux, et que son action est clairement reconnue dans la Constitution de 2011. Le secteur associatif 'devient' un des piliers de la société, et ses acteurs, dotés de prérogatives nouvelles : droit à l'initiative législative par le biais de motions, droit au contrôle à travers des pétitions, droit à la contribution, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques.

1- **Éléments du cadre normatif des relations entre Etat et associations**

La circulaire n° 7/2003 avait pour objet de renforcer le partenariat entre Etat et associations, d'engager une « nouvelle politique de partenariat » pour participer et mettre en commun des « ressources humaines, matérielles ou financières, en vue de l'exécution de prestations sociales, de la réalisation de projets de développement ou de la prise en charge de services d'intérêt collectif ».

Cette circulaire reconnaît la vitalité et le dynamisme du secteur associatif et son implication réelle dans le champ social et économique : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, assistance aux enfants et aux femmes en situation de précarité, rôles dans la prise en charge, l'éducation, la formation, la mise en place d'activités génératrices de revenus, l'insertion professionnelle...

Le partenariat est inscrit dans un cadre conventionnel et les modalités d'octroi du financement, sont fixées en fonction de critères d'éligibilité et de la limite des crédits ouverts par la loi de finances.

Les dossiers de demandes sont soumis à l'examen d'un comité et comprennent, statuts de l'association, copies, de procès verbal de la dernière assemblée générale, des derniers rapports moral et financier, ainsi qu'une liste de projets réalisés ou en cours de réalisation par l'association. Sont indiqués également, les montants des contributions publiques, la liste des partenaires associatifs, le suivi des projets...

La révision de la loi 14/05¹ prévoit d'apporter des normes et des procédures de travail unifiées et standardisées : l'objectif évoqué à travers cette revue de la loi 14/05, est de donner plus de rigueur et de transparence à l'action menée sous l'égide de l'Entraide Nationale, et de permettre à l'Etat, d'atteindre les populations cibles à travers des organismes accrédités conformes.

Aussi depuis 2012, une nouvelle procédure d'appel à projets a-t-elle été mise en œuvre, en vue d'offrir aux associations l'opportunité de bénéficier de manière équitable des subventions publiques. Un programme d'appui aux associations a été approuvé au parlement en janvier 2012 : la communication fournie par le Ministère de la 'Solidarité, de la femme, de la Famille et du Développement Social, indique que plus de 670 projets avec un budget de plus de 156 millions de dirhams ont été distribués en faveur d'acteurs luttant contre le handicap, aux centres de médiation, aux centres d'écoutes, aux établissements de protection sociale, aux personnes en situation difficile ou âgées.

Si les intervenants rencontrés, du secteur du droit, des femmes, de l'enfant, tendent à reconnaître dans leur ensemble, une certaine évolution des modalités de partenariat avec les institutions d'Etat, ils rendent compte, parallèlement, de nombreux obstacles à un partenariat réel organisant les contributions des deux parties de manière efficace, transparente et équitable. Aussi, les critiques ont-elles été nombreuses à ce niveau et concernent :

¹ La loi a été adoptée en 2006 et son décret d'application publié en 2007. Actuellement, 'un toilettage' de la loi est en œuvre et sa révision un objectif.

- La nature, singulière, de la relation entretenue de 'partenariat' aboutissant à 'l'auto attribution' par le Ministère, de projets réalisés en grande partie, par le secteur associatif.

Les intervenants se perçoivent davantage comme des 'fournisseurs de statistiques' visant à valoriser et 'gonfler artificiellement' l'action du Ministère ;

« Lalla la Ministre elle t'appelle, elle prend tout ce que tu fais, et puis après elle sort tes chiffres et tes actions, et elle se pavane avec...ils nous prennent vraiment pour leurs bonniches » ; « tu travailles pour elle, elle prend tes affaires et, un jour, elle les sort pour se dire voilà ce que nous avons fait...elle le fait sans pudeur »...

- Le financement des associations est décrit comme 'toujours soumis à des stratégies d'alliances', profitant à des 'amis du même bord idéologique', et/ou à des associations d'utilité publique, et/ou, à des acteurs connus et/ou proches du pouvoir ;

- Le niveau de participation de l'Etat, infime au regard des besoins réels : ainsi, alors qu'un orphelin placé dans une structure de protection sociale nécessite un budget journalier de 70 dirhams, l'Etat qui « dicte les règles », et « fixe les modalités », y contribue avec 5,5 dirhams.

- Ce faible apport de l'Etat est, par ailleurs, apprécié au regard de la quantité de justificatifs nécessaires aux intervenants du secteur, et du temps consacré pour les réunir.

- Le contrôle du secteur exercé par l'Etat, pour un apport qui le plus souvent, ne « dépasse pas 3% ».

« Nous, on souffre tous les jours » ; « on est obligés de mendier à des européens » ; « l'Etat doit nous donner de l'argent...moi j'ai besoin de 47 millions pour un projet et eux ils me donnent 7 mille dirhams, et ils veulent tout savoir de toi » ; « comment voulez-vous avancer avec les deux sous qu'ils vous donnent ? » ; « Si l'Etat ne t'oublie pas une année, il te donne des miettes et puis après, ils te disent donne moi des preuves, ceci, cela, tu perds un temps fou dans les photocopies, ça coûte presque le montant qu'ils t'ont donné »...

Aussi la loi 14/05 est-elle le plus souvent perçue comme une volonté de main mise de l'Etat, contenant en outre, des exigences surdimensionnées par rapport à la contribution, avec des normes inadaptées, y compris architecturales, à la réalité et à la spécificité de la prise en charge de populations données.

A ce niveau donc, une frustration élevée, unanimement partagée par les acteurs, et un sentiment général « d'arbitraire », avec un discours qui met l'accent à la fois sur le poids de la responsabilité du secteur, « la défaillance de l'Etat », et sur le déséquilibre entre la demande de l'état et l'offre qu'il propose pour justifier sa demande.

2- Des relations entre acteurs de la prise en charge et institutionnels dans le cas des maternités célibataires

Les relations entre institutionnels et associatifs sont susceptibles de se construire dans un environnement géographique donné, dans un domaine particulier: il s'agira ici de relations établies avec les administrations publiques, grâce à des efforts fournis par des intervenants du secteur au moyen d'intermédiations entre personnes aboutissant quelquefois, à des conventions facilitatrices du processus de prise en charge.

Ainsi des relations positives entre associations et inspecteur-e-s de l'état civil sont engagées en vue de faciliter les démarches et de dépasser des obstacles liés aux textes pour des situations données.

D'autres relations sont également construites dans le domaine de la santé avec les délégués du ministère en vue de répondre à des difficultés connues lors de l'accouchement, de la naissance de l'enfant, de l'étape de déclaration de naissance, et d'obtenir un traitement plus équitable de la mère célibataire en milieu hospitalier.

Ces partenariats entre secteur associatif et institutionnels concernent également les acteurs sociaux des différents ministères, les 'cellules violence', les intervenants du Ministère de la Justice et de l'Intérieur.

Ces relations constructives décrites sont cependant et de façon quasi systématique, **établies dans le temps** et ce, dans l'ensemble des régions du royaume, tributaires de paramètres relationnels essentiellement : le départ de tel inspecteur-e de l'état civil, de tel-e délégué-e de la santé, de tel Wali, entraîne inévitablement un changement manifeste et sensible des rapports établis, avec la résurgence d'obstacles connus dans un autre temps.

Cette coordination nécessaire, positive et facilitatrice de l'action, apparaît donc fortement dépendante de l'implication des individus et de leur engagement personnel dans l'action citoyenne : tout changement de personnes risque de freiner la dynamique relationnelle et se traduire par des impacts non négligeables sur le déroulement d'une procédure donnée : inscription de l'enfant et/ou de sa mère à l'état civil, octroi d'un certificat de naissance en milieu hospitalier, règlement des frais hospitaliers, application de la circulaire...

L'absence de procédures formalisées, généralisées, professionnelles, entre institutionnels et secteur associatif constitue donc l'un des freins majeurs à la **pérennité des relations**, soumises à arbitraires, jugements et appréciations d'individus : les postures personnelles d'acteurs institutionnels sont telles qu'il existe un différentiel de procédures entre communes d'une même région y compris concernant la lecture de la loi.

Par ailleurs, des tentatives de coordination de l'ensemble des acteurs, institutionnels, associatifs, dans une commune ou région données, ont lieu : ces relations sont susceptibles d'être formalisées, impliquant 'l'Intérieur, la Justice, la Santé... ', et les acteurs de la prise en charge. Dans ces situations, l'action de partenariat se définit comme dynamique et d'impact sensiblement positif sur la qualité et la rapidité de l'accompagnement des populations en demande.

Ces partenariats tendent cependant à connaître un dynamisme qui s'essouffle dans le temps et fluctue en fonction des protagonistes en relation : ici aussi, un changement de Wali, de Substitut du Procureur... sont susceptibles de s'accompagner d'un arrêt brutal de l'action. Par ailleurs, le niveau d'implication des personnes, leurs référentiels, postures, apparaissent comme des critères majeurs d'entretien, de 'négligence' ou de dilution du partenariat.

Il conviendrait donc à ces différents niveaux de partenariat entretenus entre acteurs associatifs et institutionnels,

- De constater que des actions non négligeables ont été entreprises par les institutions afin d'inclure le secteur associatif comme acteur central dans la réalisation des politiques sociales au niveau des communes et régions ; (par nécessité ?) ;
- Que des efforts de coordination et de partenariat ont été fournis par les institutions, soutenues par différents bailleurs de fonds ou ONGs de droits, en vue de formaliser les relations ;

Et par ailleurs,

- Qu'il est nécessaire de mettre en place et formaliser des procédures indépendantes des individus ;
- Que ces procédures nécessitent des actions qui les entretiennent dans la durée ;
- Que les uns et les autres sont invités à privilégier l'action par rapport à la posture individuelle.

Dans le présent, en dépit des avancées, les relations restent souvent 'tendues', conflictuelles liées à la nature versatile de la collaboration, à la contribution 'insuffisante²' de l'Etat, à un déficit de transparence perçu, en matière d'octroi de financement, à un défaut de confiance entre les uns et les autres, quelquefois entretenu de 'façon volontaire'.

² Le premier rapport annuel sur le partenariat entre l'Etat et les associations et organisations de la société civile signale que la contribution de l'Etat se chiffre à plus de 2 milliards de dirhams en 2014. Cette aide de l'Etat n'inclut pas les aides non pécuniaires (accompagnement, encadrement, soutien technique et logistique). En revanche 80% de l'aide publique ne touche qu'une vingtaine d'associations.

Il conviendrait aussi, de souligner à cet égard, que l'entretien 'volontaire' d'une relation de méfiance est souvent observé à l'égard du gouvernement par les acteurs associatifs :

Ce sentiment semble prendre naissance dans un processus historique et politique à l'origine de batailles menées par des militant-e-s 'converti-e-s à l'associatif' pour reconduire leur engagement en faveur de la démocratisation de la sphère publique ;

Ce sentiment de méfiance paraît renforcé aujourd'hui, par la présence d'un 'gouvernement conservateur', appréhendé comme 'désagrégeant des droits acquis précédemment et grignotant des parcelles de droit concernant notamment, les femmes'. Ce 'même gouvernement' ne consentirait pas au débat véritable mais procéderait à des « simulacres de débats ».

« Ils ramènent 80 personnes, 5 minutes de discussion, tout le monde intervient...cacophonie... et comme ça, personne ne parle » ;

« il n'y a pas de débat, ils choisissent qui ils invitent ... toujours les mêmes » ;

« aucune de nos revendications n'est prise en compte, après ils te disent tout le monde était invité il y eu un débat, c'est totalement faux, ils font ce qu'ils veulent » ;

« Ils communiquent avec leurs amis, quand ils t'invitent c'est pour te mettre devant le fait accompli, c'est ça le débat ? » ...

Les freins à une relation réelle de partenariat sont également liés à [un déficit de procédures professionnelles](#) organisant dans la durée, le schéma de relations entre acteurs, tributaires dans le présent, des positions d'individus.

La standardisation, la normalisation, la professionnalisation, de ces relations, paraît, aujourd'hui comme hier, impérative et incontournable.

Elles ne solutionnent pas néanmoins, la question des moyens dont pâtit l'ensemble du secteur, mené à gérer la prise en charge de populations, assurer une responsabilité qui incombe à l'Etat, et ce, souvent, au détriment d'une mission majeure, de veille et de plaidoyer.

« Mais où voulez vous qu'on trouve le temps de plaidoyer, on attend de nous ce qu'on attend des poules, pondre des œufs... les couvrir et les donner aux autres ... » ;

« La Ministre³, elle ne veut même pas prononcer le terme mamans célibataires, elle parle des femmes...est ce qu'elles n'existent pas ou c'est pour dire qu'elles ont les mêmes droits ? Alors OK, donnons leur, leurs droits, et reconnaissons les dans leurs besoins spécifiques...toi tu me dis que c'est interdit et c'est pêché...où es le droit ? »

« Il n'y a plus le temps de plaidoyer, Madame, on n'a que le temps pour aboyer »...

³ Précision : en 2012, la Ministre a rendu visite à une structure pour mères célibataires affiliée à la LMPE.

3- Des paradoxes contenus dans le champ d'action associatif

Le secteur associatif qui compte en 2016 plus de 130.000 entités⁴, connaît une dynamique particulière au Maroc : les structures sont impliquées dans différents domaines, social, économique, environnemental, du droit...Elles disposent d'assises plus ou moins solides et laissent entrevoir des dynamiques variables dans la durée.

Malgré une contribution sensible dans l'évolution du processus démocratique et de l'égalitarisme, le secteur du droit, du droit des femmes, (des enfants), objet de l'étude, reste cependant associé à des images paradoxales de citoyens et rencontre des difficultés majeures qui entravent son action.

- L'activité de plaider, en faveur du droit en particulier, n'est pas suffisamment reconnue par la population, comme aspect fondamental de l'action associative. En revanche les 'opérations' susceptibles de bénéficier au développement 'concret' du citoyen, se considèrent comme répondant à ses besoins immédiats, et sont davantage valorisées.

Les attentes formalisées à ce niveau sont, ainsi, paradoxales : le secteur associatif est investi et valorisé pour une action pour laquelle il n'est pas destiné en priorité.

Ce même secteur entretient par ailleurs la confusion, en 's'accaparant' des actions majeures qui relèvent à priori du champ d'application de l'Etat et de ses institutions.

Les pouvoirs publics quant à eux, semblent bénéficier de cette confusion auprès du citoyen, tirant avantage des effets de l'action associative tout en exerçant un contrôle sur sa mise en œuvre et en 'rognant' sur l'autonomie du secteur.

En communiquant sur 'son implication continue' dans le volet social, l'Etat renvoie le plus souvent en effet, une image positive de 'son action' au citoyen.

Cette représentation offre une perspective comparative aux populations cibles d'un programme donné, et s'effectue généralement au détriment du secteur associatif, chargé, 'lui' et 'en réalité' de la mise en œuvre.

Il conviendrait donc à ce niveau qu'un processus de clarification soit mené - voulu ! - par les intervenants du secteur, afin, d'une part, d'engager la réflexion par rapport aux rôles et domaines d'intervention prioritaires, et, d'autre part, de communiquer (aussi) sur les 'lourdes' responsabilités qui lui sont transférés par l'Etat pour l'opérationnalisation des politiques publiques.

Cette clarification est-elle souhaitée ? Il semblerait que la nature, complexe, des relations entre Etat et secteur associatif, se satisfasse dans le présent de la confusion induite, en raison d'avantages obtenus, par les uns et les autres en termes de pouvoir, contre pouvoir, de 'stratégies politiques', d'intérêts divers, de bénéfices d'image...ou de 'raison d'être'.

⁴ De 116.000 associations en 2014 à 130.000 en 2016, l'essentiel œuvrant dans le social. 19.500 d'entre elles se trouvent dans la région Casablanca Settat.

Le rapport 2014 de la Cour des Comptes fait cependant mention de défaillances de nombreuses associations en matière de gestion et d'une opacité de leurs modes de financement.

II- CONTRAINTES DU SECTEUR, FORCES ET FAIBLESSES

1- Le double positionnement du secteur, les contraintes de financement

Le secteur associatif du domaine du droit est mené à se situer dans un positionnement fragile, où se rencontrent, mêlées, interdépendantes, les actions de plaidoyer et de prise en charge.

La prise en charge se conçoit généralement comme un 'réservoir d'expériences et de situations' permettant de fournir les ingrédients qui alimentent les actions de plaidoyer.

En matière de prise en charge, des difficultés organisationnelles, managériales, interviennent pour renforcer une suspicion souvent identifiée au sein des populations rencontrées, par rapport au secteur. Comme l'aide de l'Etat est systématiquement et sensiblement insuffisante, minime - et souvent, dans 50% des situations, totalement absente- de nombreux effets sur l'une et l'autre des actions, de plaidoyer, mais surtout de prise en charge, sont constatés ;

- En termes de ressources, humaines, matérielles et de financement : l'insuffisance des moyens mène souvent le secteur à déployer des efforts considérables pour la recherche de financements en mesure de permettre la survie de l'association. Cette recherche dans la durée, n'est pas sans conséquences sur, à la fois le fonctionnement de l'association et la nature des relations entretenues entre les intervenants du secteur.

La rivalité entre associations œuvrant dans un même domaine se construit ainsi sur le manque, et sur la nécessité d'engager une 'bataille permanente et sans merci' pour la conquête de nouveaux bailleurs, 'souvent étrangers', destinés à la réalisation de nouveaux projets.

- La coordination nécessaire des actions d'associations œuvrant dans des domaines similaires, se trouve ainsi limitée dès lors qu'il s'agit de la concrétiser. Si la concurrence forcée dans laquelle se trouvent les intervenants justifie en partie, cette difficulté de coordination de l'action associative, des paramètres supplémentaires, viennent s'y greffer pour la réduire sensiblement : volonté de leadership de certaines structures, arbitraires d'individus, stratégies personnelles, de visibilité, de pouvoir, calculs et ambitions 'd'élévations d'images et de statuts', différentiels sensibles d'approches, représentations 'subjectives', des populations, ...interviennent pour compliquer la donne, brouiller les repères et renforcer la suspicion à l'égard des acteurs.

« Il y a une grande cour... et celui qui veut se faire remarquer et bien qu'il le fasse... juste qu'il n'entrave pas le travail...lui te dit moi je ne fais pas cette action jusqu'à ce que ça soit moi le leader Il faut que ça avance.... »

« Chacun met la barre haute...se prend pour le leader...tu les appelles pour une activité, ou pour un projet de coordination...eux ils ne te répondent même pas, comme si tu ne valais rien... » ; « chacun tire la couverture à soi, c'est très dangereux » ;

« 'y en a' qui font beaucoup de bruit, qui gonflent leurs statistiques, qui se pavent à la télé, mais après, quand tu vois les résultats ...nul...zéro...vous n'avez qu'à demander aux mamans » ; « y en a qui gueulent qui font du boucan et d'autres qui bossent sans faire de bruit » ;

« Eux à casa, ils se croient plus forts que nous » ; j'ai fait un séminaire de deux jours, j'ai invité InsaF, Solidarité, personne n'est venu, rien, même pas des excuses » ; « Nous, les gens de casa, on les dépasse...moi je travaille beaucoup avec les familles, parce qu'il n'y a pas de solution alternative et parce que c'est la meilleure chose pour la maman...j'agis, et je règle un problème en une demi journée » ; « Nous, quand on entend parler les gens de casa, on est surpris par leur discours, ce n'est pas du tout comme ça qu'on appréhende la problématique des mères célibataires...moi quand je suis allée au séminaire d'InsaF, je suis tombée des nues quand j'ai entendu K... parler des mamans ; un discours qui m'a choquée, beaucoup...on n'est pas du tout dans cet état d'esprit » ;

« A casa, ils sont quand même ringards, ils ont une vision des femmes qui n'a rien à voir avec le droit...il me semble que nous, on est en avance par rapport à eux, on a dépassé tout ça...beaucoup de choses »...

« Les centres d'écoute reçoivent les mères célibataires, ils l'écoutent...elle sort vidée la pauvre...ce n'est pas fini, ils l'envoient chez quelqu'un d'autre qui va encore l'écouter...après tout ça, rien, nada...soit ils la prennent si elle leur sert dans leurs statistiques, soit ils la jettent, soit ils te l'envoient dans le meilleur des cas »...

« il y a des associations qui ont fait beaucoup de dégâts... moi je ne veux plus poser la question de pourquoi elles sont devenues mères célibataires...et à cause de qui...on a diabolisé les hommes...ils sont devenus des monstres...moi je veux parler des droits que la Constitution a donné aux femmes...qu'on bataille tous ensemble pour qu'elles aient des droits...que les enfants ne soient pas discriminés...l'Etat a ratifié des conventions oui ou non ? » ;

« On a envoyé de faux messages » ; « il faut arrêter les mensonges, les excuses, il y a le droit, la sexualité... les marocains b...c'est interdit mais ça ne les empêche pas de b...plus tu interdis et plus tu auras d'enfants...voilà... » ;

« Les gens ont mal compris le 'genre'... pour eux les hommes sont responsables de tous les malheurs...c'est pas du tout ça le genre...mauvaise lecture, mauvaise formation... de l'amateurisme, partout, à tous les niveaux »...

« En plaidant toujours la cause du pauvre enfant, on a beaucoup marginalisé la femme... après elle te dit, et moi dites-moi seulement si j'existe ! » ; « nous-mêmes on est devenu(s) violent(s) avec les femmes, l'enfant par ci, l'enfant par là... »

« On s'est laissés prendre au piège...l'Etat nous a piégés, on se bagarre entre nous, on se déteste, chacun dit que ce qu'il fait est bien...on réalité, on ne fait que bricoler...on fait des petites réparations qui ne mènent pas loin, et on n'est pas foutus de s'entendre entre nous pour faire avancer les choses »...

« Nous les acteurs de terrain, on est coincé(s)...on est sur une fausse route, les politiques, les acteurs, le gouvernement...on fait [tarkaa] (rafistolage, raccommodage) »...

2- La professionnalisation de l'action

● Encadrement, qualification

Les difficultés évoquées se traduisent également sur l'encadrement du secteur : en raison d'une implication grandissante dans le domaine de la prise en charge, d'une responsabilité quotidienne 'engloutie' dans l'opérationnel, d'une insuffisance de moyens et d'une recherche permanente de financements, les niveaux de qualification requis des intervenants, la professionnalisation de l'action associative, restent le plus souvent largement déficitaires.

Aussi, si concernant le secteur du droit, de la femme, de l'enfant, les structures paraissent généralement outillées, en raison d'une expertise juridique acquise, pour construire des éléments de plaidoyer visant la lutte contre les discriminations, le domaine de la prise en charge est appréhendé comme le 'parent pauvre' de l'action associative.

Un manque flagrant 'de dispositifs professionnels, de questionnements, connaissances, outils objectifs d'évaluation, de partages de savoirs' relatifs aux domaines d'intervention, ou d'idées préconçues construites à partir de référentiels figés, orientent les approches des uns et des autres.

Ces lacunes semblent bénéficier à des référentiels, idéologies, visions, approches effectués à priori et justifiant l'action, avec des fermetures entreprises généralement au détriment de démarches globales, holistiques, 'toujours nécessaires' quand qu'il s'agit de problématiques complexes, comme la vulnérabilité, la violence, la maternité célibataire...

● Domaine de la 'violence' et prise en charge

La tendance à amalgamer les référentiels et les registres, du droit, de la prise en charge, s'observe également dans ce secteur.

La confusion des registres est susceptible de s'accompagner dans le travail opérationnel, d'actions qui ne répondent ni aux attentes majeures des populations, ni à leurs spécificités. Ainsi une femme violentée qui sollicite un accompagnement donné, est-elle orientée vers 'la justice' pour défendre seule, ses droits, du fait d'un référentiel qui dicte, 'du jour au lendemain', une autonomie qu'elle est dans l'incapacité d'avoir dans des situations de violence chronique, en raison justement, d'une puissance d'impact qui réduit ses capacités de réponse et de défense.

En revanche, alors même qu'elle constitue une contre-indication majeure en situation de violence, la médiation est intégrée dans le schéma de 'prise en charge', chez certains acteurs, souvent dans l'objectif de présenter une image 'valorisante et nuancée' de l'action féministe, 'toujours coupable d'incriminer les hommes'.

De même une femme en situation de maternité célibataire, considérée (à juste titre), comme subissant une violence de genre, passe à un autre registre, de femme violentée par son partenaire en raison d'une promesse faite de mariage !

Aussi l'action de défendre la cause d'une femme en raison de son droit à la dignité et à la liberté individuelle se trouve-t-elle remise en cause à travers un discours paradoxal qui la considère comme irresponsable, 'intellectuellement' mineure.

L'indicateur 'promesse de mariage' figure ainsi encore, comme cause de la 'grossesse illégitime', et élément de plaidoyer au détriment du droit, chez la majorité des acteurs œuvrant dans le domaine.

Dans ce secteur, la recherche de 'causes ayant entraîné l'action' semble constituer l'un des volets majoritaires de l'accompagnement des femmes, dans la mesure où l'indicateur sera associé au plaidoyer.

- **Domaine de la maternité célibataire, discours et attitudes**

La question des 'mères célibataires' apparaît également fortement tributaire de ce 'cloisonnement des idées et cette confusion des rôles', selon les référentiels des intervenants, avec, assez souvent, des alliances imprévisibles : ainsi l'approche de la 'morale et de la charité judéo chrétienne' permet-elle de construire un argumentaire qui représente la femme en situation de maternité célibataire, comme 'un martyr' ou une 'icône', afin de la distancier de l'image de pécheresse qui lui est souvent associée en société.

Comme évoqué, ce même argumentaire est utilisé, paradoxalement, par les acteurs du droit de la femme, généralement guidés, dans leur discours, par des principes de liberté individuelle : une femme en situation de maternité célibataire le devient essentiellement en raison d'une violence perpétrée par un homme, père présumé de l'enfant.

Des causalités 'hasardeuses, souvent non fondées' se transformeront en indicateurs de violence, 'détectés', rapidement consignés - voire induits - lors d'une première écoute, puis viendront en renfort des statistiques publiées à cet effet.

Les deux approches se retrouvent ainsi unies, solidaires, 'réconciliées', construites autour d'intentionnalités et d'argumentaires préalables justifiant une grossesse effectuée en dehors du mariage : ce faisant, ces préalables traduisent l'idée d'une irresponsabilité des femmes, d'un défaut de discernement 'naturel aux femmes' et commun à 'toutes les mères célibataires' alors même que les mouvements de femmes luttent en vue de déconstruire les représentations de genre qui leur sont associées. Paradoxe ultime, ces approches évacuent surtout, volontairement, involontairement, la sexualité des femmes et le malaise qu'elle suscite chez l'ensemble.

Les deux référentiels se retrouvent également pour opérer à une confusion, quelquefois 'volontaire et stratégique', entre les registres, celui du droit, celui de la prise en charge. Non violée, la femme victime, sera cependant accompagnée par le secteur associatif sur le plan juridique au motif de viol en vue de défendre ses droits.

Ce procédé 'habituel' se conçoit généralement comme unique solution de défense considérant les caractéristiques sociales et juridiques de l'environnement dans le présent. Ce même environnement juridique consent au jeu de la diversion proposée en se montrant plus réceptif à l'alibi présenté.

Ce déguisement du réel témoigne (aussi) de la position inconfortable du secteur du droit des femmes dans un environnement contraignant, mais n'est pas sans conséquences à la fois sur la crédibilité de l'action dans la durée, sur la nature des relations entretenues avec les institutionnels, sur les intervenants opérationnels chargés de la prise en charge, et les 'revirements de positions' d'acteurs.

3- Les opérationnels de la prise en charge

Le discours de la 'neutralité et de la distance' s'il existe au sein de certaines associations œuvrant dans le domaine de la maternité célibataire, est apparu comme sensiblement peu représenté au regard de l'ensemble des structures rencontrées au cours de cette étude.

A ce niveau, souvent, ont été exprimées des attentes de guidance et d'accompagnement des acteurs sociaux, confrontés dans le présent, à la complexité de la rencontre quotidienne avec les femmes, déconcertés par 'leurs attitudes et réactions nouvelles', par 'des récidives incompréhensibles', circonspects par rapport à l'efficacité et à l'impact de leurs actions, ou inscrits dans une remise en cause totale de l'approche menée.

Non accompagnés dans leur pratique, livrés à eux-mêmes, construisant chacun un univers de représentations qui lui est propre, certains acteurs sociaux du secteur de la prise en charge, (en région, mais surtout à Casablanca) iront jusqu'à refuser la réalité que les populations laissent entendre pour observer des attitudes moralisatrices et discriminantes à leur encontre.

D'autres se diront déstabilisés, désorientés et évoqueront un 'changement total de profil' des 'mères célibataires', à l'origine d'un nouveau discours, moral, les concernant.

des femmes « qui te regardent droit dans les yeux », qui « avouent leur relation », des femmes qui ne sont « plus honteuses comme avant », qui sont « irresponsables » et ce d'autant plus, qu'elles sont multipares, qu'elles « font souffrir des enfants innocents », qui « doivent être freinées », qui « ne méritent pas d'avoir des enfants » ;

« Une fille qui vit sans aucune condition de respect et fait vivre ses enfants dans un milieu minable et donne naissance à d'autres enfants... c'est de l'ignorance... » ;
« Moi je dis qu'elle est irresponsable » ; « On sent que la fille a plus de pouvoir et de force devant l'assistance sociale...et, des fois, elle est fière... » ; « Pas de honte, rien » ;
« Elle n'a pas le vécu d'une maman qui vient de fuguer, apeurée... » ; « Elles se présentent à ...bien maquillées, à l'aise... et moi je me demande : puisque tu es dans une situation critique, pourquoi tu es bien maquillée et bien présentée ?... » ;
« Maintenant quand elles viennent à l'association, elles nous insultent...elles nous disent, si je n'étais pas là vous, vous n'allez pas travailler » ; « pourquoi ces mamans refusent l'hébergement 'malgré qu'elles' sont dans la m...à cause d'un téléphone qu'on leur prend ? » ;
« Elles refusent les règles, ça veut dire qu'elles ont d'autres cartes dans leurs mains, sinon elles accepteraient toutes les conditions » ; « elles sont trop gâtées, elles mangent, elles dorment, on leur donne beaucoup trop »...
« C'est juste pour le plaisir, des relations passagères » ; « Des relations sexuelles irresponsables » ; « On nous a induit en erreur... ces femmes ne sont pas ce qu'on nous dit » ; « ils nous ont menti...nous, maintenant, on voit que ce n'est pas vrai » ; « on ne va pas se mentir, il ne faut pas trahir la réalité, parce qu'on a beaucoup marché dans la victimisation de ces filles... » ;
« On ne voit pas de femmes violées, c'est exceptionnel, ça c'est des histoires » ;
« plusieurs cas, elles nous ont avoué plus tard qu'elles nous avaient menti...des fois deux ans après » ;
« Elles cherchent quelqu'un de riche, le fils du patron, et elles veulent lui coller ça » ;
« on lui demande, est ce que c'est une promesse de mariage ? (!!!) Elle nous répond, non, c'est comme ça...cash »... ;
« Moi je lui dis franchement, si tu veux qu'on te défende, il vaut mieux dire qu'il voulait t'épouser » ; « Elle le connaît, elle connaît sa maison, ses parents, mais elle n'en veut pas... il n'est pas assez bien pour elle, pour le mariage, mais il est bien pour avoir un enfant » ; « on dirait qu'elles le font exprès »...

En d'autres termes, 'ces femmes avaient notre compassion parce qu'elles exprimaient la peur et manifestaient clairement qu'elles nous étaient soumises, que nous étions leur seul recours. (Nous en tirions donc un bénéfice secondaire d'emprise sous couvert de bonne action et avons le sentiment d'être efficaces). En conséquence, ces femmes, qui ne sont plus victimes, qui refusent ce discours qui 'leur a été construit', sont nécessairement coupables. De sexualité.

De là se déduit un second effet qui perçoit un changement de profil des 'mères célibataires', ce qui par ailleurs, permet de justifier la diminution des effectifs de femmes hébergées dans une structure donnée, ainsi qu'une dégradation des relations entre acteurs de la prise en charge, et femmes en situation de grossesse hors mariage ou de maternité célibataire (certes, en difficulté, mais de plus en plus conscientes de leurs droits de citoyennes).

Ces principes vertueux d'acteurs, connus, de la prise en charge, ont été considérés comme similaires à ceux, souvent évoqués, en milieu hospitalier.

Le 'discours de la vertu' a par ailleurs été attribué à de nouveaux intervenants du secteur de la prise en charge, présentés comme faisant partie du 'camp des conservateurs', soutenus financièrement par les institutions, «renfloués par les chèques du Qatar», et investis dans des actions de formation, d'insertion professionnelle de femmes 'vulnérables, en détresse' dont les 'mères célibataires'. Ces structures sont décrites comme impliquées également dans des prêches qui exhortent les femmes, à 'expier leurs pêchés', et intercèdent 'en leur faveur' en procédant à des mariages arrangés avec des 'bons musulmans désireux de faire une bonne action'.

«Les islamistes recrutent, ils prennent des mères célibataires»; ils les récupèrent...partout»; Ka...c'est islamiste...ils viennent, ils prennent du savoir faire...apprennent comment on fonctionne, on leur a même donné nos statuts, on ne s'est pas méfié...et après tu entends qu'ils ont crée un centre pour les mères célibataires... »;

«Ils s'introduisent par l'enfant, ils font les circoncisions et des choses comme ça...ils aident en nature et ils s'infiltrent »;

«Ils les marient...c'est une sorte de proxénétisme déguisé»; «ils bénéficient du financement de la Ministre alors que nous, on galère »...

Une différence pour les femmes en situation de maternité célibataire ?

Ces discours 'malencontreux' invitent donc au rappel essentiel du droit, défendu au sein du secteur de la prise en charge⁵. Ils invitent également à distancier l'action d'accompagnement des femmes, (avec leurs, histoires, vécus, 'appels' continus, revendications, attitudes paradoxales et leurs difficultés) d'une recherche permanente et 'exténuante', de causalités qui viendraient justifier 'l'inconcevable passage à l'acte sexuel d'une femme'.

A ce niveau, il conviendrait, de clarifier et développer, de 'façon urgente', les référentiels pour une traduction des impacts et implications du référentiel droits humains, sur l'approche, la vision et la nature de la prise en charge.

⁵ Ils interpellent d'autant plus qu'ils sont identifiés au sein de structures notoires et qu'ils sont absents du discours religieux d'obéissance chrétienne : « pour nous aussi c'était une faute, c'est toujours un péché, mais le rôle de l'église dans la société actuelle est bien différent de ce qu'il était avant...maintenant je dirais que nous sommes minoritaires dans la société moderne ; donc le tissu social à évolué...l'église a suivi les mentalités et la loi... pour nous, quand on rencontre une mère célibataire, on n'a pas un problème devant nous, on a une personne qui est en détresse d'abord par ce qu'elle n'est pas acceptée en tant que telle et qu'elle est rejetée par la société ; pour nous donc c'est différent...mais c'est dans le domaine ou dans les habitudes d'une association, de toujours trouver une cause pour justifier une réalité qui est un problème dans la société marocaine ».

Par ailleurs, comme lors du précédent diagnostic (2009), un travail indispensable pour l'étude et l'analyse des indicateurs est préconisé, en leur attribuant un sens et déduisant des conséquences en matière de prise en charge : si la connaissance des populations est nécessaire à leur accompagnement 'intime et singulier', il conviendrait de différencier les domaines d'action et exclure la morale d'une problématique qui appelle exclusivement au droit.

Cette approche nécessite de s'accompagner d'un apprentissage de la distance, dans l'accueil des femmes, dans l'écoute et dans la relation.

Ces constats, discours, observations, invitent enfin, à interpeller les acteurs du droit par rapport à des fondamentaux de liberté : les propos de certains acteurs n'indiquent-ils pas, aussi, que 'le conservatisme' ambiant est en marche pour la conquête du secteur du droit ? Réussit-il aussi, à ébranler la confiance et la conviction de certains de ses acteurs ?

« Le conservatisme a créé une espèce d'état d'esprit, une certaine terreur intellectuelle qui fait que ça provoque chez certains, un peu d'audace, mais généralement, le conservatisme commence à faire du mal ... on le voit même dans les équipes » ;

« en 2012, il y a eu 60 associations qui ont été créées dans leur courant, justement pour dépenser le budget et dire qu'on a travaillé avec je ne sais combien d'associations » ;

« J'ai le sentiment qu'on est cerné(s) et paralysé(s) en même temps... on devrait s'en occuper, sinon à mon avis, on est cuit(s) » ...

« Il y a un recul parce que ce qui a été mis en place, régresse, parce qu'on a perdu 4 ou 5 ans alors qu'on avait des chantiers ouverts... Comme le code pénal » ;

« On pense que la société civile doit rester, montrer des expériences différentes... nous, on croit à l'éthique des droits de l'homme... les forces conservatrices essaient d'accaparer l'espace public, et maintenant avec l'expansion de l'idéologie islamiste il y a beaucoup de bailleurs de fonds, du Qatar avec des chèques importants... ils ont des centres énormes, sont soutenus par l'Etat aussi... mais c'est une propagande idéologique qui ne va ni cacher, ni résoudre, les problèmes d'exclusion et de vulnérabilité » ;

« Nous devons résister, trouver les moyens d'évoluer... on sait qu'il y a des gens qui font ça... j'ai assisté à un séminaire de ka... sur l'avortement... ; c'est grave, ils ont apporté des témoignages des conservateurs de l'occident... j'ai intervenu pour dire que le seul référentiel était les droits de l'homme... et que ce n'est pas de l'Islam ; le seul texte qui existe dit qu'elle peut avorter avant quatre mois parce qu'il n'y a pas d'âme ; ils sont dans un discours émotionnel... ils n'ont même pas l'audace, ni la compétence de parler des textes sacrés... il faut les combattre... »...

Quelle(s) réponse(s) envisager ?

Le rappel des droits universels,

La coordination des approches et des actions,

L'alliance et la force des coalitions.

4- Les systèmes de gouvernance dans le secteur du droit

Les discours d'acteurs sociaux de la prise en charge traduisent parallèlement et fréquemment, un malaise par rapport aux 'modes de pilotage' de l'action.

Le secteur est encore, souvent, représenté à travers des images clivées qui opposent opérationnels et décisionnels à différents niveaux,

- En termes d'appréhension des populations, les décisionnels étant représentés comme 'non informés', ayant un discours sur les populations, incompatible avec la pratique et la réalité du terrain, 'connues' elles, des opérationnels ;

- En termes de management, avec des décisionnels décrits comme prônant des valeurs de droit et de démocratie non appliquées dans le quotidien des structures en interne. Des décalages sont décrits, comme lors des différents diagnostics, entre 'discours vers l'extérieur' et attitudes ('méprisantes', 'autoritaires', voire 'dictatoriales' 'vécues', 'ressenties' à l'intérieur. Les attitudes liées à ce type de management évoqué (« le management de la trique »), se traduisent par des effets nuisibles à l'action et aux relations : cloisonnements de l'encadrement, production de systèmes d'alliances ou de divergences ; démotivation des uns, mobilisation des autres ; comportements de délation entre les uns et les autres, à l'origine 'd'arbitraires non contrôlés'. Certains systèmes et fonctionnements de structures seront qualifiés 'd'insoutenables' et clairement malsains.

- Ce climat général de malaise, se décrit comme profitant 'aux instances dirigeantes' et au contrôle qu'elles exerceraient sur l'encadrement. Le changement de gouvernance apparaît également comme une étape de fragilisation sensible des équipes en place, avec des mouvements de mobilité professionnelle et de départs, liés à la volonté des instances nouvelles, de 'former un nouveau gouvernement' chargé de défendre des 'visions' et/ou intérêts nouveaux et dénigrant les acquis. A ce niveau donc, également, et souvent, 'comme hier', des lacunes sont évoquées, observées, au niveau de la formalisation de procédures professionnelles et objectives, de gestion des ressources humaines.

- Le défaut de coordination décrit entre les équipes et les décisionnels d'une association donnée, sera parallèlement évoqué par les 'dirigeants' concernant leurs comités. Se décrivent, ici aussi, des conflits entre personnes pour des raisons diverses : référentiels, visions, différents ; degré de participation à l'action, (mainmise des uns, désistement des autres, présence uniquement dans la médiatisation) ; absence de cohésion du groupe de décision, ou, souvent évoqués, des conflits de personnes associés au pouvoir et à la visibilité.

Ces conflits sont tels qu'ils peuvent paralyser l'action associative dans la durée⁶.

⁶ Certains acteurs rencontrés lors du diagnostic précédent ont été ainsi menés à cesser durablement leurs activités en raison, essentiellement, de conflits entre les membres du comité.

« Avant je venais avec plaisir, je venais pour les mamans, aujourd'hui je viens uniquement pour le salaire, je ne vous le cache pas » ; « ici, maintenant on travaille comme des robots, on ne se parle plus, on ne partage plus, on ne rit plus, on arrive le matin, on travaille et puis on part...bonjour, au revoir ça vaut mieux »

« ici il y a un problème de confiance, tu dis quelque chose, tu es sur que la hiérarchie va le savoir le jour suivant et qu'elle va te punir » ; « tout le monde commence à se méfier de tout le monde » ; « tu deviens malade, tu commences à te méfier, tu te dis peut être que celui là c'est l'espion » ; « moi je ne sais plus à qui je dois parler maintenant, donc je reste dans mon coin et je me tais, mais la motivation n'est plus là »...

« Le problème, on n'est pas protégé(s) chacun vient et t'impose des choses nouvelles ...l'un te dit de travailler comme ça, l'autre te dit non c'est pas comme ça...quelqu'un d'autre arrive et te dit il faut me faire ça d'urgence...toi tu es perdu, tu ne sais plus quoi faire et tu ne fais plus ton travail correctement » ; « ils te disent, il ne faut pas accepter tel profil de mères célibataires, et puis un jour un membre du comité rencontre une femme dans la rue, elle la fait rentrer comme ça, parce que c'est elle qui décide...voilà, les critères pour les uns et rien pour les autres...la pagaille » ; « on dirait que l'association est un jouet pour eux, ils s'en foutent des mères célibataires » ; « les mères célibataires ne les intéressent pas, ils veulent juste se faire remarquer...c'est ça qui les intéresse, la télévision, la radio...tout ça » ...

« ici il n'y a pas de respect, on est considéré(s) comme une main d'œuvre, des ouvriers, il y a les riches qui viennent te parler de leur villa, de leurs voyages et de leur chauffeur... et qui te regardent de haut, comme si toi tu étais un moustique...c'est ça la démocratie, les droits de l'homme ? » ; « ici c'est un système hiérarchique tu dois obéir et te taire, moi je ne suis pas venue ici pour ça » ; « ici, c'est le makhzen, le... a démissionné, la..X aussi, moi je cherche autre chose » ;

« Toi tu te donnes à fond et il n'y a aucune reconnaissance de ton travail...pas de valorisation du personnel ; on ne compte pas... » ; « ton avis ne compte pas... tu ne peux plus t'exprimer, donner des idées, tout ça c'est rien pour eux, alors que toi tu as la réalité devant toi, tu la vis tous les jours, tu as envie de réfléchir, de trouver des solutions...eux c'est comme s'ils te disaient toi, tu n'as pas cette capacité de réfléchir... » ;

« Un jour tu vois que quelqu'un vient d'être recruté, qui est là parce que c'est une connaissance de... » ; « Chacun met (place) ses amis, sa famille, ses connaissances et toi tu te dis à quoi sert que me je casse la tête ? je suis bête ou quoi ? »

5- Coordination entre structures : secteur de la prise en charge des femmes en situation de maternité célibataire

La coordination entre structures associatives s'effectue le plus souvent entre opérationnels, entre personnes engagées dans l'action du terrain et de la prise en charge : il s'agira ici, et de façon dominante, d'une coordination 'partielle', engagée pour résoudre le 'problème' de l'urgence, de l'hébergement ou de la prise en charge d'une femme en demande.

Hébergement : les capacités des uns et des autres étant à ce jour, relativement limitées à ce niveau (dépassant rarement 25 lits disponibles), les acteurs sociaux en charge de la gestion d'une situation donnée, se voient généralement dans la nécessité de répondre à l'urgence et de solliciter 'un confrère'. Les relations entretenues entre les structures, s'effectuent généralement à deux, trois intervenants de structures, (rarement plus) et sont le plus souvent établies sur des bases dominantes de nature relationnelle et 'historique'. 'Telle association appelle uniquement à telle autre association et pas, jamais, telle structure...parce...'

Prise en charge : la relation (coordination ?) entre acteurs opérationnels, a lieu également lorsqu'une femme en situation de grossesse ou de maternité célibataire, requiert un hébergement ou un accompagnement alors qu'elle ne 's'intègre pas' dans les critères établis par l'association. Ainsi la multiparité⁷, les situations, de rue, d'addiction, de prostitution, et, quelquefois 'l'instabilité', 'rébellion' d'une femme ou encore le refus de garde de l'enfant, conduisent les acteurs sociaux d'une association donnée, à contacter une structure considérée comme plus 'permissive' à ce niveau.

Ces mêmes critères sont susceptibles par ailleurs d'être perçus comme discriminants à l'égard des femmes et/ou de renvoyer une image déficitaire d'une structure donnée,

« ils nous prennent pour des poubelles (!!!) ; « à chaque fois, ils nous envoient les femmes qu'ils ne veulent pas prendre en charge » ; « ils leur faut une femme bien douce, gentille, qui dit oui à tout » ; « ils veulent des femmes sans problèmes » ; « ils sélectionnent les femmes, ils ont trop de critères », « si une femme n'est pas dynamique, ils ne la prennent pas en charge, pour ne pas échouer avec elle » ; « comme ça ils sont tranquilles, après ils te disent, nous, on réussit...100%...les chiffres, vous voyez ? »...

Ces mêmes observations d'acteurs, si elles signalent des défaillances en matière de coordination du secteur, soulignent, parallèlement, la nécessité, pour les associations, de mener une réflexion par rapport aux 'métiers et compétences' de la prise en charge : déploiement de structures spécialisées ou élargissement du champ d'action ?

⁷ De façon non systématique car certaines associations, auparavant fermées au critère de multiparité, semblent observer dans le présent, davantage de souplesse, concernant notamment les 'secondes parts'.

6- Plaidoyer, droit des femmes, femmes en situation de maternité célibataire

Si les actions de plaidoyer ont été considérées comme constituant une force et reflétant le dynamisme du secteur, la coordination des actions, visions, si elle est 'en marche', bute souvent, comme évoqué, sur des obstacles liés à la rivalité entre structures : visibilité, pouvoir, leadership, 'image de puissance financière', parfois, constituent des freins principaux, essentiels, dans le présent.

Les 'suspensions partagées', critiques, allusions, sont telles qu'il est difficile d'entrevoir des possibilités réelles de dépassement de ces contraintes.

Le dépassement d'obstacles liés à la dimension du pouvoir en milieu associatif est apparue néanmoins nécessaire et ce, d'autant que des acteurs identifiés comme appartenant à un 'autre référentiel idéologique', se décrivent comme de plus en plus nombreux, actifs et dynamiques.

- Certaines structures (comme 'Karama'⁸ en région Nord) incluent dans leur prise en charge les femmes en situation de maternité célibataire, mêlées à une population générale de femmes en situation de, détresse, violence, et de vulnérabilité. Elles se décrivent comme proposant, (outre l'écoute, l'hébergement, de femmes, d'enfants, la formation, l'insertion professionnelle, des, AGRs, projets commerciaux, crèches et garderies d'enfants) des 'sorties de crise conformes à la tradition' et à l'image genrée des femmes en société, mais inhabituelles et combattues par le secteur du droit.

- D'autres structures embrassent des domaines élargis dans leurs actions, intégrant jusqu'au sport dans leur champ d'intervention (!). Les intervenants se décrivent ici comme offrant des services diversifiés, partiels, aux 'mères célibataires', calqués cependant sur les modes d'intervention des structures connues et 'spécifiques' aux populations : accompagnement juridique, et/ou formation, et/ou insertion professionnelle, et/ou aide pour l'hébergement, et/ou intégration de l'enfant en milieu scolaire...

S'il elles posent la question de leur représentativité quantitative, de la nature de la prise en charge et de ses impacts, ces structures se représentent comme 'brassant' des populations de femmes de plus en plus nombreuses, 'attirées' par la qualité du relationnel établi et par l'implication effective d'acteurs sociaux, dans l'accompagnement juridique, dans l'intégration scolaire et le soutien de l'enfant en particulier.

Sans en déterminer, à priori, l'apport aux populations, ces structures nécessitent cependant d'interroger, les référentiels et les visions, et leur incidence sur les droits des femmes. Parallèlement se pose, au secteur du droit et de la prise en charge, la question de l'adéquation à la demande.

⁸ Association de « sensibilisation de la femme à ses droits et obligations envers sa famille..... »...qui vise entre autres objectifs, de lutter contre « toutes sortes de violences et discriminations 'de' la femme et la protection de la famille des phénomènes du' divorce... »

7-1- Actions de plaidoyer, associations, collectifs, coalitions

Si les éléments, partiels, de diagnostic, relatifs au secteur ont mis précédemment l'accent sur les obstacles, dysfonctionnements, qui entravent l'action de prise en charge, ils visent davantage à signaler la nature des freins du présent pour une réflexion qui pointe la nature des défis à relever pour le secteur du droit des femmes, notamment.

Ces éléments ne doivent pas, parallèlement, occulter la contribution, majeure, des acteurs, et ce, à différents niveaux, de plaidoyer, de gestion des populations et de prise en charge.

Les associations de défense des droits, de l'enfant, de la femme, sont réparties dans l'ensemble des régions du royaume. En dépit d'approches, visions, organisations différenciées, certains groupes se rencontrent dans un référentiel de droits universels, droits des femmes, et se sont constitués en réseaux, coalitions, collectifs, visant le plaidoyer. L'action voulue ici, est d'influer sur les pouvoirs publics, afin de renforcer les droits de la femme, de l'enfant, et de lutter contre les inégalités, discriminations, violences, perpétrées à leur encontre.

Ces collectifs se considèrent également comme une base consolidée, ayant pour objectifs d'assurer un rôle de veille pour, le respect du droit, l'évaluation des réformes en cours et leur conformité à l'esprit des conventions ratifiées par le Maroc et des droits contenus dans la Constitution.

A ce niveau, comme évoqué, les associations unies en coalitions, collectifs, bénéficient généralement d'une expérience qui leur permet aujourd'hui d'être crédibles, expertes, réactives, pour porter une parole collective, dénoncer, proposer et/ou négocier le contenu d'une politique ou réforme considérée.

Les données qui suivent, ne rendent pas compte de la réalité, du dynamisme, des associations évoquées, ni de leur représentation quantitative. Aussi seront-elles considérées comme partielles, associées à la notoriété, et/ou à l'ancienneté, et/ou à l'action de certaines d'entre elles.

Il convient toutefois, de noter au travers de ces données partielles,

- Que de nombreuses associations de femmes, y compris celles œuvrant dans le secteur du droit des femmes, incluent l'enfant dans leurs actions. Ainsi, des questions se posent : L'enfant une manière de légitimer l'action ? La femme nécessairement associée à l'enfant ?
- Que les structures destinées à l'accueil de l'enfant abandonné sont, comparativement, largement représentées. Elles soulignent, si besoin, à la fois l'ampleur de l'abandon au Maroc, et le rôle investi par le secteur associatif dans la gestion des populations.

7-2- Associations, organisations œuvrant en faveur des droits de l'enfant au Maroc⁹

HANDICAP	MATERNITE CELIBATAIRE	ABANDON	PROTECTION DE L'ENFANCE	ENFANCE EN SITUATION, RUE & PRECARITE	MIGRATION
A. Marocaine de Soutien et d'Aide aux enfants trisomiques	Oum Al Banine Agadir	Osraty	Ligue Marocaine de protection de l'Enfance	Bayti Casablanca Essaouira Kéntra	Caritas SAM Casa CAM Rabat TAM Tanger
Handicap International	Oujda Ain Ghazal 2000 Ennakhil.	Fondation Rita Zniber. Meknes	Heure Joyeuse	Heure Joyeuse	Fondation Orient occident
OVCI. La Nostra Famiglia	Tanger 100% Maman Sœurs Calcutta Karama	Les Lutins des Sables.	Association marocaine d'aide à l'enfant et à la famille	AMESIP Shem'sy	Fondation A.P.S
A. Marocaine de l'Enfance Handicapée. Agadir	Marrakech WIDAD pour la femme et l'enfant.	SOS Villages d'Enfants Dar Bouazza. Agadir. El Jadida. Imzouren	A. Touche Pas à Mon Enfant	Marrakech Al Karam Affalouna	Droit & Justice
APEDYS Marrakech	Casablanca INSAF Solidarité Féminine Basma Samu Social Congrég. des Sœurs Union des femmes du Maroc (Familles monoparentales SOS. Fondation Oum Keltoum	Association Dar Attal Al Wafae	Touche pas à mes enfants	Darna Tanger	
	Beni Mellal INSAT	Association Ai.Bi. Amis Des Enfants	Fondation Ytto	Ahli. Taroudant	
	ADFM AMDF	Association Al Ihssane des enfants abandonnés	Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE)		
		Ligue Marocaine de Protection de l'Enfance. Rabat. Benslimane. Taroudant. Marrakech Kenitra...	AMANE		
		Dar Boudiar Marrakech	PAIDEA Tanger		

⁹ Sources, UNICEF ('Analyse de Situation des Enfants au Maroc. 2015') ; terrain de l'étude actuelle, et des diagnostics 2008 (Enfance abandonnée au Maroc) ; 2009 (Le Maroc des mères célibataires) réalisés par Nadia Cherkaoui.

7-2- Associations, organisations du secteur, droits des femmes

CASABLANCA	RABAT	MARRAKECH TENSIFT EL HAOUZ	SUD	MOYEN ATLAS	NORD	ORIENTAL, EST DU MAROC
ADFM. Rabat. Casablanca Marrakech	Réseau National des Centres d'Écoute	A El Amane pour le Développement de la Femme A.E.F.E. Marrakech	Oum El Banine Agadir	IPDF, Initiatives Pour la Protection des Droits de la Femme (Fes) Collectif Horizons féminins Fès	ACB, Association la Colombe Blanche. Tétouan	A. Ain El Ghazal 2000. Oujda
Fondation Ytto	A démocratique des femmes du Maroc (ADFM)	A Ennakhil pour la femme et l'enfant. Marrakech	Terre des Enfants. Agadir	Aspirations Féminines. Meknes	A. Darna. Tanger	Initiatives Féminines. Oujda
INSAF SOLFEM	Centre Annajda SOS/Union de l'Action Féminine	C.D.D.H, Comité de Défense des Droits Humains Marrakech	Organisation Argan-Sous pour le Développement et la Protection de l'Environnement Agadir	A. Oued Srou	L'Alliance Marocaine pour la Femme, le Développement et la Formation Tétouan	A Bades. Al Hoceima
Centre FAMA/AMDF-A Marocaine des droits des femmes	Jossour - Forum des femmes marocaines	Association Afoulki pour la Femme. Centre tahanaouit. Province d'el haouz	Femmes du Sud. Agadir	A Chourouq pour le Développement	100% mamans	A.Horizon pour la femme et l'enfant. Nador
A .M. L.V. F	OMDH Organisation marocaine des droits de l'homme	Widad	Amal Dades Kalaa Mgouna	A Amal pour la Femme et le Développement		
LDDF,	A.M.D.H. A. marocaine des droits de l'homme	Coopérative Amal Essaouira	Adedra Zagora	Association Tirguines-N- Taghbaloute ifrane		
Association « Amal Femmes en Mouvement pour un Avenir Meilleur	Le Féminin Pluriel	Annakhil pour le développement de la femme. Marrakech	Taroudant Ahli UAF. Forum des Femmes			
ALCS	Réseau Amazigh Pour la Citoyenneté		UNFM. Dakhla LDDF. Layoune			
ESPOD (Rabat. Fès. Tanger)	Centre des droits de la Femme (CEDF)		Réseau féminin de Guélmim Smara Féminine pour le développement rural. Dakhla			
	A.Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale					

7-3- Coalitions d'ONG de défense des droits des enfants, de la femme

Les réseaux d'associations et plateformes constitués, plaident dans un domaine particulier pour des causes spécifiques.

ENFANCE PRIVEE DE FAMILLE

- Le Collectif Kafala Maroc unit l'action de 6 associations qui militent en faveur de la modification de la loi 14/05, relative à la Kafala.
Objectifs : protection renforcée de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant ; lutte contre les discriminations ; accès au droit de filiation. Respect du cadre de la CIDE.
- Le Collectif pour le Droit de l'Enfant à une Protection Familiale conjugue l'action de 14 associations, et d'autres acteurs, non signataires de la chartre.
Objectifs : renforcement et réforme du système de protection de l'Enfance.
- Le Collectif Familles d'Accueil conjugue l'effort de nombreux acteurs pour exhorter à la mise en œuvre d'une loi qui favoriserait et organiserait l'existence de familles d'accueil, en appoint à la Kafala de l'enfant abandonné et en remplacement des structures qui institutionnalisent l'abandon.

TRAVAIL DE L'ENFANT MINEUR

- Le Collectif pour l'éradication du travail des petites bonnes, associe des acteurs impliqués dans la défense du droit, des femmes, des mineures, jeunes filles, femmes en situation de maternité célibataire¹⁰.
Objectifs : plaider pour l'éradication du travail des petites filles domestiques.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS FAITES AUX FEMMES

- La Coalition Printemps de la Dignité regroupe de nombreuses associations de défense des droits humains et du droit des femmes.
Objectifs : Création d'une force de proposition homogène et structurée, susceptible d'influer sur les réformes législatives en cours ; Garantie du respect des droits des femmes et des principes d'égalité ; Protection des femmes contre les discriminations et la violence faites à leur rencontre.

¹⁰ Ce collectif est décrit aussi, comme ayant connu un 'bon démarrage' et une adhésion d'acteurs. Dans le présent, 'l'essoufflement' relativement rapide du collectif, est généralement attribué à une volonté de mainmise d'INSAF, avec une ambition évoquée 'd'accaparement du projet à son profit, en termes d'images, en termes de répercussions financières'. De manière générale, au niveau des collectifs également, des batailles de leadership, se décrivent ici et là, comme éléments majeurs, préjudiciables à la pérennité des projets collectifs de plaidoyer.

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

- Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes victimes de violences, Anaruz.

Objectifs : le réseau qui regroupe plusieurs associations et ONG's, synthétise les données nationales annuelles, relatives aux violences faites aux femmes, interpelle les pouvoirs publics pour un renforcement des politiques relatives à leurs droits fondamentaux. Anaruz organise des campagnes régionales et nationales, et procède au rappel d'une stricte adéquation aux conventions internationales ratifiées par le Maroc.

POLITIQUES PUBLIQUES. GENRE

- Collectif d'ONG's en faveur de la budgétisation sensible au genre : Ce collectif, soutenu dans ses projets par l'ONU Femmes, regroupe 45 associations, collectifs, réseaux, de droits humains, droits des femmes, de développement, répartis sur l'ensemble du territoire.

Objectifs : plaidoyer et mobilisation pour le respect de l'application de la BSG dans les politiques du gouvernement ; représentativité des femmes dans les conseils communaux ; renforcement des capacités des ONGs en matière de planification et de BSG...

PROTECTION DES MIGRANTS

- La Plateforme « Protection-Migrants », réunit 9 acteurs associatifs du secteur.
- Objectifs : Défense des droits des migrants ; protection des plus vulnérables contre les discriminations, violences et la précarité.

SYNTHESE

Ont été évoqués ici, les secteurs identifiés en interaction avec la thématique de la maternité célibataire.

La maternité célibataire se retrouve en effet représentée dans les thématiques et domaines,

De défense des droits humains universels,
De défense des droits des femmes,
De lutte contre les discriminations, violences, faites aux femmes,
De protection des droits des migrant-e-s ;

De protection de l'enfance,
De protection des mineur-e-s et de lutte contre le travail domestique de la petite fille,
De protection de l'enfance privée de famille,
De protection de l'enfance en situation de rue.

De nombreux domaines de lutte,
Un combat pluriel pour la défense des droits
De la femme,
De l'enfant.

II- DE LA CONTRIBUTION PUBLIQUE EN QUESTION

Examen de l'apport du MSFFDS au secteur associatif

L'examen des contributions du Ministère a été mené sur cinq, régions, provinces, pour l'année 2015¹¹.

- Oued Eddahab Lagouira ; Layoune Boujdour- Sakia El Hamra ; Guelmim Smara ; Souss Massa Draa ; Grand Casablanca.

Les données examinées ont concerné un effectif de 100 projets ayant bénéficié d'une contribution du MSFFDS.

L'examen de l'apport fourni aux associations par le Ministère, permettra de rendre compte des intérêts prioritaires de l'Etat en matière de développement social, voire de repérer éventuellement des dysfonctionnements à ce niveau, comme souvent incriminé par les acteurs opérant dans le secteur du droit, de l'enfance, de la femme.

Il s'agira donc de repérer les apports au secteur, en fonction de son domaine d'intervention, du thème du projet agréé pour le financement et du budget alloué à cet effet.

ANALYSE DES DONNEES

En 2015, le budget total de soutien aux acteurs sur les 5 régions, provinces, d'étude, se situe autour de 18 millions de dirhams, dont 12 en direction d'acteurs de Casablanca.

L'étude des thématiques d'actions soutenues par le Ministère, signale l'intérêt pour les domaines suivants :

- **Le Handicap**

Le domaine du handicap, qui concerne 5,1% de la population marocaine, a capté, dans les régions d'étude, 29% des projets soutenus en 2015. Le budget total alloué est de 7.034.600 dirhams, dont 6.789.600, destinés à l'éducation spécialisée, donc à des mineurs.

En termes de budget, le handicap, l'éducation spécialisée des jeunes en particulier qui concentre plus de 39% des apports, apparaît comme constituant un secteur d'intérêt prioritaire.

¹¹ Voir détails en annexe.

- **Les femmes**

Les projets destinés spécifiquement aux femmes concernent les secteurs de la violence (centres d'écoute) ; la sensibilisation des femmes aux droits (code de la famille, mariage des mineurs) ; à la participation politique ; au développement économique. Ces axes, qui s'inscrivent en outre dans le domaine des revendications d'acteurs du droit, se répartissent de la manière suivante :

- **Appui aux centres d'écoutes pour femmes victimes de violences** : 16% des projets et un budget de 881.000 dirhams sur les régions d'étude. Soit moins de 5% du total budget.

Les budgets alloués, modestes, varient entre 20.000 et 80.000 dirhams, avec cependant, une redondance de l'octroi d'un montant de 49.000 dirhams par acteur.

- **Actions destinées à sensibiliser les populations au code de la famille** : elles intègrent les actions destinées à régulariser les mariages, lutter contre le mariage précoce et sensibiliser les citoyen-ne-s au code de la famille : ces actions captent 11% des projets avec un budget alloué de 705.340 dirhams. Soit moins de 4% du total budget.

La sensibilisation des femmes à la participation aux élections communales capte 4% des projets destinés aux associations avec un budget alloué de 120.000 dirhams.

- **Actions conduites en faveur du développement économique des femmes.**

Les montants sont ici comparativement 'élevés', se situant entre 250.000 et 700.000 dirhams avec, au total, 1.850.000 dirhams alloués (soit 10% du total budget).

- **Appui à la création de centres multifonctionnels**

L'appui à la création de nouvelles structures destinées à des populations multiples (domaine de la vulnérabilité et/ou de la violence) se caractérise également par des montants relativement et comparativement élevés, de l'ordre de 700.000 dirhams chacun avec un coût total sur les régions de référence, de 2.150.000 dirhams, (soit près de 12% du total budget).

- **La mise en réseau d'acteurs**

Ce domaine capte 11% des projets destinés aux associations avec un budget alloué, de 2.058.000 dirhams, soit plus de 11% du montant total. Il convient cependant de souligner que cette mise en réseau intéresse l'ensemble des secteurs : pour celui concernant spécifiquement les associations de femmes, un budget alloué de 130.000 dirhams 'seulement'.

CONCLUSIONS

L'étude, partielle, des attributions du Ministère souligne et confirme le faible niveau du soutien de l'Etat aux acteurs associatifs : que représente par exemple 'une aide' de 49.000 dirhams annuels à un centre d'écoute qui nécessite un budget minimal de 1 million de dirhams pour fonctionner ?

En dépit de ces considérations devenues structurelles, il convient toutefois de rendre compte des efforts fournis dans l'uniformisation de la répartition attribuée aux intervenants en fonction de besoins identifiés comme prioritaires.

L'étude ne permet pas par ailleurs de constater ici une iniquité visible¹² dans l'octroi des budgets. La contribution semble davantage associée à la réalité des contraintes, à la faiblesse des moyens du Ministère (de l'Etat), à la diversité des populations cibles, à l'ampleur des besoins, généraux et spécifiques.

En dépit de la modestie des budgets alloués, lorsqu'il cumule aux précédents domaines, (ceux du développement économique et de la santé), le secteur des femmes paraît bénéficier à lui seul, de plus de la moitié des contributions.

Cette contribution nécessite enfin d'être considérée, aussi, à travers les postures d'acteurs du droit des femmes, dont certains refusent, pour des raisons 'idéologiques' le principe d'une contribution 'émanant d'un gouvernement conservateur'. La LDDF, l'UNFM, la Fondation Ytto ne s'inscrivent pas dans cette attitude et semblent (en 2015) tirer avantage de 'ce boycott'.

Cette analyse de la contribution partielle et spécifique de régions, signale en revanche, que certains domaines, comme l'enfance abandonnée, l'enfance vulnérable, et la maternité célibataire ne semblent pas présenter dans le présent, un intérêt prioritaire pour le Ministère.

Les budgets alloués au secteur de **l'abandon** ne dépassent pas dans les régions de référence, 2% du budget alloué aux acteurs.

Les budgets destinés à des populations spécifiques de **mères célibataires** sont ici totalement inexistantes. Par refus des acteurs ?

Les populations en situation de rue et/ou de vulnérabilité ne semblent pas non plus constituer une cible privilégiée dans l'aide allouée par le Ministère.

La jeunesse, les hommes sont également considérés comme figurant dans la 'liste des absents'. (Un certain) genre ?

¹² Les référentiels droits humains, visions et approches d'acteurs, ne sont pas clairement identifiés.

CHAPITRE SECOND

M A T E R N I T E S C E L I B A T A I R E S

E N F A N C E

E L E M E N T S D E L A D Y N A M I Q U E D ' A C T E U R S

D U S E C T E U R A S S O C I A T I F

I- ELEMENTS DE CONTEXTE

Les problématiques d'abandon d'enfants et d'exclusion sociale des mères ayant fait le choix de leur garde, ont mené des acteurs de la société civile à créer des structures spécifiquement dédiées aux mères et à leurs enfants, à des fins de prise en charge et de lutte contre l'abandon.

Afin de permettre l'inclusion de milliers de femmes et d'enfants, et œuvrer pour une reconnaissance juridique de leurs droits fondamentaux, des actions associées à la gestion quotidienne des populations, sont parallèlement entreprises, en matière de, sensibilisation, prévention et de plaidoyer.

Malgré les, limites, dysfonctionnements, obstacles environnementaux et contraintes financières du secteur, son apport est majeur à différents niveaux, d'urgence, d'accompagnement, d'insertion sociale, professionnelle et financière, familiale parfois, et ce d'autant plus qu'il intervient et milite en faveur d'une population marginalisée, bannie par le corps social, occultée par les institutions.

Aussi et du fait de la particularité d'une problématique qui rappelle la transgression de l'interdit sexuel, le secteur de la prise en charge a-t-il 'toujours' eu à justifier 'lui-même' son action vis-à-vis de l'extérieur. Le langage adopté alors, de recherche de causalités exogènes à la sexualité des femmes, visera essentiellement leur 'survie' dans un milieu hostile et l'adoption par la société, d'une forme de rédemption susceptible de blanchir une femme en flagrant délit de sexualité.

Il est intéressant de signaler que ce langage quand il ne se désavoue pas de façon manifeste, perturbe actuellement autant les populations que des acteurs sociaux qui les rencontrent au quotidien. Dans le présent, le discours causal habituel, 'rompu à l'exercice d'une plainte continue' qui dédouane les femmes et désigne d'autres coupables, semble avoir atteint ses limites, devenant d'une certaine manière, non seulement 'inutile' mais contre productif car, souvent dénonciateur des structures, leader notamment, qui l'ont soutenu. Signe de progrès et d'atténuation des discriminations ?

Solidarité féminine, associée à Mme Aicha Chenna, INSAF, (suivis par d'autres acteurs) ont porté 'haut et fort' le 'discours de l'excuse', avec des choix de registres particuliers, (violence des hommes pour l'une, pauvreté des femmes et analphabétisme pour l'autre) afin d'exempter les mères de la 'faute' commise. Ces structures ont parallèlement sensiblement contribué à une forme d'acceptation, surtout familiale, des femmes en situation de maternité célibataire, à défaut de la 'normalisation' des représentations qui leur sont associées. Aussi leur apport en matière de conscientisation de la famille, de la société, est loin d'être négligeable.

'Le diagnostic 2015' identifiera parallèlement une attitude paradoxale chez les populations avec un dénigrement opéré concernant les 'anciens', les 'leaders', reconnus comme tels, et remis en question.

Le 'procès engagé ici par les populations concernées' concernera autant le discours - un discours où les femmes ne se reconnaissent pas, plus -, que la nature conflictuelle des relations entretenues avec les associations, définies comme 'trompeuses', inadéquates. Appréhendées comme 'service public inefficace' !

Au regard des évolutions décrites, les acteurs sont ainsi interpellés, voire menés, soit à circonscrire leurs actions et à les définir, soit à actualiser leur démarche et l'adapter aux attentes de populations : qualité de l'écoute et du relationnel, examen approfondi de la demande (et de ses paradoxes), réponse aux besoins prioritaires. Autrement dit, répondre à plus d'exigences de prise en charge et poursuivre l'effort... dans les domaines du droit et de l'accompagnement des femmes.

Ces attentes se font d'autant plus pressantes que les populations connaissent des obstacles majeurs à différents niveaux, et que les acteurs sont investis d'un **pouvoir surdimensionné, assimilés aux institutions d'Etat**, ayant la compétence et le devoir de responsabilité de l'Etat. Perçues (souvent) comme rémunérées par des bailleurs étrangers ou par l'Etat aux fins de prise en charge des populations !

La notoriété des structures décrites (souvent assimilée à leur richesse 'réelle' ou supposée) semble y avoir contribué, créant un niveau d'attentes relativement démesuré par rapport à l'action représentée et aux possibilités d'acteurs, majoritairement bénévoles et volontaires, limités par leurs moyens.

A ces aspects évoqués, s'ajoutent cependant des éléments en rapport avec la nature de la prise en charge proposée aux femmes : **l'écoute** qui se conçoit comme un service 'majeur' rendu ici et là à des milliers de femmes, concentre une part non négligeable des motifs d'insatisfaction exprimés par les populations.

Il s'agit ici, le plus souvent d'une remise en cause, de la qualité du relationnel établi, du déroulement de la procédure perçue généralement comme inquisitrice ; il s'agit aussi et surtout, du résultat attendu par les femmes, à travers l'écoute, et de la capacité des acteurs associatifs à répondre à l'urgence et à la demande exprimée.

A ce niveau donc, 'des centres d'écoute', 'quantitativement, qualitativement', la déception domine. Elle domine d'autant plus que des acteurs, nouveaux, semblent 'renouveler avec des habitudes anciennes', promouvoir les 'vertus de la charité', à travers des aides concrètes, quelquefois fournies à travers des 'espèces sonnantes et trébuchantes', permettant aux populations de comparer 'les vertus des uns, des autres', et de choisir.

La 'rancœur' des populations, celles notamment exclues par leurs familles et sans recours, est ici d'autant plus forte que des discriminations sont perçues distinguant les femmes qui 's'intègrent dans les critères de l'association' et prises en charge avec leurs enfants, des autres, non accompagnées 'véritablement et globalement', qui bénéficient de prestations considérées alors comme des 'menus services'.

Aussi entre les populations et les associations, des différentiels de définition de la notion de prise en charge :

Ici, 'côté femmes sans recours', seule compte une prise en charge globale, durable, de la mère et de l'enfant avec des impacts concrets, visibles, sur leur inclusion sociale et économique ; le plus souvent se formule à ce niveau, un besoin qui maintient la relation au secteur dans le temps.

Là, 'niveau secteur', une prise en charge conçue à travers des prestations plurielles, à la 'carte' pour la plupart des femmes ; avec à 'côté', pour certaines d'entre elles, la minorité 'élue', un accompagnement plus soutenu dans le temps incluant l'enfant, avec des effets sinon durables, du moins plus perceptibles. Dans la majorité des situations cependant, le référentiel associatif s'inscrit dans une approche qui 'refuse l'assistantat' et prévoit, une insertion rapide de la femme en société, à des fins d'autonomisation.

Au niveau des populations, donc, des besoins exprimés, d'équité de prise en charge et d'inclusion réelle et durable en société avec des effets attendus, visibles sur le long terme, concernant la femme, concernant l'enfant.

Parallèlement, ces mêmes acteurs rencontrés, évoqueront comme lors du précédent diagnostic une 'effervescence de la réflexion', avec des démarches d'analyse et de compréhension des besoins, avec des recherches continues d'adaptation de l'action aux attentes des populations. Quels sont les effets de 'l'effervescence' décrite ?

Comme lors du précédent diagnostic également, la quasi-totalité des acteurs, laisse entrevoir les prémises d'une professionnalisation de l'action de prise en charge, avec une adaptation en cours à des besoins identifiés, de populations, des populations par ailleurs 'complexes', en situation d'exclusion quelquefois intégrale et en demande à différents niveaux, d'hébergement, d'accompagnement social, de prise en charge, de droits... et d'un univers affectif 'bienveillant, accueillant', de substitution, de réparation...de tous les manques.

Les services fournis aux femmes par le secteur, ne se différencient pas de ceux évoqués lors des précédents diagnostics. En revanche, un accompagnement visant leur 'renforcement psychologique', semble s'imposer actuellement chez un certain nombre d'intervenants du secteur, les plus 'grands' notamment : Solidarité féminine, INSAF ; IPDF ; 100%. Mamans...

Ce travail 'sur l'estime de soi'¹³, nécessaire auprès des femmes, ne semble pas s'effectuer cependant chez certains acteurs avec le niveau d'exigence professionnelle requis. L'estime de soi est susceptible de s'appréhender comme une 'matière administrée, injectée', 'coachée' aux mères par un-e, acteur, actrice, social-e considéré-e.

De même, du fait de la nature ambivalente des relations entre la mère et son enfant, un travail de **renforcement des liens**, tend à se concevoir dans le présent chez certains acteurs, 'plus outillés que d'autres', comme un 'service naturel et intégré' de la prise en charge (femmes hébergées avec enfants et/ou, inscrites dans le cadre de programmes). Ici aussi, les modalités de mise en œuvre de l'action restent partielles, non formalisées de manière professionnelle.

Enfin le **service d'aide à l'hébergement en externe**, pour une durée variable, de un à trois mois, apparaît désormais comme une alternative davantage offerte à l'urgence de certaines situations : s'il est loin d'être systématique, ce service tend cependant à se concevoir comme nécessaire dès lors que les moyens d'une association donnée, le permettent. Ces associations sont susceptibles par ailleurs, d'être destinées à d'autres catégories de populations, 'non célibataires'.¹⁴

Chez la grande majorité d'acteurs, 'aujourd'hui comme hier', des **indicateurs de mesure d'impact de l'action sur les populations**, qualitatifs, quantitatifs, font généralement défaut, notamment lorsqu'il s'agit de rendre compte des effets de l'accompagnement des populations, sur les moyen et long termes.

Quels apports, à quel(s) niveau(x), quelle incidence sur l'inclusion du présent et quelles perspectives représentées pour le futur ?

Mais aussi, où, jusqu'à quand, s'arrêtera la responsabilité associative ?

Aussi, du fait de la lourde implication imputée au secteur, (une implication, auto attribuée, aussi), du fait également du déficit de professionnalisation de l'action de prise en charge des femmes en situation de maternité célibataire, de leurs enfants, le secteur fait généralement office de 'sapeur pompier artisanal, dépourvu de technique et de l'équipement réglementaire, et lequel, malgré tout, parvient avec son outillage rudimentaire et sa persévérance, à éteindre les flammes les plus hostiles'.

Dans le présent, des milliers de femmes et d'enfants, sont 'maintenus en vie', grâce à une prise en charge de l'urgence et à 'la perfusion administrée' par le secteur. Dès lors 'qu'elle se débranche, le malaise resurgit'. Où s'arrête le rôle des associations, et quelle(s) clarification(s) nécessaire(s) ?

¹³ Certaines associations rencontrées y feront référence comme par nécessité : une investigation relative à la réalité de l'action, ne permettra pas de la confirmer dans le processus de prise en charge. Cette même action est susceptible en outre d'avoir eu lieu dans 'le cadre d'un projet' et d'être interrompue à la fin du financement. Cette remarque concerne de nombreuses actions 'nouvelles' évoquées par les acteurs et décrites dans le chapitre de présentation des intervenants associatifs.

¹⁴ Dans certains cas, plutôt exceptionnels, l'association peut aller jusqu'à concevoir un hébergement dans une structure hôtelière, de courte durée, dans l'attente d'une solution de substitution.

II- LA QUESTION DU FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Le secteur associatif du droit, de la femme, de l'enfant, est soumis dans sa globalité, à des contraintes d'ordre financier qui le mènent à consacrer un temps assez considérable en vue d'entretenir à la fois ses activités, assurer le fonctionnement des structures au quotidien et de rémunérer les équipes opérationnelles, élément essentiel de survie, de crédibilité et de renforcement de la dynamique associative.

● Les apports locaux

Ces structures, lorsqu'elles s'investissent dans la recherche de financement et qu'elles sont outillées pour le faire, sont susceptibles de bénéficier d'apports divers, en nature, en numéraire, en provenance d'institutionnels, à des niveaux central, régional et communal, de la société civile, de donateurs privés, d'offices, entreprises locales, ou d'associations patronales...

Ces apports locaux différencient les structures entre elles : certaines associations (notamment dans le secteur de l'enfance) plus 'dynamiques que d'autres' sont susceptibles de former des systèmes d'alliances locales qui leur permettent de couvrir la majorité de leurs frais de fonctionnement.

A ce niveau, s'il existe au sein de certaines entités, un personnel spécifiquement dédié à la collecte de fonds, le plus souvent, l'impact des membres associatifs est majeur. Les entrées dont bénéficie tel-l-e président-e, ou membre influent du comité, son réseau de connaissances, d'alliances, y compris maritales et familiales, s'utilise pour 'aspérer' le maximum de fonds auprès de donateurs locaux, à différents niveaux : institutionnels ; 'politiques', et élus ; entreprises, nationales, multinationales ; offices...

L'apport local s'avère ainsi fortement associé au statut socio économique d'un membre donné de l'association : ce faisant, certains ayant des 'entrées' à des 'niveaux supérieurs de l'organisation sociale' tendent à 'rafler la mise' au bénéfice de leurs populations cibles, mais aussi au détriment d'acteurs moins 'nantis' et 'moins statutaires' qui verront leur demandes de contribution refusées.

A ce niveau donc du local et de sa contribution, des dotations nombreuses, fréquentes, sensibles, effectuées par des donateurs, 'par devoir', par nécessité, par charité, par engagement citoyen, par stratégie marketing... fournies 'toujours aux mêmes' à travers un circuit rodé et un système complexe d'obligations et de connivences. Telle entreprise donne 'obligatoirement' à telle association pour son image, par intérêt, mais aussi quelquefois 'par obligation' en raison de telle ou telle considération.

Une singularité de la répartition locale ;

Une partialité dans la répartition de la contribution locale ;

Mais aussi un dynamisme et une approche professionnelle de la demande, qui différencient les acteurs entre eux.

● L'apport de l'étranger

Malgré la diversité et la pluralité des apports locaux, le secteur (du droit en particulier) reste cependant et à ce jour, sensiblement tributaire de financements, le plus souvent étrangers :

- Ces financements sont fournis à travers des partenariats établis avec des, ONG, Institutions, Fondations, Agences, Régions du monde, représentations diplomatiques (Espagne, France, Japon, Canada, Belgique, USA, Suisse, Pays Bas, Suède...).
- Ces financements sont également alloués dans le cadre de coopérations, multilatérales, bilatérales ou décentralisées (entre régions) qui s'inscrivent dans les thématiques de 'justice, développement, gouvernance locale, santé, humanitaire, société civile, renforcement des capacités'...

Les agences sont sollicitées et contribuent à des financements, d'activités, projets du secteur :

- **L'ACDI**, Agence Canadienne de Développement International ; **l'AECID**, Agence Espagnole de Coopération internationale pour le Développement ; **l'AFD**, Agence Française pour le Développement ; **l'ARF**, Association des Régions de France ; la **GIZ**, Agence Allemande de Coopération Internationale ; la **GTZ**, Agence Allemande pour la Coopération technique ; la **JICA**, Agence Japonaise de coopération Internationale ; la **DDCS**, Direction du développement et de la coopération Suisse ; le **FAMSI**, Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale ; la **CNCD**, Commission Nationale de la Coopération Décentralisée...
- Les Agences des Nations Unies comme La **FAO** et le **FNUAP** soutiennent des programmes 'violences sexuelles' ; 'droit de l'enfant' ; 'migration', 'gouvernance locale'. Avec le concours de **l'UNICEF** et de **l'ONU Femmes** (agences précédemment évoquées dans le volume 'politiques publiques' de l'étude) principaux partenaires pour les thématiques femmes, enfants,'.
- Par ailleurs, et dans le cadre de la coopération multilatérale, entre autres domaines de coopération, (environnement, développement durable, santé...), **l'Union Européenne** intervient dans les volets en relation avec la thématique de l'étude,

Par le financement du 'programme facilité société civile', un programme de formation, de 'monitoring, suivi, évaluation des politiques publiques'.

L'UE intervient également dans le domaine particulier des maternités célibataires ; à ce titre, INSAF a bénéficié d'un apport de 17 millions de dirhams, étalé sur quatre années, visant un programme d'autonomisation des femmes à travers leur insertion professionnelle.

L'UE intervient également auprès d'autres acteurs et paraît manifestement aujourd'hui comme un partenaire associé à la problématique de la maternité célibataire.

Caractéristiques du financement 'étranger' du secteur et contraintes

Le financement du secteur à travers le partenariat étranger a vu progressivement sa nature et ses modalités d'octroi modifiées : si les agences, ONG's...ont auparavant permis le financement global d'une structure donnée ou d'activités plurielles menées en son sein, le partenariat actuel comporte de nouvelles exigences à l'égard du secteur. Ces exigences s'inscrivent généralement dans une représentation qui vise l'autonomisation d'une structure donnée, non plus à la soutenir dans son fonctionnement comme par 'le passé'.

Les projets financés sont ainsi généralement conçus comme permettant le renforcement d'outils, capacités, approches, plaidoyer. Si les 'structures anciennes' ont bénéficié d'apports nombreux qui leur ont permis de renforcer leurs moyens matériels, organisationnels et financiers, de nombreux acteurs, plus récents, se trouvent confrontés à une dynamique de partenariat pour laquelle ils 'ne sont pas encore prêts'.

Le financement étranger s'octroie aujourd'hui à travers des appels à projets, ou des financements d'une activité donnée, de durée préalablement définie. Aussi un projet, une activité, aussi indispensables soient-ils pour les populations cibles¹⁵, sont susceptibles 'd'un jour à l'autre' de cesser, à défaut de financement de substitution. Ainsi concernant les accouchées célibataires, l'action entreprise par les acteurs sociaux d'INSAF en maternité, (une prestation qualifiée de majeure par les populations concernées dans une période de grande vulnérabilité) auparavant 'parrainée' par Drosos, a-t-elle brusquement été interrompue en 2016. Cessation de paiement, cessation d'activité ! Ces cessations expliquent généralement des arrêts d'activités pourtant évoquées par les acteurs comme intégrées dans la prise en charge¹⁶.

Par ailleurs, le financement étranger paraît soumis à des tendances thématiques, à 'des vagues', qui mènent le secteur à les solliciter, sans en éprouver parfois le besoin : aussi la 'vague du renforcement des capacités', a-t-elle mobilisé une période les associations au point que les acteurs ne disposaient plus du temps nécessaire à cet effet, et ce d'autant plus que des redondances fréquentes ont été signalées.

¹⁵ Comme observé, par exemple, un enfant en situation de handicap lourd (IMC) et d'abandon ayant bénéficié d'un suivi en kinésithérapie, a vu au bout d'une année ses séances cesser : l'arrêt brutal de l'accompagnement a été suivi d'une régression des acquis de l'enfant. Une pléthore de situations ont été évoquées concernant les 'mères célibataires et les projets' durant l'étude.

¹⁶ Des situations relativement fréquentes où des actions sont citées par l'un des membres d'une structure donnée, se révèlent inexistantes dans la réalité et le 'présent' : les actions de renforcement de l'estime de soi ; l'accompagnement psychologique ; des activités de loisirs...souvent citées, rarement identifiées, obéissent donc en majorité à cet ordre éphémère des projets.

Un défaut de coordination 'centrale' entre les agences, ONG's, pouvait par ailleurs, se traduire sur le terrain par une 'affluence du renforcement' touchant la même population d'acteurs sociaux, de décisionnels associatifs ou d'institutionnels, autour d'un même sujet. Une redondance de la formation/information et des budgets conséquents.

Les thématiques incluses dans l'octroi du financement issu de l'étranger imposent, en outre des contraintes aux associations qui interpellent les uns, les autres : ainsi une thématique 'étude' contenue dans un appel à projet donné, est susceptible de se concevoir comme une opportunité 'imposée' au secteur en dépit de son caractère 'accessoire' au regard des besoins. Cette même étude s'effectuera souvent au dernier moment, vers la fin de l'année, 'dans l'urgence et la précipitation', dans le but 'unique' de souscrire aux modalités de partenariat engagées avec un bailleur donné. L'étude menée risque ainsi de correspondre davantage à un calendrier et à servir à des nécessités non incluses dans les priorités d'acteurs.

Aussi de nombreux diagnostics relatifs aux populations d'enfants, de femmes, 'mères célibataires, ont été réalisés sans pour autant favoriser la réflexion d'acteurs ou être exploités à des fins de renforcement des connaissances relatives à un sujet donné.

Ces 'effets pervers des appels à projets' ont souvent été décrits par les acteurs.

Les intérêts de bailleurs semblent se focaliser au présent, sur les actions de plaidoyer, études, séminaires, colloques et/ou financement de projets d'autonomisation de populations¹⁷. ... Demain ?

« Tout le monde navigue à vue.... Si demain l'UNICEF décide de s'occuper de la mortalité infantile, et bien tout le monde va se ruer vers la mortalité infantile puis oublier ceux qui sont nés et pas morts » ;

« J'ai l'impression que chaque sujet, porté ici ou là, par les media ou par une politique d'agence, devient un sujet de préoccupation, c'est triste à dire » ;

« Que voulez-vous qu'on fasse ? Ils te disent on finance ça et rien d'autre, et toi tu es obligée de dire : il vaut mieux être borgne qu'aveugle » ;

« si toi tu dis ça ne me sert pas à grand-chose, un autre va prendre le projet à ta place...donc, obligé, tu suis » ;

« Ça part dans tous les sens, à tous les niveaux...même les bailleurs, ils t'imposent des choses que tu subis...ils choisissent pour toi »...

Quelle centralisation possible ?

¹⁷ Il est intéressant de constater qu'un concept 'nouveau' s'adopte aujourd'hui à différents niveaux pour désigner, justifier, telle ou telle approche, menée par des agences, bailleurs de fonds ...jusqu'à la Banque Mondiale : la résilience.

Depuis quelques années, et ce afin de réaliser les Objectifs Millénaires du Développement, les Agences des Nations-Unies, œuvrent dans le cadre de programmes conjoints.

Des agences 'chefs de file', sont généralement dédiées à la réalisation de programmes spécifiques, en fonction de leur domaine d'activité prioritaire, et/ou en fonction de populations cibles définies.

Cette coordination des agences permet également une centralisation de l'action de lutte pour une problématique considérée et une potentialisation des énergies. Elle évite ainsi à la fois les redondances et les pertes.

Au niveau du partenariat avec les acteurs, cette approche favorise enfin, une plus grande équité de 'la répartition'.

Un exemple à suivre ?

En tout état de cause, à l'image de la coordination entre les différents intervenants du secteur, (acteurs, institutionnels...), la question de la centralisation et de la coordination, se pose à différents niveaux, y compris financiers.

CHAPITRE TROISIEME

DONNEES D'ACTUALISATION RELATIVES AUX ACTEURS

PREAMBULE

L'objectif du chapitre qui suit sera de fournir des éléments succincts, d'actualisation des données relatives aux acteurs, dont la plupart ont été abordés lors du dernier diagnostic (2009). Des entités œuvrant dans le domaine de l'enfance, de l'immigration, seront associées ici, dans la mesure où des interactions existent entre différents secteurs, de la maternité célibataire, de l'enfance en situation de rue et/ou subissant la violence, le rejet et l'abandon.

Selon les intervenants, leur transparence, volonté de communication, 'outillage', gestion, organisation, indicateurs...ou importance accordée aux 'chiffres', certaines informations fournies seront partielles, sommaires, ou plus détaillées¹⁸.

De manière générale, si le discours et les échanges autour du thème ont été rendus possibles et étalés dans la durée, la question des indicateurs du secteur a rencontré sensiblement plus de réticences.

Les données fournies ici proviennent des acteurs, et incluent en conséquence, leurs représentations, modalités choisies de communication, valorisation de l'action.

Les dysfonctionnements, interrogations, interpellations, d'acteurs, ont été par ailleurs, amplement abordés dans les différents volumes de l'étude.

Il conviendra de souligner au préalable que le taux d'encadrement et les effectifs du personnel opérationnel d'une structure donnée, sont susceptibles de 'préjuger rapidement' d'une organisation et professionnalisation de l'action de prise en charge : l'étude menée ne permet pas de confirmer cette hypothèse.

- Certaines structures travaillant avec 'deux ou trois' permanent-e-s sont susceptibles à la fois de 'brasser' une population importante, de présenter de nombreux services, répondre à la demande majoritaire et fournir une prestation identifiée comme qualitative ;

- D'autres en revanche, dotés de ressources humaines nombreuses, 'coûteuses' et représentant l'essentiel des frais de fonctionnement d'une entité donnée, sont susceptibles de gérer des effectifs similaires de populations tout en étant identifiés, ici et là (acteurs, populations) comme fournissant une prestation 'insuffisante', voire 'médiocre'.

¹⁸ Les informations obtenues engagent les acteurs des structures 'présentées ici' lesquelles, 'naturellement', tendront à valoriser leurs actions, allant jusqu'à évoquer des actions entendues ici et là comme 'nouvelles et/ou nécessaires', non contenues pourtant dans leur mode de prise en charge. Les données présentées seront en conséquence davantage descriptives, reflétant le discours d'intervenants du secteur concernant leur champ d'action. Ces données sont aussi à appréhender quelquefois comme non exhaustives, ne reflétant pas l'ensemble du champ d'action d'un acteur associatif considéré : elles sont par ailleurs susceptibles d'avoir évolué dans l'intervalle de temps qui sépare le terrain de l'étude de la rédaction finale du rapport. Les éléments d'évaluation et d'analyse apportés concernant certains acteurs se fondent sur un recueil d'images représentées fournies à la fois par les populations cibles et par d'autres acteurs, associatifs, institutionnels. Pour d'autres acteurs, les données recueillies ont été insuffisantes pour rendre compte d'une perception globale de l'apport. Pour d'autres encore, certains questionnements ou éléments d'analyse critique ont été supprimés à la demande du commanditaire de l'étude.

Dans les situations décrites, les indicateurs d'évaluation d'impact, font généralement défaut pour permettre d'analyser les interactions entretenues au sein du secteur, entre les différents projets associatifs, modes de prise en charge, ressources... leur adéquation avec la demande majoritaire de populations et leurs impacts.

Cependant, des paramètres ont souvent été identifiés comme majeurs et associés à l'efficacité évoquée : la connaissance des populations, la stratégie, son application, la cohésion des équipes, la 'santé mentale' de la structure décisionnelle, la culture démocratique en interne, 'l'intelligence et la mesure' du discours projeté vers l'extérieur...et le respect de la dignité de la personne en demande.

● Les indicateurs

Comme 'hier', le secteur reste toujours 'empêtré' dans les indicateurs sociologiques, désorienté par rapport à l'usage des paramètres quantitatifs, 'utiles, inutiles' ; ceux nécessaires à la connaissance des populations - et donc, à leur prise en charge - ; ceux qui donnent un inventaire des actions menées, destinées au plaidoyer et/ou à rendre compte de leurs opérations aux bailleurs; ceux, nombreux, décidés dans la subjectivité et la morale d'acteurs ; ceux destinés à 'sensibiliser la société' et ceux, dont il est difficile de comprendre à quoi ils peuvent mener tant ils paraissent incongrus et déplacés.

Aujourd'hui encore, des confusions nombreuses sont apparues au niveau de la quantification des données : entre le titre de la rubrique et le contenu, entre les populations, le type de violence et les actions. Ainsi un effectif total de 400 bénéficiaires dans une année est susceptible de donner lieu à 2500 violences psychologiques¹⁹ (!).

Ainsi se retrouvent aussi des chapitres signalant « la source du problème » (entendre la maternité célibataire) à travers des paramètres illustrant la sexualité des femmes (relation amoureuse, concubinage...) ou à l'inverse, une violence présumée exercée à leur rencontre²⁰ ; à côté d'autres 'sources' justifiant 'le nœud du problème' par une promesse de mariage présumée, qui leur a été faite !

Un ensemble de paramètres sont par ailleurs inscrits venant en renfort pour illustrer les conditions de pauvreté 'intellectuelle' et économique 'à l'origine de la grossesse hors mariage' : ces indicateurs sont par ailleurs alignés les uns sur les autres, sans perspective d'analyse et surtout sans comparaison avec un référentiel majeur de populations non célibataires dans une ville ou région donnée.

¹⁹ Confusion probable entre le nombre de plaignantes et les recours à l'association pour un même motif (amalgame entre les usagères, le motif de la demande et les 'écoutes' appréhendées à la fois comme actions associatives et comme plaintes pour violence).

²⁰ Il convient toutefois de signaler que certaines « sources du problème », comme le viol et la prostitution, ont été divisés par 2 (chez certains acteurs, minoritaires, qui ont fourni leurs statistiques) !!! Diminution de ces 'violences' ou impact du dernier diagnostic sur la consignation des données ? Une plus grande adaptation au réel au sein de certaines entités ? Quel sens attribuer à ces paramètres qui se 'révisent' ?

A quoi pourrait servir par exemple le paramètre 'habitant dans un quartier populaire à Casablanca, ou Rabat... sinon à dire que les mères célibataires sont issues de la 'pauvreté et de la misère' ? Quels critères objectifs définissent au préalable le quartier populaire d'une ville donnée ?

Quel référentiel transmettant des informations sur la norme (moyenne de Casablanca ou de région) et à partir duquel il sera permis de dire : oui, il y a une différence sensible, statistiquement significative ? Aucun.

Et surtout quel(s) lien(s) direct(s) de causalités, associés à la maternité célibataire et quel(s) usage(s) possible(s) ?

La quantification des paramètres, nécessaire à la mesure des actions, est apparue comme généralement effectuée sans la distance, la rigueur, et la démarche analytique nécessaire. Aussi, le secteur spécifique sera-t-il appréhendé, comme généralement déficitaire à ce niveau. Une réflexion commune aux acteurs, déjà évoquée lors des précédents diagnostics, et 'prémisse d'une coordination', n'a pas été menée.

Cette réflexion nécessite également d'intégrer des données qualitatives majeures pour la connaissance des populations, servant essentiellement à la prise en charge. Ces données qualitatives exigent, en outre, l'adoption d'une attitude respectueuse de l'intimité des personnes, non inquisitrice, et aucun cas 'leur étalage' à des fins de plaidoyer.

C'est précisément, et pour partie, 'cet étalage' qui mène des femmes au dénigrement de l'action de certaines structures associatives. Le sentiment d'être « utilisées », dénaturées, « ridiculisées », pour « mendier de l'argent » est souvent présent dans le discours de populations de 'mères célibataires' à Casablanca.

● Budgets de fonctionnement

En fonction des structures, les budgets nécessaires au fonctionnement varient : l'analyse des différentes situations ne permet pas d'associer clairement et 'définitivement', cette variation des besoins de financement évoqués par les acteurs, à l'effectif de l'encadrement, aux frais de fonctionnement, aux effectifs des populations 'gérées', aux actions diverses de, prise en charge, communication, plaidoyer...

Il apparaît toutefois qu'au sein des 'grandes structures', les frais associés à l'encadrement occupent une partie non négligeable du total budget. Dans certaines situations et au regard de considérations diverses de prise en charge, ces budgets apparaîtront ici et là, surdimensionnés.

Ainsi la notion même de 'grande structure' paraît davantage liée (outre la notoriété) à l'effectif du personnel qu'à celui des populations cibles reçues et/ou prises en charge par l'association.

Ici aussi, le déficit d'indicateurs comptables et financiers, de contrôle de gestion, ne permet pas de rendre compte de la pertinence d'un choix considéré.

Dans le présent néanmoins, certains acteurs sont apparus plus outillés, 'aptés' à chiffrer, le coût moyen d'une mère célibataire hébergée', le coût d'un enfant en crèche, le coût de la formation/insertion... et à procéder à des prévisions. Considérant néanmoins la difficulté pour le secteur, de se projeter au-delà du court terme en matière de financement, ces prévisions restent cependant limitées et menacées.

● **Le choix de la dynamique entrepreneuriale**

Certaines entités, relativement peu représentées au regard de l'ensemble, tendent à organiser leurs opérations en métiers, pôles d'activités, avec une professionnalisation des fonctions, missions, avec des objectifs définis à atteindre.

Cette approche professionnalisée de l'action associative, n'est pas sans difficultés et questionne les acteurs concernés : des craintes sont exprimées notamment lors du processus de transition qui mène vers un accroissement des populations cibles et une quantification de l'action.

Cette démarche de quantification et de professionnalisation des activités n'est pas sans impact sur les acteurs sociaux engagés dans l'opérationnel : l'augmentation des effectifs, la segmentation des métiers, la dilution des rapports au sein de 'l'entreprise associative', mais aussi la diminution des interférences subjectives, suscitent une sorte de 'désenchantement' et une attitude nostalgique qui 'rappelle le passé et ses vertus'. Cette attitude présente en définitive, un risque non négligeable d'impact sur les niveaux d'adhésion et de motivation des intervenants. Les menaces les plus fréquemment identifiées sont : la mobilité professionnelle, les ruptures d'activités et/ou de services, l'instabilité des équipes restantes.

Au niveau décisionnel, c'est davantage l'appréhension de la perte de la 'dimension qualitative' des relations aux populations, 'la perte de l'âme associative', du volet 'engagé et militant' qui sont évoqués. Le doute se focalisera ici sur le niveau d'adhésion future des populations cibles à la professionnalisation de l'action, sur les impacts possibles par rapport aux attentes, et les dangers de rupture de la dimension bienveillante, humaine, affective, émotionnelle.

Ces remarques soulignent encore une fois, le positionnement inconfortable du secteur, mené à gérer un ensemble de risques, et à 'séjourner à la fois dans le domaine de l'instabilité et celui de l'ambition de pérennité' :

- Difficulté de concevoir une évolution en termes de ressources humaines et matérielles, liée au financement ;
- Difficulté d'effectuer des prévisions sur les, moyen et long termes, en raison des ruptures de financement ;
- Difficulté de concevoir une gestion 'calquée sur l'entreprise' impliquant à la fois un changement structurel de la dynamique associative, de la nature de l'engagement 'militant' qui lui est associé ... pour un futur hypothétique.

Le financement,

Un obstacle majeur pour les associations, à tous les temps, au présent, pour leur futur ;

A tous les niveaux, de réflexion et de partage, de relations et de coordination, d'évolution et de renforcement, de prévisions.

Quels intervenants et quelles actions ?

Les données qui suivent présentent quelques acteurs de la prise en charge, de la mère et de l'enfant, de l'enfance en situation de vulnérabilité et de rue, de violence...

❖ SOLIDARITE FEMININE

Utilité publique

Date de création de l'association : 1985

- Centre Tizi Ouzou (A. Sebaa, Casablanca) crée en 1988.
- Centre Palmier crée en 1999, mise en place d'un centre d'écoute.

Présidence : Madame Aicha Ech Chenna.

Directrice : Madame Hafida El Baz.

Membres : comité directeur composé de 7 membres actifs (orientation et validation de stratégies).

Zone d'intervention : Casablanca (mais populations issues de toutes régions),

Notoriété : élevée, associée à sa présidente ; 'une association connue de tous'.

Objectifs, missions

Axe d'intervention : « prévention de l'abandon d'enfants par la réhabilitation socio économique de leurs mères ».

- Promotion des droits humains : association à des réseaux, nationaux et internationaux
- Communication et actions spécifiques de prévention auprès de populations à risque ; plaidoyer, sensibilisation, éducation du public ;
- Accompagnement de femmes en détresse, notamment en situation de maternité célibataire, avec enfants ;
- Programmes de réhabilitation des femmes, incluant annuellement un effectif de 50 mères et 50 enfants, visant une prise en charge 'totale'. Critères : femmes démunies.
- Formations spécifiques aux aptitudes des femmes, parallèles à des actions d'alphabétisation, sensibilisation, éducation. Prévention des risques.
- Formations appliquées : apprentissage à l'emploi à travers des activités génératrices de revenus.

Services

- Centre de soutien : accueil, écoute, suivi administratif, juridique, social, psychologique, médical. Renforcement de la 'mère célibataire' à travers un travail sur l'estime de soi.
- Crèches : accueil, soins de l'enfant. Préparation au préscolaire. Veille au développement de l'enfant et renforcement des liens mère enfant.
- Alphabétisation fonctionnelle ; ateliers de sensibilisation aux droits, aux devoirs, à la citoyenneté et à l'égalité.
- Formations professionnelles et AGR en pâtisserie, restauration, centre de remise en forme-hammam, réception et tenue de caisse. Parallèlement, initiation au code du travail. Actions de formations diplômantes externalisées.
- Plateforme pour l'auto emploi par le biais de micro crédit.

Spécificité : absence de structure d'hébergement.

Moyens humains : 35 salariés, permanents et vacataires. (Diminution des effectifs)

Axes de plaidoyer

Abrogation de l'article 490 du code pénal,

Abrogation de l'ensemble des articles discriminatoires concernant les femmes et les enfants,

Reconnaissance de la paternité de l'enfant,

L'ADN, une preuve biologique et juridique,

Une évolution décrite dans l'action de plaidoyer avec une tendance dans le présent, à revendiquer le droit des femmes à une citoyenneté intégrale.

Moyens : séminaires, études, écrits, colloques, communications, médiatisation.

Partie prenante de réseaux ; du 'Printemps de la Dignité', d'ONG's nationales, et internationales.

Indicateurs :

Entre janvier 2003 et décembre 2014

Accueil, écoute et orientation de **7350** femmes.

616 mères ont bénéficié d'alphabétisation et/ou de formations professionnelles à visée d'insertion économique.

626 enfants ont été pris en charge dans les crèches de l'association.

Chaque année

1000 dossiers de femmes victimes de violences, sont traités.

50 dyades mères/enfants sont prises en charge, dans le cadre de programmes d'insertion professionnelle (femmes), et préscolarisation (crèches, enfants).

Résultats

- 100% des femmes accompagnées gardent leurs enfants.
- 100% des femmes accompagnées trouvent un emploi.
- Entre 2007-2014 : 60% des femmes accompagnées ont bénéficié d'un emploi stable intégrant les droits sociaux de base.
- Actions de sensibilisation de plusieurs centaines de jeunes.

Caractéristiques de l'association

Solidarité Féminine se représente comme étant l'unique association 'spécifiquement et intégralement' dédiée aux populations de mères célibataires et de leurs enfants.

L'ASF reçoit un effectif annuel, 'relativement invariable' de 1000 femmes au centre d'écoute, dont 50% sont mères célibataires.

L'accueil au centre d'écoute répond à des demandes spécifiques : il est susceptible de déboucher sur des services d'accompagnement ; intégration familiale de la mère et de l'enfant ; réconciliation avec le partenaire et reconnaissance de paternité ; suivi psychologique, juridique, médical.

Les programmes se destinent à un effectif annuel de 50 femmes qui accèdent au 'programme de réhabilitation socio professionnelle' : pendant que l'enfant est pris en charge en crèche dans la journée, sa mère bénéficie d'une formation/insertion interne (cuisine, pâtisserie, couture, esthétique et coiffure, gommage, savonnage, massage, accueil et tenue de caisse) ou externe (études supérieures, stages, formation en bureautique, comptabilité).

En parallèle, en fonction des budgets et de la disponibilité des intervenants, sont menées des actions de 'développement personnel' et de 'renforcement de l'estime de soi', d'alphabétisation, de sensibilisation...

Les femmes intégrées, acceptées dans les programmes, sont susceptibles aujourd'hui d'être plus âgées qu'auparavant (évolution décrite dans les critères de sélection des femmes admises). Elles se doivent de respecter un certain nombre de règles collectives pendant la durée de leur contrat avec l'association.

Le programme dure trois années : actuellement, ce contrat est reconduit annuellement, et permet à certaines femmes plus rapidement autonomes, de s'intégrer dans le marché de l'emploi.

La durée minimale nécessaire à la formation est cependant évaluée à 10 mois : moins de dix mois, l'association ne considère pas que la femme dispose des bases nécessaires à son autonomie. Les bases évoquées ne concernent pas strictement et uniquement le volet de formation professionnelle : elles contiennent une forme de prise en charge de la dyade mère/ enfant à différents niveaux de renforcement afin de favoriser le potentiel d'inclusion en société.

Cette approche qui 'mise sur la durée', diffère donc de celles évoquées, au sein d'autres structures de prise en charge²¹.

Pendant la durée du programme, les femmes disposent d'une bourse hebdomadaire de 300 dirhams (entre 1200 et 1500 dirhams mensuels) qui leur permet de régler leur loyer, se nourrir le soir avec l'enfant. Celui-ci est pris en charge dans la journée à des niveaux alimentaires, sanitaires, médical, 'éducatif'.

Le coût annuel évalué pour la prise en charge de 10 femmes avec enfants est de 600.000 dirhams. Soit 5.000 dirhams mensuels par dyade mère/enfant.

²¹ Chacun des acteurs usera d'arguments particuliers afin de justifier l'approche : les uns useront de l'argument de l'urgence et de la nécessité ; d'autres, des contraintes budgétaires, d'autres encore, plus souvent, manifesteront leurs refus de 'l'assistanat des femmes' et le souhait de leur offrir les moyens pour une autonomisation rapide ; tous, partant d'idées préalables ou de référentiels. Si les femmes concernées tendent souvent à manifester des 'attentes de durabilité', dans le présent, aucune étude d'impact, avec des indicateurs définis, des différents modes de prise en charge des femmes, sur les court et moyen termes, n'a été effectuée.

Le centre Tizi ousou de A. Sebaa prend en charge des femmes identifiées comme étant plus vulnérables, économiques et/ou psychiques, analphabètes.

Financement

Les AGRs financent le 'projet Solidarité' et ses besoins, à hauteur de 50%.

L'association reçoit des dons en nature (couches, lait, médicaments...) et engage des relations permettant le parrainage de certaines femmes, destinées à des formations externalisées.

ASF reçoit également une contribution de l'Agence de la Conservation Foncière.

L'essentiel de l'apport institutionnel constitue 3,5% du total budget (qui s'élève à 5.000.000 dirhams).

Le financement étranger semble 'tarir' au niveau de l'association, concernant l'accompagnement des mères. Les agences se décrivent comme davantage 'intéressées' par le plaidoyer, les études, séminaires...

ASF a été perçue en difficulté de financement. Victime d'une notoriété qui la représente 'riche' ?

Images et discours, de populations, d'acteurs

De nombreux détracteurs 'entendus', y compris au sein des institutions de l'Etat²², de l'action de l'association : dénigrement des apports de l'association, de l'action de prise en charge, de l'approche, du discours, des 'salaires' octroyés aux femmes lors du processus d'autonomisation. Ces critiques si elles ont été évoquées lors du dernier diagnostic, sont apparues comme plus virulentes.

De fortes exigences sont attendues, associées à Solidarité Féminine, à sa notoriété, à la visibilité de sa présidente. Ces attentes se considèrent 'compatibles' avec la 'richesse de l'association' induite par cette même notoriété. La médiatisation de l'acteur, visuelle, audio visuelle, journalistique si elle en renforce la notoriété, semble justifier l'ampleur de la demande.

L'approche, la prise en charge et le discours ?

Les modalités quasi 'immuables' de la prise en charge ?

La concurrence et le foisonnement des intervenants ?

Une relève assurée à Solidarité féminine ?

²² A certains égards, des acteurs institutionnels ont été perçus comme voulant casser 'de la Solidarité Féminine' à travers des arguments 'douteux', principalement dominés par des considérations non étayées..

❖ OUM AL BANINE

Dénomination : Association du Souss pour la Solidarité avec les mères et enfants en détresse.

Création : 2001

Périmètre : Agadir, région du Souss Massa Draa.

Domaine : lutte contre l'abandon.

Prise en charge de populations de mères célibataires avec enfants.

Présidente : Mahjouba Edbouche.

Objectifs

- Axe d'intervention : prise en charge de mères seules avec enfants.
- Objectifs : accueil, écoute, orientation, hébergement, accompagnement et prise en charge, de la mère et de l'enfant.
- Prévention : populations à risque, ouvrières dans les exploitations, femmes rurales.
- Sensibilisation : femmes, jeunes, étudiants
- 2015 : sensibilisation dans les établissements scolaires, aux droits fondamentaux.

Plaidoyer

- Reconnaissance de paternité.
- Aide financière de l'Etat à la mère célibataire. Statut de monoparentalité.
- Droits humains. Droits des femmes, enfants. Droits contenus dans la constitution. Combat pour le droit d'une maman, d'une citoyenne.
- Moyens : communication, sensibilisation, médiatisation. Acteur connu, reconnu dans le Souss Massa Draa.

Ressources humaines et matérielles

Local destiné à l'accueil des mères, de leurs familles.

Crèche 'Dar El Atfal' : prise en charge d'enfants jusqu'à l'âge de deux ans.

Hébergement : appartement, propriété de l'association, situé dans un autre lieu de la ville.

Encadrement : 14 salariés, droits sociaux de base.

Fonctions : animatrices ; monitrices ; personnel de l'administration et comptabilité ; écoute. La direction est assurée par la présidente (parcours antérieur avec Terre des hommes de plus de trois décennies) qui s'implique à la fois dans les processus, décisionnel et l'opérationnel.

Personnel réparti sur crèche, foyer d'hébergement, centre d'écoute et d'accueil, ou sur le terrain (sensibilisation, formation).

Missions et objectifs définis.

Services, actions

- Accueil et écoute ;
- Orientation. Accompagnement, juridique, social ;
- Intégration et inclusion familiale : réconciliation parents, et/ou partenaire. Un des axes majeurs décrits de l'action associative ;
- Hébergement d'urgence : femmes enceintes, mères et enfants pour une durée de trois mois. Du 8^{ème} mois à 40 jours après l'accouchement. Des exceptions possibles ;
- Aide à l'hébergement externe en externe ;
- Formation professionnelle et aide à l'insertion ;
- Alphabétisation juridique ;
- Education à l'hygiène et aux soins maternels et infantiles ;
- Sensibilisation à la planification familiale, à la contraception, aux MST ;
- Suivi de l'enfant : crèche pendant deux ans ; puis intégration pour 50% d'entre eux, dans un circuit de nurses agréées et encadrées par l'association.

Résultats

- Prise en charge d'un effectif annuel de 300 mères célibataires.
- Entre 2001 et 2008 : l'association a assuré la prise en charge de 1062 mères et accueilli 701 'mères de passage'.
- 7 ans après, ce chiffre est actuellement multiplié par deux : **4000** mères célibataires ont été prises en charge par l'association, en compagnie de leurs enfants.
- Hébergement, interne, externe de **100 à 110** femmes avec enfants/an.
- Travail effectué dans le noyau familial de la mère : sensibilisation de la parenté, médiation familiale, médiation auprès des pères.

Moyens de financement de l'association Oum El Banine

Coût de l'hébergement : 1 million de dirhams annuels.

L'essentiel du financement de l'association provient de ressources attribuées par des bailleurs de fonds étrangers : Suède ; Allemagne, Belgique.

Institutionnels : une offre dont la nature varie (financière, matérielle, sous formes de services), et qui se traduit de manière ponctuelle. Dans le présent l'aide de l'Etat du Ministère de la famille notamment, est quasiment absente.

L'association bénéficie toujours de la gratuité de l'accouchement, des hospitalisations, consultations, analyse et radiologie ; du règlement des factures, d'eau et d'électricité par le Conseil municipal.

Oum Al Banine reçoit par ailleurs des donations en provenance de privés, sympathisants, membres du comité.

Caractéristiques

L'action est menée dans un environnement 'réticent et conservateur'. Ce même environnement détient, 'en conséquence', les 'records', d'abandon d'enfants, de maternités célibataires...et de prostitution !

La Présidente a créé à cet effet, en 2012, une seconde structure dans la province de Dcheira, réservée à des mères seules avec enfants et en situation de prostitution. **Ahdane**, constituée d'un effectif de 4 personnes, reçoit et prend en charge des jeunes filles, femmes, le plus souvent multipares²³.

Ahdane protège l'enfant (crèche), lutte pour son inscription à l'état civil (une inscription souvent refusée par 'les autorités') propose aux mères une reconversion, et axe ses interventions sur la sensibilisation des femmes du milieu de la prostitution, y compris celui du recrutement (proxénètes).

Le discours de **Oum El Banine**, porté, comme 'le reste de l'action, de la réflexion et de l'organisation' par sa Présidente, est inchangé : 'indifférence, défaillance' et désistement de l'Etat, lutte continue pour le financement des projets et la survie de l'association ; contestation des discours 'victimaires' d'associations 'leaders', implication active et 'éparpillée' dans différents domaines et choix d'un référentiel 'unique' de droits humains, associé à un 'savant dosage' de religion... en direction de l'extérieur.

Prise en charge de mères et d'enfants, lutte contre l'abandon, recherche des origines, sensibilisation, actions de plaidoyer, réconciliation avec le partenaire, et insertion familiale...constituent dans le présent, les domaines d'action prioritaires.

Les indicateurs de l'association différencient les services d'accueil des femmes à l'action de prise en charge spécifique ; ils incluent l'assistance en milieu hospitalier ; la déclaration des enfants ; la réconciliation et la réintégration en milieu familial ; l'offre de la gratuité des consultations...

Les indicateurs 'enfants' différencient les services de prise en charge en crèche ; des services médicaux et, quelquefois, de recherche des origines à la demande d'enfants ayant connu l'abandon.

Outre les aspects liés aux difficultés de financement, des questions se posent par rapport à la dimension de la transmission au sein de l'association.

²³ 9 d'entre elles, usagères de l'année, ont 4 enfants...

3 sœurs, dont l'une est âgée de 14 ans, ont, par ailleurs, 5 enfants chacune.

Dénomination : INSTITUTION NATIONALE DE SOLIDARITE AVEC LES FEMMES EN DETRESSE,
Utilité publique.
Certification ISO depuis 2010.

Présidente : Madame Bouchra Ghiati
Directrice : Madame Johanna El Hilali

Création en 1999

Axe d'intervention : accompagnement d'urgence.

Deux projets associatifs, deux axes :

- Lutte contre l'abandon, accueil et prise en charge de dyades de mères et d'enfants ;
- Lutte contre le travail des petites filles domestiques.

Ouverture en 2006, d'un centre 'multifonctionnel' : centralisation des actions, d'écoute, d'accompagnement, d'hébergement, de formation professionnelle.

Organisation et ressources

Un conseil d'administration ; un comité exécutif composé de 7 membres, qui conçoit et planifie, et une structure opérationnelle de mise en œuvre des plans d'action.

Ressources matérielles

Immeuble qui concentre actuellement l'ensemble des activités réparties sur les étages de l'association (accueil et orientation, hébergement ; formation, crèche).
(Toujours) en cours de construction, un centre à Hay Adil, plus adapté à l'action et aux populations, financé par l'INDH.

Ressources humaines : 32

- Une direction et des responsables de projets.
Projet Union Européenne : suivi évaluation ; projet Drosos : hébergement externe.
- Une structuration d'activités en 5 pôles d'intervention avec des responsables de pôles :
 - Administratif et financier ;
 - Mères enfants ;
 - Autonomisation ;
 - Lutte contre le travail domestique des petites filles, LCTE ;
 - Plaidoyer, communication ;

Les services intégrés dans chacun des pôles définissent les fonctions qui y sont rattachées : comptabilité, levée de fonds, gestion des stocks ; encadrement, des services de formation, d'assistance sociale, médicale...

Ressources financières : financement de projets par, Union Européenne ; ONU femmes ; Womanity Fondation ; Coopération espagnole ; Drosos.

Contribution locale : financement de programmes 'lutte contre le travail des enfants', par le Ministère de l'Emploi, Fondation BMCI ; Fondation Mohamed 6 ; Lycée Lyautey ; Coopération scolaire Lycée Lyautey.

Contribution de l'INDH au nouveau centre, et contributions au compte recettes de l'association fournies par des entreprises (STCR SA ; Ecogema ; HLB...).

Malgré les ressources disponibles dans le présent spécifiques à des projets particuliers, l'association évoque également des difficultés liées à la lourdeur du dispositif. Les besoins de financement tiennent par ailleurs compte des frais engagés mensuellement pour chaque mère célibataire en fonction des services alloués.

Les données ci-dessous, relatives à la gestion financière de l'association²⁴ entre 2014 et 2015, permettent de rendre compte des recettes en fonction des origines du financement et des dépenses associées à chaque pôle d'intervention. Elles relèvent par ailleurs, l'ampleur des frais engagés pour la prise en charge des populations :

Tableau 1- Recettes et origines

Recettes par année	Produits INSAF	Personnes physiques	Organismes publics	National. Personnes morales.	International. Contractuels	Total MAD
Recettes 2014	13.495	61.429,37	198.120,39	783.896,75	3.359.132,41	4.416.073,92
Recettes 2015	5.100	134.900	189.904 ²⁵	913.600,3	6.573.946,16	7.817.450

Tableau 2- Dépenses et ventilation

Dépenses par année	Total PME	Pôle LCTE	Partenariat et communication	Administration et finances.	Total
Dépenses 2014	2.545.027	1.340.256	285.601	1.324.730	5.495.614
Dépenses 2015	3.571.389	1.258.639	141.590	1.463.288	6.434.959

²⁴ La possibilité de disposer d'éléments détaillés relatifs aux aspects financiers est toujours difficile à obtenir auprès du secteur pour des raisons liées à la 'rivalité' associative ; elles sont aussi en relation avec le niveau de transparence et/ou de disponibilité des uns et des autres. Les dispositifs de gestion mis en place peuvent par ailleurs être sommaires voire inexistant. InSAF commanditaire du projet d'étude, sera donc considéré comme un acteur plus 'facile d'accès' à ce niveau, en raison de cette considération. Toujours ?

²⁵ La subvention publique du nouveau centre, non intégrée dans le budget général est de 3.600.000 dirhams.

Coût détaillé par activité d'une maman, d'un enfant

Coût du trousseau en maternité : 450 dirhams,

Alimentation : 1101 dirhams,

Lait, couches, eau : 702 dirhams,

Frais médicaux : entre 1900 et 3975 sur la durée du séjour en fonction de l'état de santé de la dyade mère/enfant.

Insertion familiale : 1500 dirhams, équipement : 1900 dirhams. Panier alimentaire : 170 dirhams. Soit au total, sur la durée du séjour, un montant de 3570 dirhams.

Accompagnement juridique : 2000 dirhams sur la durée du séjour.

- Ainsi lorsqu'une maman est prise en charge et bénéficie de l'ensemble de ces services, le coût des prestations offertes (directes) durant son accompagnement, s'élève à 7.925 dirhams.
- Le coût des prestations indirectes liées au fonctionnement de la structure (salaires non compris) s'élève à 26.040 dirhams mensuels.
- Le coût mensuel pour une femme prise en charge en interne s'élève lui, à 1902 dirhams.
- Le coût de la prise en charge externe, s'élève lui à 4090 dirhams lorsqu'il inclut les services fournis de 'lait, d'équipement et de panier alimentaire, de loyer, de frais de vie, de nurse, d'eau et d'électricité.

Ces montants énoncés relatifs à chaque service indiquent d'une part, que l'association est dotée d'outils de mesure professionnels pour évaluer le coût de ses prestations ; et d'autre part, la difficulté de fixer 'une fois pour toutes' le prix d'une mère célibataire avec enfant.

En tout état de cause, ces montants rendent compte parallèlement du niveau élevé d'implication de l'association dans le renforcement social et financier des dyades mères/enfants. Cette implication financière se traduit notamment en période d'urgence (accouchement ; soins, hébergement interne et externe, alimentation) et constitue l'un des axes majeurs de l'action associative.

Plaidoyer

Droits humains. Droits de la femme. Droits de l'enfant ;

Harmonisation des textes aux traités ratifiés par le Maroc ;

Lutte contre le travail des enfants (partie prenante du collectif crée à cet effet) ;

Abrogation de l'article 490 du code pénal ;

Lutte contre les discriminations faites aux femmes (partie prenante du réseau Ouyoune Nissaya) ;

Droits de la famille monoparentale ?

Moyens : études, diagnostics, nombreux, sessions de partages avec des acteurs de la PEC ; séminaires de sensibilisation, colloques. Intégration dans des collectifs d'acteurs visant une révision des lois, (travail des enfants, petites filles domestiques ; femmes ; harmonisation des textes ; lutte contre les discriminations)...

Nombreuses actions menées en 2015 : communication, plaidoyer, partenariats et accords engagés avec des acteurs de la PEC.

Projets

Projet d'hébergement externe porté par Drosos ;

Renforcement d'actions de plaidoyer et de sensibilisation ;

Construction en cours d'un centre 'multifonctionnel' destiné à multiplier par 2, les capacités de l'association.

Projet majeur financé par l'Union Européenne, d'autonomisation des femmes par l'insertion professionnelle : 1 600 mères concernées sur une période de 4 ans.

Réflexion en cours²⁶ pour la formalisation de l'action. Tentatives en cours également, en vue d'intégrer un réseau d'acteurs. Difficultés d'adhésion.

Projet financé par l'ONU Femmes de consolidation des actions de prise en charge.

Projets professionnels destinés à renforcer l'autonomie des femmes : création d'AGR's, avec soutien et accompagnement par l'association, de la phase de réflexion, à l'encadrement des femmes et à l'opérationnalisation.

Services

Dépistage de l'abandon au sein des structures hospitalières : écoute, accompagnement, aide et orientation des mères accouchées en milieu hospitalier (maternités de Baouafi, Hay Hassani, CHU, Moulay Youssef... au total, 9 maternités couvertes, en 2014 et en 2015) et suivis, administratif, médical des mamans ;

Accueil, écoute et orientation ;

Accompagnement social, administratif, juridique et médical ;

Suivi psychologique²⁷ ;

Hébergement interne ;

Hébergement externe (octroi d'une 'bourse' de 1200 dirhams) ;

Formation professionnelle et aide à l'insertion ;

Renforcement des capacités des femmes ;

Activités d'expression artistique ;

Sensibilisation ...

Enfant : analyses, soins, hébergement et alimentation ; suivi administratif et médical ; crèche...

Indicateurs

Hébergement : **119** mamans ont été hébergées entre 2014 et 2015 (sur 292 demandes) ;

Maternité : **893** mamans ont été identifiées, et bénéficié d'une écoute et d'un accompagnement.

²⁶ Lors de la période de conduite du terrain mené auprès d'Insaaf.

²⁷ De nombreuses actions menées à la fois en direction de l'encadrement et des populations cibles ont été menées entre le moment de réalisation du terrain et la rédaction de ce rapport.

Indicateurs période 2012-2015²⁸

2286 'bénéficiaires' des services de l'association²⁹ ;

- 210 femmes ont été hébergées au foyer (près de 10%) ;
- 106 femmes ont été hébergées en externe (4,5%) ;
- 108 ont bénéficié d'une insertion dans la famille (près de 5%) ;
- 18 ont été réconciliées avec leur famille (moins de 1%).

Procès engagés et accompagnés par l'association :

- 221 mères ont bénéficié d'un accompagnement juridique visant la reconnaissance de mariage ;
- 202 femmes ont bénéficié d'un accompagnement juridique visant la reconnaissance de paternité ;
- 586 mères ont été accompagnées en vue de la reconnaissance de l'enfant ;

Sur 22.314 actions menées par l'association,

- 2685 ont concerné l'accompagnement juridique (12%) ;
- 3254 ont concerné l'accompagnement administratif, soit 14,5% ;
- 11.533 ont concerné l'accompagnement social, soit près de 52% de l'ensemble.
- Autres prestations : (certificat d'âge, demande pour vaccination, certificat de mariage...) : 844

Caractéristiques du présent

En termes d'organisation et de structuration des activités, InsaF formalise l'ensemble de ses interventions au moyen d'outils professionnels, techniques, avec des branches, pôles d'activités, métiers, et missions attribuées. Les domaines de la réflexion, stratégie, définition des plans d'actions, sont différenciés des opérations.

L'opérationnel se focalise sur les 'métiers de base' de l'association : écoute, accompagnement, hébergement, formation, insertion.

L'hébergement des femmes en interne se conçoit généralement comme une aide d'urgence avec une durée limitée. Il tend aujourd'hui, à s'ouvrir davantage à certaines d'entre elles, non contenues dans les critères auparavant fixés : cette ouverture reste cependant relative.

²⁸ Une chute brutale et 'inexpliquée' des bénéficiaires lors de l'année 2014 (567 mères nouvelles)

²⁹ 22% sont âgées de moins de 20 ans ; 54,5%, de 21 à 30 ans ; 20% de 31 à 40 ans.

Près de 32% d'entre elles sont multipares.

4,5% sont accompagnées de leur famille ; près de 5,5% de leur partenaire ; près de 32% par des connaissances (amis, voisins, employeurs, familles d'accueil) et 4% par des acteurs associatifs.

En revanche, plus souvent, l'hébergement externe des femmes, tend lui, à moins 'souffrir' des exigences d'adaptation aux critères de l'association.

Les femmes hébergées avec leurs enfants, bénéficient d'un accompagnement plus global visant la réussite du processus d'autonomisation. Soutien psychologique à la demande, groupes de parole, développement personnel et estime de soi sont associés à un ensemble des services dont bénéficient les femmes : formations 'rapides' en cuisine, pâtisserie, couture, aide à l'insertion professionnelle ; déploiement d'actions et d'expériences, visant la constitution d'AGRs collectives, soutenues intégralement par INSAF (conception, élaboration de projets, formations à 'l'entrepreneuriat', soutien financier....).

INSAF fait partie des grandes structures du secteur de la PEC spécifique des femmes en situation de maternité célibataire et de leurs enfants : la 'grandeur' se traduit ici, par les effectifs annuels 'gérés' de femmes ; par les ressources humaines qui leur sont affectées ; par la multiplication des actions qui leur sont dédiées, mais aussi, par le type d'organisation choisi, depuis 'longtemps' visant la professionnalisation des actions sur le mode de l'entreprise. Audits, contrôle de gestion, révision des comptes et transparence justifient ainsi les certifications obtenues par l'association.

La dimension d'INSAF, s'appuie par ailleurs sur sa notoriété, une notoriété grandissante acquise dans le Grand Casablanca et en région. Le choix de gestion, les effectifs et les interventions en font dans le présent, un acteur incontournable, investi parallèlement dans des actions de plaidoyer à grande échelle.

INSAF a enregistré une baisse sensible des effectifs de femmes ayant recours à ses services : de 979 en 2010 (précédent diagnostic) à, 759 en 2012, 851 en 2013, et 567 en 2014. Ces chiffres rendent compte des effectifs nouveaux de mères ayant eu recours à l'association. Le turn over des ressources humaines en interne (sur le poste 'd'écoutante' notamment) a été avancé pour justifier cette baisse des effectifs,

❖ INITIATIVE POUR LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES. IPDF

Association créée en 1998

Périmètre d'intervention : Région Fès-Boulemane

Axe : femmes victimes de violence basées sur le genre.

- Association féministe.
- Recherche action, plaidoyer et proximité.

Objet

- Renforcement des capacités juridiques et sociales des femmes ;
- Création de mécanismes de protection ;
- Identification des lois et procédures discriminatoires ;
- Renforcement institutionnel des centres d'écoute.

Comité : assemblée générale ; CA ; conseil exécutif.

Présidente : Madame Ilham al Ouadghiri.

- Réflexions stratégiques, plaidoyer, sensibilisation, suivi des activités.
- Programmes de sensibilisation des jeunes ;
- Formations en milieu scolaire ;
- Sensibilisation aux droits de l'homme, des femmes plus particulièrement ;
- Sensibilisation à la violence, au genre...

Directeur :

- Chargé de la gestion et de la supervision de l'opérationnel ; missions attribuées ; rapports d'activité au comité.

Centre d'écoute : un mécanisme pour le plaidoyer.

Plaidoyer

- Mise en œuvre des droits universels, à des niveaux régional et national ;
 - Lutte pour les libertés individuelles ; lutte contre les discriminations, violences, faites aux femmes ;
- Refonte du code pénal ;
- A été le point focal du réseau ANARUZ.
- Partie prenante des coalitions et réseaux des associations féminines (printemps de la dignité ; printemps de l'égalité...) et des droits de l'homme.
- IPDF a participé à l'élaboration de l'agenda de l'égalité (programme Ikram).

Projets

- Mise en place d'une structure IPDF à Beni Mellal, destinée plus particulièrement aux problématiques de violences à l'encontre des petites filles.
- Transfert et partage avec les acteurs de l'expérience du fonds Ta7di de suivi évaluation.

Le Centre multifonctionnel destiné à l'autonomisation des femmes victimes de violence : un outil de travail.

Une approche féministe globale, holistique : la violence, une interaction de facteurs. La femme est au centre de l'intervention. Une usagère qui a des droits. Procédure confidentielle. Droit à l'intimité. ('Incompatibilité' avec la loi 14/05, limite de la loi).

Le Centre Batha, inauguré en 2009, a été initialement créé dans le cadre du programme INDH, de lutte contre la précarité.

IPDF a été menée à s'impliquer en amont (2007) dans la gestion de la structure régie par la loi 14/05 : afin d'assurer aux populations cibles des services plus adaptés, IPDF a procédé à une réorientation des missions du centre et à sa restructuration.

L'expérience acquise dans 'l'école de la réalité' a mené à une modélisation des pratiques, services et savoir-faire, en matière de lutte contre la violence basée sur le genre, mis à la disposition d'acteurs impliqués dans le domaine.

Cette capitalisation de l'expérience se rectifie par la pratique, analyse ses impacts, et tend vers une meilleure adaptation aux besoins.

Dans le présent - fait relativement insolite chez les acteurs - un système de suivi évaluation a été mis en place afin d'apprécier l'efficacité de l'action sur les femmes, usagères des services du centre.

De nombreuses réunions, groupes de parole, sont menés auprès des usagères, à des fins, d'échanges, d'identification des besoins, de renforcement et d'évaluation d'impacts.

Ainsi un des objets majeurs est ici d'évaluer³⁰, la pertinence de l'action, son incidence réelle sur l'usagère, à des niveaux de, renforcement global, d'autonomisation et d'insertion.

L'approche intègre deux volets ;

- D'autonomisation psychosociale
- D'autonomisation économique.

³⁰ Un exemple à suivre ?

Process Centre Batha

- Accueil pour identification de la demande. Le critère 'violence de genre' est 'seul' pris en charge. L'absence de ce critère mène à une orientation vers une autre structure, association ;
- Ecoute ;
- Orientation juridique (avocat-e-s) ;
- Si besoin, soutien psychologique ;
- Suivi médical (médecin bénévole, hebdomadaire) ;
- Suivi en externe : accompagnement des femmes dans les hôpitaux (certificats) ;
- Si besoin : hébergement pour 2 types de femmes, expulsées du domicile conjugal ; 'mères célibataires'.

Hébergement, en chambre individuelle ; avec, au maximum, 2 enfants. Capacité : 24 chambres (2 lits). Extension possible. Base contractuelle établissant des critères de durée (6 à 8 mois, potentiellement extensibles à des 'exceptions') et des objectifs de renforcement.

Actions menées

En direction des usagères

- De sensibilisation (focus groupe menés avec les femmes : sensibilisation au niveau de la santé, connaissance du corps, dépistage du cancer...) ;
- De renforcement de l'épanouissement : estime de soi ; confiance ; décisions et autonomie psychique (par un professionnel de la relation) ; activités, d'aérobic, de jardinage, de coiffure, pâtisserie, bricolage, photographie, des activités destinées à renforcer le vécu de bien-être... ;
- Service d'hébergement : mise en place d'un service mère-enfant, nurserie, travail sur les premiers liens mère/enfant... ;
- Normalisation et inclusion sociale : naissances, baptêmes, fêtes, anniversaires et sorties.

Actions menées en direction des enfants témoins de la violence

- Travail sur les impacts sur l'enfant et ses relations.

Mise en place d'un centre initiative et développement : objectif insertion professionnelle et création d'AGRs.

Lorsque la femme est en aptitude de 'passer à une autre étape', elle est orientée vers le service 'autonomisation par l'économique' pour choisir une insertion dans le marché de l'emploi ou créer une AGR.

Des ateliers sont mis en place, et la femme, suivie : le choix d'une AGR par exemple, se traduit par une implication dans l'ensemble du processus d'opérationnalisation : conception du projet, formation à la comptabilité, business plan, recherche de financement, simulation de présentation, jury...

Le projet est soutenu par l'association, à travers le fonds Ta7adi : taux à prêt 0, partenariat avec le CRI et l'ANAPEC, la DAS, des structures de micro crédit, pour une avance sur investissement³¹ (petits montants fournis pour le lancement de l'activité)³².

Le choix d'une insertion dans le marché de l'emploi est favorisé par le partenariat avec des entreprises citoyennes qui intègrent les femmes après un processus de stages, formations...dédiés.

Les stages, formations, AGRs, emplois, s'inscrivent dans une approche genre, c'est-à-dire qu'elles ne destinent pas nécessairement les femmes à des métiers de 'bonne', couturière, brodeuse, pâtissière, cuisinière...comme observé au sein d'autres associations 'régies par les mêmes principes' mais 'n'intégrant pas leurs conséquences'.

Encadrement

- 18 permanent-e-s : direction ; administration comptable et financière, intervenants sociaux ; agents d'entretien ; cuisinière ; avocat-e ; psychologue. 2 en ¾ temps.

Coût de l'hébergement : 500.000 dirhams annuels (20 dirhams/personne/jour) ;
Budget total : 1.500.000 dirhams³³.

Financement

Contribution des institutions : moins de 25%

- Institutionnels, niveau local : INDH (200.000/an) ; Entraide Nationale (50.000/an) ; DAS ;
- Partenariat avec l'OFPPPT : stages et formations programmes à la carte : centre de formation aux métiers d'artisanat. Soutien Technique et gratuit de l'OFPPPT ;
- Institutionnels, niveau central : absence de contribution. Une position de l'association : refus de la contribution du MSFFDS.
- Nations-Unies, niveau central (New York) : financement par le fonds d'affectation des Nations-Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes pour la mise en place du service autonomisation économique³⁴.
- Ambassades, coopération internationale...

³¹ Des expériences 'marchent' (en 2002, jardinières, plombières...) d'autres pas : ainsi l'expérience en orfèvrerie n'a pas abouti pour différentes raisons. Actuellement, des formations de 'katiba oumoumya' ; (écrivaine publique) de vente et de revente, d'activités artisanales sont ciblées...

³² Résultats AGRs : en 3 années, 7 femmes ont obtenu une patente.

³³ Relativement limité au regard de l'ensemble des actions décrites et/ou réalisées, et de l'effectif important de femmes ayant recours à l'association.

³⁴ « Des partenaires, pas des bailleurs, on réfléchit ensemble, on a les mêmes visions, approches, il y a un suivi, une évaluation...c'est ce que nous voulons »...

Partenariat acteurs :

Ain Ghazal. Echanges d'usagères (hébergement) ;

Transfert de savoir-faire aux associations, niveaux local et national

Quelques difficultés liées à l'environnement de région

Institution de 'la Santé' : octrois 'arbitraires' de certificats ; appréhension différentielle de la violence ; interprétations individuelles.

Coordination entre acteurs et institutionnels non formalisée ; liée aux volontés d'individus.

Cellules violences, tribunal et hôpital : déficit professionnel évoqué comme dans de nombreuses situations.

Différentiel de comportement en fonction du Sujet de la violence, l'enfant, la femme.

Indicateurs

Les indicateurs de l'association rendent compte des services rendus aux usagères et les définissent : par exemple, la rubrique accueil se définit comme étant « le premier service offert aux femmes...permet de comprendre la demande...et de les orienter soit vers un service interne, soit vers un autre acteur ».

De même l'écoute, l'orientation juridique, le soutien psychologique... sont définis dans leur contenus, par leurs objectifs, à travers les moyens et les acteurs qui les réalisent ainsi que par leurs effets potentiels et attendus. S'ils ne présument pas nécessairement de l'efficacité de l'action auprès des usagères, ces indicateurs, qui ont progressivement évolué depuis le lancement de l'activité, signalent cependant une volonté de remise en question pour une meilleure adaptation aux populations.

Entre les deux périodes 2009-2011 et 2014 par exemple, les services d'orientation juridique se différencient de l'accompagnement juridique des femmes : l'accompagnement devient (aussi) physique. 'L'école de la réalité de la violence' a permis de comprendre qu'une femme violentée, du fait même de la violence subie, est souvent dans l'incapacité 'd'affronter le tribunal' ou toute autre institution. (De même, et du fait de l'expérience de la réalité, la médiation entre 'les deux protagonistes en situation et en relation de violence, ne s'effectue pas).

Quelques données relatives à l'activité entre 2009 et 2011

Accueil	Ecoute	Orientation juridique	Soutien psychologique	hébergement	Formation insertion	Services Espace épanouissement	Services 'Espace Mère enfant	Services Santé/ d'assistance médicale
7261	2144	1868	142	98	94	356	61	1142

Quelques données relatives à l'activité en 2014

Accueil	Téle Ecoute	Suivis et accompagnements	Consultations juridiques	Suivis et accompagnement juridique	Soutien psychologique	Services Santé/ d'assistance médicale
4726	797	780	996	80	233	230

En 2015, l'association a reçu **745** femmes victimes de violences basées sur le genre dont **138 sont mères célibataires** (18,5%), soit près du 1/5ème 'du total population cible' de l'association.

Les 'mères célibataires' sont considérées comme victimes de violences basées sur le genre, institutionnelles et juridiques, familiales et sociales, exclues et doublement violentées.

❖ 100% MAMANS

Création : 2006

Présidence : Madame Claire Trichaud.

Comité : 7.

Périmètre d'intervention : Tanger (populations Tanger Tétouan, mais aussi en provenance d'autres régions). Quartier Bendibane.

Axe d'intervention : autonomisation de la femme ;
lutte contre l'abandon d'enfants.

Mission : « défense et promotion de la dignité, de la citoyenneté et le plein exercice des droits humains des mères célibataires et de leurs enfants ».

Valeurs : « progrès, liberté, justice, dignité de la personne et spécifiquement de la femme. Education »³⁵.

Objectifs

- « Amélioration de l'employabilité des mères célibataires à travers un dispositif d'économie sociale et d'insertion professionnelle durable » ;
- « Défense des droits des mères et de leurs enfants à travers des actions régionales et nationales de plaidoyer » ;
- Réduction de l'exclusion et la précarité sociale des mères célibataires ;
- Prévention des grossesses non désirées et de la transmission VIH et IST auprès des mères célibataires.

Les missions essentielles évoquées concernent l'accueil et l'assistance de femmes célibataires (enceintes ou mères) en situation d'exclusion ; la lutte contre l'abandon d'enfants ; la réinsertion des mères dans la ville de Tanger.

Une approche éducative 'flexible' et adaptée à la demande.

Un accompagnement individualisé à différents niveaux de la demande des mères, sociale, juridique, sanitaire, d'autonomisation.

Plaidoyer

Respect du droit des femmes et des enfants ;

Référentiel unique de droits humains ;

Lutte contre les discriminations ; application des lois ;

Harmonisation du cadre législatif et réglementaire ;

Abrogation de l'article 490 ;

Reconnaissance de paternité ;

ADN : une preuve juridique.

Moyens : actions de sensibilisation, formation, et communication en région.

Plaidoyer en cours de 'refonte' (projet soutenu par l'UE incluant les institutionnels).

Ressources

Financières : essentiellement étrangères, souvent espagnoles.

Financement de projets assurés par Drosos ; Codespa ; Mairie de Barcelone ; Union Européenne (à travers une intermédiation du Ministère de la famille).

Autres donateurs : fondation Tibériade ; Fondation Mothers at Risk ; Fondation Surt...Lions Club ; Rotary Club ; Amicale des pédiatres de Tanger ; Véolia ; Saur ; Fussy pièces auto ... et bailleurs, 'la Obra Social de la Caixa' ; AECID ; 'Fonds Mondial de lutte contre le Sida, le paludisme et la tuberculose'...des ONGs comme APS ; AMSED ; AFEPS...

Des partenariats nombreux sont engagés par ailleurs, avec des institutions et associatifs locaux : tribunaux de Tanger ; Moqataa ; OFPPT ; Hôpitaux Mohamed V et VI ; association Amna ; ALCS Tanger, Soura ; Samu Social....

Ces éléments non exhaustifs soulignent le dynamisme associatif à ce niveau.

L'association comme de nombreuses autres, se considère cependant 'abandonnée' des structures de l'Etat dont l'apport est quasiment nul. La charge du loyer (24.000 dirhams mensuels) lourde, interpelle au moins à ce niveau, de 'non contribution'.

Matérielles

Le premier local de l'association a été transformé en crèche depuis 2010 (apport de l'ONG Groupe Développement).

Actuellement, l'association dispose d'un foyer d'accueil d'urgence (capacité 20 lits) ; d'un centre d'écoute dans le même immeuble et du local DFI, situé dans le même quartier, pour les activités de formation insertion. Entreprise sociale : ateliers cuisine, confection, puériculture.

Encadrement : 25 personnes ;

Organisation et structuration des activités ;

Deux dispositifs d'accompagnement, deux volets de l'organisation, structurés en activités et en interaction, permettant l'autonomisation, l'empowerment et l'optimisation de l'intégration durable des femmes.

Volet social et éducatif : il intègre les services social ; d'accueil d'urgence ; sanitaire et psychique ; juridique ; sensibilisation et plaidoyer ; crèche ; prévention primaire PTME/sida.

Volet insertion : il intègre les services de définition et suivi d'insertion des femmes ; des ateliers de formation professionnelle (traiteur ; confection ; services à la personne) ; des ateliers de mise à niveau 'lifeskills' ; une unité brigade de production ; la relation aux entreprises et l'insertion ; la commercialisation/AGR.

Des volontaires : 37.

Prestations bénévoles et professionnelles engagées ponctuellement pour des apports particuliers (médecins, psychiatres, gynécologues, juristes... mais aussi, animateurs et animatrices d'ateliers).

Coût de la prise en charge d'une mère célibataire : **4000** dirhams. Un coût qui a doublé (pour des effectifs équivalents voire plus réduits de femmes) lié à l'entreprise sociale.

Projet en cours

- Finalisation (substitution et acquisition de local) d'une crèche aux normes, destinée à la fois aux populations cibles et à l'intégration d'enfants du Hay (inclusion). Objectifs : 60 enfants de trois catégories d'âge ; renforcement de l'équipe (direction, éducatrices). Ce projet (soutenu par la Mairie de Barcelone) conçoit une évolution en 2017 vers une AGR. Le programme crèche est par ailleurs soutenu par la Fondation Tibériade et l'association AFEPS.
- Développement en cours, d'un module de formation accélérée au métier d'assistante puéricultrice ouvert à tous (financement, Fondation Codespa, ONG espagnole).
- **Projet majeur** d'autonomisation des femmes par l'insertion professionnelle, porté par Drosos sur trois années.
Objectif à terme : une AGR, support financier des actions de l'association. Le DFI (dispositif formation insertion) est une structure économique réelle, encadrée par 10 professionnels, conçue pour l'employabilité des femmes et leur préparation au marché de l'emploi.
- **Groupe constitué de 'mères communautaires'** représenté par des usagères : projet de formation au droit à des fins de plaidoyer porté par les populations cibles. Les mères 'paires' communiquent dans le présent, avec les acteurs associatifs et formulent des requêtes relatives au fonctionnement, aux relations, et à la nature de la prise en charge. Une remontée d'information à travers l'écoute des populations pour une meilleure adaptation aux attentes.

Partenariats associatifs multiples en région. Convention cadre de partenariat signée avec INSAF.

Indicateurs et résultats

- La crèche (équipe éducative professionnelle, programme pédagogique spécifique à l'âge de l'enfant) accueille chaque jour plus de 50 enfants âgés entre 1 jour et 5 ans.
- Plus de **95%** des mamans prises en charge ont gardé leurs enfants.
- Depuis sa création entre 2006 à 2015, l'association est intervenue auprès de plus de **1300 mamans**.

En 2015, l'association

- A assuré l'hébergement interne à **58** femmes ;
- Accompagné l'accouchement de **95** femmes ;
- Accompagné juridiquement **153** femmes ;
- Accompagné au niveau sanitaire **120** femmes ;
- Orienté et inséré **175** femmes ;
- Permis de bénéficier des ateliers de formation à **105** femmes ;
- Amélioré le profil professionnel de **163** femmes ;
- Permis de bénéficier des ateliers 'life skills' à **134** femmes.

Par ailleurs,

Entre 2013 (lancement) et 2014,

- L'association a permis le dépistage volontaire de **620** femmes ;
- Organisé des séances de sensibilisation à des groupes de femmes exposées au risque ;
- Au niveau de la prévention primaire, en une année, l'association a sensibilisé **8251** jeunes filles et femmes au sein d'associations partenaires, d'usines, maisons de quartier ; lycées et collèges de Tanger.

Caractéristiques de l'association

100% mamans offre les services de base, tout en accordant une priorité à l'hébergement des femmes et au service de crèche.

L'accueil d'urgence permet un hébergement temporaire des femmes pendant une période allant de **4 à 6 mois**, durée pendant laquelle l'identification des besoins et la nature de l'intervention, sont définies avec l'assistante sociale, abouties et formalisées dans un cadre contractuel.

L'association ne ferme jamais la porte à une mère : malgré des règles préalables et des critères, toute femme en demande bénéficie d'un plan d'action approprié à ses besoins prioritaires. Le processus d'autonomisation voulu, se veut très court, sauf pour des problématiques 'lourdes'.

Par rapport au diagnostic précédent, un changement très sensible est évoqué, identifié, au sein de l'association. Ce changement concerne les populations dont l'appréhension est de plus en plus 'maîtrisée', avec une plus grande adaptation à leurs besoins.

Il concerne également l'organisation des activités, l'approche et les axes d'intervention.

Ce changement concerne enfin la taille de l'association, ses projets et ses perspectives de développement.

Par sa taille, son niveau d'organisation et d'encadrement, par la multiplicité de ses projets et par sa vision, 100% mamans fait partie désormais non seulement des principaux acteurs de la prise en charge spécifique, mais aussi des plus efficaces pour les populations, raison pour laquelle certains acteurs de région, n'hésitent pas à la positionner 'en numéro 1³⁶'.

Prudence, vigilance, réflexion contenue, mesure et pondération ont par ailleurs été perçus comme reflets de la démarche adoptée, profitables à des perspectives futures de développement de l'association.

Les membres de 100% mamans sont représentés comme des atouts non négligeables de la dynamique évoquée : « soudés », portés dans leur ensemble par « un esprit militant », engagés dans différents domaines du droit, ils sont aussi impliqués, porteurs, porteuses, chacun, chacune, d'une contribution donnée et effective. La cohésion des membres, fortement entretenue par la présidente, semble relativement particulière, avec des effets, 'validés et repérés 'chez les opérationnels', de réactivité à la demande et de facilitation de l'action. La répartition des tâches est effective au sein du comité, et le consensus requis dans la prise de décision.

La présidente porteuse du projet associatif depuis sa création, bénéficie d'un atout majeur dans la mesure où elle-même représente une ONG espagnole, et où elle transfère des compétences acquises en matière de gestion de projets à l'association. La recherche des fonds par l'association bénéficie en outre de cette entrée de sa présidente dans le circuit.

La professionnalisation de l'action, l'envergure nouvelle de l'association, en font aujourd'hui un des acteurs majeurs et professionnels de la prise en charge malgré une image 'ailleurs' de petite structure associée 'à son passé' (et probablement aussi, à la pondération du discours mené vers l'extérieur). 'Le bébé a grandi'.

Cette dimension nouvelle qui se traduit par une plus grande lourdeur du dispositif (déploiement de ressources humaines, matérielles, financières et organisationnelles plus importantes, par la mise en place d'un projet d'envergure, s'accompagne parallèlement d'une certaine nostalgie 'du passé' et mène surtout à davantage de réflexions, en vue, toujours, de s'adapter à la demande.

³⁶ « Ils sont professionnels, ils ne crient pas sur les mamans, ils n'ont pas de critères » ; ils respectent les femmes... vraiment, comme les sœurs ; ils font du bon boulot, pour moi c'est les meilleurs » ; « eux, c'est les droits humains, top »... » ; « Ils bossent bien avec les femmes, ils tiennent compte de l'humain »...

L'adhésion des populations à ce 'passage vers le développement et le quantitatif', est identifiée comme difficile et l'intervention d'un nouvel encadrement destiné à les former, encore insuffisamment adaptée à la complexité des populations. Des formations sont envisagées à cet effet.

L'entreprise sociale créée se considère comme un projet très stratégique et se conçoit dans le cadre d'une complémentarité de l'action de prise en charge. Les femmes travaillent dans les ateliers de production, d'autres, sont en formation et d'autres encore, forment les 'brigades du week end' pour assurer un revenu complémentaire à leur activité.

Les axes de partenariat et de coordination avec les acteurs s'entreviennent davantage dans le domaine du plaidoyer : lutte en commun, partage de référentiels. Le reste (visions, approches, type de prise en charge) semble différencier l'acteur d'une majorité de structures. Ici en effet, prévaut la dimension droits humains, droit des femmes, clairement, sans 'équivoques ni tergiversations' comme observé au sein de nombreuses structures.

Cette dimension 'droits humains', se traduit dans le discours, les actions et le plaidoyer. Par ailleurs, au sein des équipes opérationnelles, des attitudes majoritaires sont identifiées, de contrôle : distance et neutralité dans le discours et dans l'accueil des populations.

100% mamans bénéficie d'une bonne notoriété auprès des mères ayant eu recours à ses services, auprès d'acteurs, de la ville de Tanger, de régions, et d'une image positive renvoyée par ses ressources humaines en interne. La démocratie et la 'santé mentale' des intervenants décisionnels et opérationnels, semblent prévaloir au sein de l'association.

❖ CONGREGATION DES SŒURS DE LA CHARITE

Fondation mère, créée en 1803.

Congrégation : communauté religieuse, d'utilité sociale.

1990- 2000 : prise en charge, au Maroc, de mères célibataires et de leurs enfants.

Périmètres d'intervention : Tanger (sœurs Calcutta, dans la médina) et 15 années plus tard Casablanca.

Référentiel : humanisme et foi chrétienne.

Offre : une structure d'accueil, un refuge, conçus sur le modèle familial.

Principes de confidentialité et de liberté individuelle.

Objectifs : Assurer une vie de famille aux mamans et leur donner « ce qui leur manque le plus ».

Relations établies,

- Avec 100% mamans à Tanger ; (collaboration et/ou accompagnement administratif et juridique) ;
- A Casablanca avec Solidarité féminine principalement 'accessoirement Samu Social, plus rarement InsaF) ;
- Entre les deux structures de la Congrégation.

Services offerts

- Accueil ;
- Hébergement Tanger : à partir du 7^{ème}. mois. Durée : 6 mois, (extensible) ; Casablanca : durée susceptible de se prolonger jusqu'à ce que la mère trouve une solution de remplacement (famille, emploi ; poursuite des études).
- Accompagnement en milieu hospitalier ;
- Prise en charge médicale ;
- Aide à l'hébergement externe (2 mois de loyer), équipement ;
- Aide à l'insertion professionnelle ;
- Formation (Casablanca) assurée par des bénévoles : alphabétisation ; formation en couture ; broderie ; peinture sur toile... ;
- Aide financière lorsque l'emploi de la mère ne permet pas un revenu suffisant (Casablanca) ;
- Aide à la rémunération de nurses ;
- Accompagnement administratif (état civil).

Ressources

Humaines

Tanger : effectif de 8 mamans salariées permanentes (6 en crèche ; deux en cuisine) ;

Casablanca : effectif de 4 mamans.

Equipes de bénévoles impliquées dans des activités d'animation, de formation, d'éducation, de préparation à l'accouchement, à l'allaitement ; d'aide à la relation avec l'enfant.

Matérielles

Locaux : au sein de l'église, séparés des lieux de culte.

Chambres aux 'normes'. Confort.

Capacité d'hébergement : 19 lits à Tanger (augmentation en cas d'urgence jusqu'à 22 voire à 25) ; 25 lits à Casablanca, 'extensibles' à 30.

Crèche, jardin d'enfants...jusqu'à l'âge de 2 ans. (Soutien possible à la scolarité de l'enfant).

Indicateurs

Choix d'indicateurs 'élémentaires' (dates d'entrées, âge...). Pas d'attrait pour les critères de quantification.

Le coût de prise en charge mère/enfant varie en fonction des prestations et des besoins. Le poste 'le plus élevé' revient à la prise en charge médicale (hospitalisations en milieu privé pour accouchements à risque, césariennes ou pour enfants présentant des problèmes à la naissance).

Les effectifs de femmes accueillies ou en demande de prestations ne se comptabilisent pas. La demande notamment en matière d'hébergement, est cependant représentée comme élevée autant à Casablanca qu'à Tanger.

Effectifs de femmes hébergées

Tanger

En 2014 : **62** mères hébergées en interne à Tanger ;

En 2015 : de janvier à novembre, **52** femmes ;

Casablanca

En 2015 : **59** femmes ont été hébergées.

Financement

Indépendance évoquée, par rapport à l'Eglise et aux gouvernements.

Dons privés en provenance d'Espagne et de Gibraltar pour Tanger ; une répartition plus équilibrée entre donateurs privés, 'musulmans et chrétiens' pour Casablanca.

Si besoin, appel aux fonds de la Congrégation (Madrid)

Caractéristiques de la Congrégation

L'approche et la démarche de prise en charge sont qualitatives, essentiellement, axées sur le confort et le mieux être de la personne.

Un gîte offert à des femmes en situation de vulnérabilité, un accueil 'bienveillant et chaleureux'. Une famille de substitution qui continue à se retrouver pendant certaines périodes, fêtes, anniversaires, commémorations, manifestations.

La naissance de l'enfant se fête le 7ème jour, le 40ème jour, et se formalise par une cérémonie 'traditionnelle' avec [rfissa] (plat traditionnel) où sont invitées les connaissances, amies, familles des mères.

Des cérémonies où également, lorsqu'il le souhaite, le père de l'enfant est invité avec ou sans sa famille. Ce dernier est susceptible par ailleurs de rendre visite à sa compagne durant la grossesse ou après accouchement.

Les femmes n'ont pas de restrictions : elles sont libres de disposer du téléphone, accèdent au besoin à internet, regardent des films, sortent le dimanche et rencontrent leurs compagnons.

La construction et/ou le renforcement des liens communautaires sont ici privilégiés : la Congrégation programme des sorties collectives (cinéma ; balades ; excursions) bi mensuelles généralement. Les anciennes bénéficiaires viennent quelquefois le dimanche en compagnie de leurs enfants pour rendre visite ou participer aux sorties,

Le seuil d'acceptation/tolérance des différentes catégories de jeunes filles, femmes, bénéficiaires du 'refuge' est sensiblement plus large qu'observé chez la majorité des intervenants. Femmes jeunes et plus âgées ; en situation d'errance, de rue, d'addiction...sont acceptées dans la limite des disponibilités.

L'offre majoritaire disponible vise l'hébergement de femmes en situation de grossesse 'illégitime' et se veut offrir un environnement avenant, accueillant, aux normes, respectueux de leur intimité. Aussi les questionnements contenus habituellement dans le process de recrutement des femmes, sont ici limités à l'essentiel, cherchant le plus souvent à détecter le désir de garde de l'enfant. Les causalités de la grossesse illégitimes ne font l'objet d'aucune recherche de compréhension particulière : les femmes admises peuvent un jour, si elles en ressentent le besoin, se confier à l'une ou l'autre des intervenantes du refuge. Ce mode d'interaction avec les mères favorise en conséquence, un discours de 'vérité'. En vue d'assurer une meilleure adhésion au projet de garde de l'enfant, et de contribuer à renforcer leur niveau de confiance, les jeunes filles, femmes, sont accueillies à partir du septième mois.

La démarche adoptée au sein de la Congrégation, de prise en charge des mamans n'a pas changé : elle reste essentiellement centrée sur la solidarité et le respect des libertés individuelles.

Perceptions de populations, d'acteurs

L'image unanime, répercutée au sein des populations cibles rencontrées, reste essentiellement positive. Elle semble à la fois associée à la discrétion et à la sobriété de la démarche, au respect des libertés des femmes, mais aussi adaptée à leurs attentes majeures et dominantes, de recherche de substituts familiaux.

L'image positive des 'Sœurs' est apparue également liée à leur 'étrangéité' : 'un regard étranger, non associé à la morale et à l'interdit de la sexualité' ; 'des étrangers qui respectent les droits humains', 'qui pratiquent les droits humains dans leurs relations'.

L'exemple de l'expérience des 'Sœurs' est intéressant dans la mesure où malgré des moyens relativement limités, le 'déficit', d'organisation, d'indicateurs, d'encadrement...l'image est positive auprès des populations cibles.

Des impacts durables du mode de prise en charge sur la dyade mère/enfant ?

❖ UNION NATIONALE DES FEMMES DU MAROC

Création de l'UNFM, en 1969 par décret royal.

Utilité publique en 1970 (...)

Présidence assurée par SAR Lalla Mériem.

Relations multiples aux institutions d'Etat ; aux autorités locales ; relations avec ONGs nationales et internationales...

Dispose du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations-Unies (ECOSOC). Membre de l'Organisation de la Femme Africaine ; du Réseau Arabe des Organisations Populaires ; de l'Organisation Arabe de la Société Civile ; du Conseil International des Femmes ; du Comité des femmes Méditerranéennes.

Axe d'intervention, populations : femmes, enfants, en situation difficile.

Référentiels : solidarité et accès des femmes à la citoyenneté.

Organisation centrale

- 56 bureaux ; 27 centres d'écoute répartis à travers le royaume.
- Casablanca, centre pilote : ouverture en 2003 « pour promouvoir l'égalité des sexes » et « préserver les droits de la femme ». Accueil de femmes confrontées à la violence conjugale.

Présidence : Madame Aicha Ouardighi

Direction : (section Anfa, Casablanca) assurée par Madame Batoul Chekhmane (formatrice en droits humains).

Objectifs

- Assistance économique, sociale et juridique de populations de femmes ;
- Accompagnement de populations pour l'élaboration de projets économiques ;
- Accompagnement juridique, social, médical et psychologique...

Services permanents

- Accueil violence (formation UE) ;
- Ecoute et orientation des femmes et des enfants, juridiques, médicales ;
- Médiation, (conflits conjugaux, mais pas violence 'confirmée') ;
- Education, alphabétisation ;
- Formations professionnelles payantes (sauf pour populations vulnérables, dont mères célibataires) : couture et modélisme ; broderie traditionnelle ; peinture sur soie ; informatique ; coiffure esthétique... ;
- Demandes d'hébergement : orientation vers, SAMU Social, Basma, Insaaf, Tilila.
- Enfants : de 3 à 5 ans ; éducatrices formées...

Services associés

- Actions de sensibilisation (éducation, nutrition, planning familial) ;
- Vaccination ;
- Environnement ;
- Code de la famille : séminaires, rencontres, colloques...

Aspects du financement

Parrainage assuré par SAR.

Ouvertures vers les institutions ; relations facilitées, avec « entrée directe » ;

Entraide Nationale : formation assurée aux monitrices ;

Principaux partenaires nationaux : MSFFDS ; Conseil de la ville, INDH, la 'Marocaine des jeux et des Sports'.

Difficultés soulevées : levée de fonds difficile à mettre en œuvre. Difficultés à répondre aux besoins sociaux des populations (médicaments ; habillement ; règlement de frais relatifs aux papiers administratifs) ;

ONG Italienne.

Ambassade de Finlande (projet de lancement du centre d'écoute 'violence')

Encadrement

Ecoutantes, rémunérées par le Conseil de la Ville, par le MSFFDS.

Assistantes sociales.

Expérience du terrain. Gestion des problèmes administratifs et juridiques des femmes.

Conseillers et appuis au tribunal³⁷.

Projets

- Projet avec [ONU Femmes](#) : interventions en milieu scolaire (lycées) de sensibilisation à la question du mariage des mineures ;
- Accompagnement par l'UE dans le cadre d'un projet de formation.
- Formation en droits humains des [tayabates] (femmes affectées au gommage) dans les hammams pour orienter les femmes victimes de violence vers le centre d'écoute.

Mères célibataires

Les mères ne sont pas différenciées des femmes victimes de violence.

Accueil et écoute ;

Actions de recherche du père de l'enfant ; sensibilisation à la reconnaissance de l'enfant ; mariages ;

Accompagnement des femmes dans les démarches administratives.

³⁷ Un des éléments, probablement à 'l'origine' de l'image positive restituée par les femmes rencontrées, en situation de maternité célibataire. La comparaison se fera ici, le plus souvent, avec Solidarité Féminine, dont le local est situé à proximité. Pas les mêmes appuis ?

Indicateurs

Comme évoqué, les 'mères célibataires' sont intégrées dans la population 'victimes de violences'.

Néanmoins les données de 2014, signalent que les services d'état civil et de reconnaissance de paternité représentent la première demande des femmes : 720 plaintes enregistrées (demandes) sur 3016, soit 24% du total.

Cette représentativité de la demande des mères, si elle en découvre l'ampleur des effectifs gérés au cours d'une année considérée, nécessite par ailleurs, d'être considérée au regard du reste des demandes : les plaintes pour violence conjugale viennent en second lieu. (530 plaintes, soit 17,5% du total).

Caractéristiques

UNFM se représente comme étant la première association œuvrant auprès des femmes en difficulté et à leur offrir un accompagnement professionnel depuis 2005.

Les services sont adressés à l'ensemble des femmes, et la formation professionnelle, rémunérée sauf pour les populations en difficulté, dont les mères célibataires.

Par l'ampleur des indicateurs 'demande de reconnaissance de paternité et état civil', l'association se représente aussi, comme un acteur non négligeable en région Casablanca, dans la gestion de la population 'mères célibataires'.

Le discours restitué des femmes rencontrées (Casablanca, essentiellement), tend, par ailleurs, à positionner UNFM dans une image positive dominante, liée à la qualité de la relation établie, à l'efficacité et à la mobilisation de sa directrice.³⁸

La satisfaction des mères se renforce manifestement par la qualité du relationnel et par la rapidité de réalisation d'une intervention (juridique) considérée.

Par la facilité de l'accès liée aux relations aux institutions ?

³⁸ C'est précisément la réitération de ce discours qui a mené vers la recherche d'informations et l'échange avec l'acteur à Casablanca. L'implication grandissante de l'acteur à Casablanca est-elle associée à la baisse des effectifs observés chez d'autres? A l'élévation du niveau des critiques observées à l'égard des 'autres' ?.

❖ ASSOCIATION INSAT

Création : 2005

Périmètre d'intervention : Beni Mellal ; région Tadla Azilal

Axe d'intervention : mères célibataires ; violences basées sur le genre.

Présidente : Madame Saida Mohcine.

Directrice : Madame Fatima Lamoidni.

Bureau : 26 membres

Comité : 9 (7 présents)

Conflits entre les membres, puis entre le comité et un membre. Absence de statuts jusqu' en 2014³⁹. Renouvellement des statuts et reconstitution du bureau. Modification d'une loi interne.

Effectif :

1 salariée ; directrice du centre d'écoute.

2 AS bénévoles au sein du centre d'écoute⁴⁰.

Une directrice du centre d'hébergement.

Bénévolat.

Projets menés

- Un projet d'une durée de 3 ans, soutenu par ONU femmes⁴¹ en partenariat avec HABITAFRICA⁴², l'Académie de la région, le Majliss (local), et l'association INTILAKA Afouer, a été initié en vue d'une formation à l'écoute, à la communication et au plaidoyer, d'assistantes dédiées à la mise en place d'un système de renforcement de la protection de l'Enfance et de la société civile⁴³.

11 assistantes ont été formées pour intervenir au niveau des établissements scolaires et lycées ; pour le centre d'écoute ; pour la crèche(2) ; pour les mères célibataires' (2). Actuellement les cellules des établissements sont équipées mais toutes les assistantes formées ont fait défection. Actuellement aussi, le centre fourni par l'INDH, prévu pour l'hébergement des mamans (capacité litière : 10) est vide, fermé.

- Un projet de partenariat avec 'Habitafrica' d'une durée de 2 années a visé le développement des compétences des enfants : la garde des enfants de 'mères célibataires' faisait partie de ce programme.

³⁹ Validation des statuts la veille de l'échange, fin 2015 !

⁴⁰ Une organisation nouvelle évoquée lors de la rédaction finale du présent rapport

⁴¹ 350.000 dirhams.

⁴² ONG Italienne.

⁴³ Ce projet a par ailleurs impliqué l'AECID dans le financement et l'Alliance pour la Solidarité (APS) pour la mise en œuvre, en partenariat avec l'Académie régionale, et l'association AI INTILAKA pour le développement, l'Environnement et la Culture Afouer (AIDCEA)

Une crèche a été mise à disposition des enfants et permettant une activité professionnelle des mamans. Ce projet a lui aussi était achevé⁴⁴ !

Financement :

Des fonds destinés au financement d'activités sont disponibles : octroi d'une subvention (Sa Majesté lors d'une visite au centre) de 1. Million de dirhams. Ces fonds spécifiquement destinés à l'hébergement des femmes, sont actuellement, gelés en raison de la mésentente des membres du bureau.⁴⁵

Services offerts dans le présent

- Ecoute des femmes 'victimes' de violences. Orientation, accompagnement juridique ;
- Mères célibataires : écoute, accompagnement et orientation ;
- Accompagnement lors de l'accouchement ;
- Accompagnement à la police, à la gendarmerie ;
- Assistance juridique ;
- Enregistrement de l'enfant à l'état civil ;
- Séances d'appui destinées à l'éducation des enfants ;
- Intégration dans la famille ;
- Hébergement : orientation vers associations de régions : InsaF ; Solidarité féminine ; Basma ; Samu Social ; les Sœurs ; IPDF).

Difficultés rencontrées avec les acteurs de la PEC, liées aux critères, liées aux mineures (exigences de garants de la famille).

Difficultés avec les institutionnels ;

Difficultés avec les mères en demande d'accompagnement social ;

Difficultés liées à l'environnement : la sensibilisation sur le thème de la maternité célibataire a rencontré de nombreuses résistances. Un impact négatif qui s'est traduit par une nouvelle communication, de violences contre les femmes.

Plaidoyer

- Partie prenante du réseau Ouyoune Nissaya ;
- Lutte contre les discriminations faites aux femmes ;
- ADN obligatoire, généralisé et preuve juridique ;
- Plaidoyer engagé également à l'égard des institutionnels locaux (difficultés avec la maternité toujours d'actualité) ;
- Coordination avec le tribunal : améli
- oration, nouveau Wakil (avec impact sur les relations avec la gendarmerie et la police) ;
- Coordination avec l'inspection de l'état civil...

⁴⁴ Ainsi assimilés à des 'projets', des actions d'hébergement des mamans et de garde de l'enfant, menées en parallèle, ont achevé leur cycle de vie.

⁴⁵ Le premier échange indiquait que le fonds était destiné à l'hébergement des mères célibataires : lors du dernier échange, le fonds en question se destine à l'achat d'un centre d'écoute.

Résultats, 'indicateurs'

- **2014** : un 'total femmes reçues' de **430** ;
- **2015**, un 'total femmes reçues' de **452**. **71** sont mères célibataires, soit 15,7%
- Hébergement de 8 femmes en 2013.
- Janvier 2016 à ce jour : 5 mères ont été hébergées⁴⁶ et 13 ont bénéficié d'une orientation.

Conclusion

Il apparaît difficile aujourd'hui à la fois de rendre compte de l'action d'INSAT, de prévoir une évolution et de 'toujours' comme lors du précédent diagnostic, associer ses obstacles à la 'conjoncture'.

Dans la période, INSAT a perdu d'un dynamisme qui, malgré ses difficultés, lui était associé dans les représentations.

Aujourd'hui⁴⁷, en dépit de possibilités de financements, ce sont les individus qui entravent l'action. Des camps se sont formés avec des réseaux d'alliances intégrant 'les sœurs, les cousines et les maris' et ont paralysé le projet associatif durant une période non négligeable⁴⁸. Quels garde-fous possibles ?

En dehors de résistances, obstacles, associés à l'environnement, à ses populations et institutions, INSAT donne aussi à voir des anomalies et contraintes liées à la nature du financement des bailleurs : comment 'concevoir' qu'en raison de la durée d'un projet, un enfant mis en crèche risque du jour au lendemain de se voir 'à la rue' ? Qu'une mère hier hébergée puisse elle aussi se voir éjectée ? Et quelles solutions possibles ?

Le projet INSAT semble porté par un effectif très réduit de personnes.

⁴⁶ Données actualisées lors de la rédaction du rapport, à travers un échange. Le centre est de nouveau opérationnel.

⁴⁷ Lors de la réalisation de l'étude sur le terrain.

⁴⁸ Résolus d'après le dernier échange.

❖ ASSOCIATION BASMA

Affiliée à la Ligue Marocaine pour la Protection de l'enfance, LMPE, créée en **1957**.

Périmètre d'intervention de la LMPE : ensemble du territoire, (scolarisation de l'enfant en situation de précarité, enfance abandonnée, entraide sociale).

Présidence : SAR Lalla Zineb

Utilité publique.

- Partie prenante de plusieurs ONGs internationales. Conventions avec différents ministères, de la Santé ; de l'Education, de la Prévision Economique et du Plan ; de l'Entraide Nationale ; avec des structures d'état, centrales, régionales, locales...
- Relations de coopération avec l'Unicef, soutien à de nombreux projets ;
- Acteur majeur du plaidoyer au Maroc pour la protection de l'enfance ;
- Rencontres, études, séminaires, colloques...

ASSOCIATION BASMA

Création en 2001.

Périmètre d'intervention : Casablanca

Présidente, Casablanca : Madame Tazi.

Comité Casablanca : 15

Directrice du centre Basma depuis 2011 : Madame Laraki Tazi Amina (expérience de vingt ans au sein du comité, trésorière de l'association et responsable de la crèche de Sidi Othman).

Axes d'intervention :

- Protection de l'enfance ; lutte contre l'abandon ; lutte contre la vulnérabilité. Référentiel CDE.
- Promotion des droits humains, des droits des femmes.
- Solidarité.

Organisation

Organisation 'sommaire'.

- Effectif de 4 personnes, assistantes au sein du foyer (roulements toutes les 24 heures ; 1 seule monitrice par jour), un gardien qui accompagne les mamans à l'hôpital.
- Stratégie d'action, dédiée aux mères célibataires, simple, assurant les services de base : accueil des femmes, gîte, couvert, assistance en milieu hospitalier ; assistance administrative... Une carence en moyens humains et financiers est évoquée. Des idées et des projets en instance et en attente de soutien.
- Collaboration majoritaire avec Samu social qui oriente, avec Solidarité Féminine. Déficit formulé de communication avec les acteurs. Dont nombreux sont inconnus.

Financement

Donations privées : membres investis dans la collecte de fonds.

LMPE, niveau central. Très nombreux partenariats, publics, privés.

Contributions de La Banque Alimentaire.

Grand centre commercial générateur de revenu (locaux commerciaux, crèche, et école de formation de jardinières).

Institutionnels : Entraide Nationale.

L'INDH : construction et aménagement d'un foyer aux normes ; financement du siège de la Ligue également. En cours : projet de nurserie destiné aux nouveau-nés.

Formation de couture, broderie, cuisine. DAS...

Contributions formalisées des parents adoptifs (lait, couches, couvertures...).

Coût journalier d'une maman : 70 dirhams.

Services

- Accueil, hébergement ;
- Assistance à l'accouchement (convention avec l'hôpital de Sidi Othman) ;
- Orientation de certaines femmes (5-6%) vers Solidarité féminine pour formation ;
- Contribution au loyer du premier mois après le départ de la mère et de l'enfant ;
- Accompagnement pour réconciliation avec le père biologique de l'enfant ; Mariages ;
- Les enfants restent prioritaires pour l'inscription dans les crèches, garderies, de la LMPE Casablanca (10 centres) ; un peu moins de 10% sur l'ensemble ; représentativité à Derb Ghallef.

Indicateurs

Plus de 1.330 femmes ont été reçues, hébergées, depuis la création de Basma.

Une évolution croissante des effectifs.

- 2012 : **141** mères reçues. 35 adoptions. Contributions au loyer pour 42 femmes.
- 2013: **150** mères ont été reçues. 49 adoptions. 19 'indisciplinées' ont été exclues⁴⁹
- 2014 : **182** mères. 32 adoptions ; 1 mariage a été conclu. 11 'indisciplinées' ont été exclues (4 enfants mort-nés⁵⁰) ;
- « De janvier à juin 2015 : 81 mamans : 43 adoptions, 32 insertions en famille, 3 orientations vers solidarité féminine, 5 disciplinées ; 1 mort né, un mariage »...

⁴⁹ Sortie enceinte.

⁵⁰ L'indicateur mort-né concernant les enfants de mères célibataires, nécessitent quelquefois en milieu hospitalier, une autre lecture.

Prise en charge mère enfant

Basma est surtout un refuge, un gîte destiné à l'hébergement des femmes, d'une capacité de 39 places. Avant de procéder à l'hébergement d'une maman, l'association exige un cachet du Samu Social « pour se couvrir » ().

L'accueil est réalisé à partir du 8^{ème} mois de grossesse actuellement (dernier diagnostic : 5 mois de grossesse) et les femmes, toujours accompagnées d'un-e garant-e, parent- e nécessairement, raison pour laquelle le critère 'insertion dans la famille' est ici, largement supérieur à ceux, évoqués au sein d'autres structures.

Les jeunes filles, femmes, obéissent à un règlement interne, participent au fonctionnement du gîte (cuisine, hygiène), accompagnent d'autres accouchées, et ont le droit de sortir une demi-heure par jour entre 9 heures et 17 heures, pour leurs courses.

Les critères d'éligibilité, d'âge notamment ont été assouplis et élargis, mais concernent plus rarement la multiparité. Certaines femmes exclues, et/ou en situation d'addiction, sont adressées par des acteurs comme INSAF : elles tendent à s'accepter en raison de perspectives d'adoption.

Basma et l'abandon

L'association avait été lors du dernier diagnostic 'pointée du doigt' en raison de son implication dans l'abandon des enfants de mères hébergées. Cette implication se traduisait assez souvent, par une intermédiation problématique, 'non éthique', intéressée (confirmée hier et aujourd'hui, par les populations) d'une responsable, aujourd'hui partie.

Basma reste cependant toujours impliquée, de façon clairement plus légale, dans l'abandon d'enfants (35 à 50% d'adoptions, voire plus) : il s'agit ici d'offrir un cadre d'intermédiation destiné à lutter contre l'abandon sauvage ou en institution. L'objectif est de permettre aux mamans ayant exprimé le désir d'abandon, de le faire dans la légalité au profit de familles ayant exprimé le besoin. Projet évoqué : « accompagner la mère et l'enfant jusqu'au bout ».

Cette attitude qui différencie Basma de l'ensemble des acteurs de la prise en charge, se justifie par le double positionnement de la LMPE, impliquée au niveau de l'ensemble du royaume, dans l'enfance abandonnée (gestion de plus de 25% du total des effectifs d'enfants placés) et engagée dans la protection de femmes exclues par leur environnement.

Les nombreuses critiques entendues précédemment concernant le rôle 'auto-attribué' par Basma 'dans l'abandon' sont aujourd'hui, curieusement sensiblement moins fréquentes. La probité actuelle de l'intermédiation ne justifie pas tout : certains acteurs sociaux en conflit avec les mères célibataires (qualifiées « d'inconscientes, immatures, qui ne méritent pas... »), orientent maintenant vers l'acteur à cet effet.

La question reste cependant toujours posée, à différents niveaux de liberté, des uns, des autres. En tout état de cause, l'ensemble des études menées à cet effet, signalent que l'abandon du premier enfant, constitue un des facteurs principaux, 'à l'origine' de la multiparité.

Basma bénéficie d'un potentiel insuffisamment exploité
Un déficit flagrant d'encadrement et de soutien logistique.
Une attente de partage et de savoir-faire.

❖ ASSOCIATION WIDAD

Création : en 2003

Périmètre d'intervention : Marrakech (région Tensift el Haouz)

Axes d'intervention : préventif ; curatif ; suivi ; plaidoyer.

Angle d'approche : enfant, majeur.

Objectifs initiaux : lutte contre la violence intra familiale, écoute hébergement femmes, enfants. Centre d'écoute et d'hébergement dans la ville de Marrakech. L'accueil de populations de 'mères célibataires' s'est imposé comme réalité à l'association. Mécontentement des membres à ce propos, divisions, départs.

Renouvellement des statuts de l'association en 2007 : une autre population cible dans le projet associatif, de mères célibataires. Fermeture du local de Marrakech et ouverture d'un nouveau centre d'écoute et d'hébergement dans une commune rurale de la région, Ouled Hassoune⁵¹, intégrée dans 'la carte de la précarité'.

Bureau : 13 membres 'progressistes'.

Présidente : Fatima Tassouiket.

Programmes/réalisations

- Enfants : lutte contre la déperdition scolaire et construction d'écoles dans les régions enclavées ;
- Création du premier centre d'hébergement en région Sud ;
- Programmes de sensibilisation dans les écoles, 'droits de l'homme' ;
- Education civique, lutte de la violence en milieu scolaire, lutte contre le tabagisme et les drogues ;
- Emissions à la radio le dimanche : programme mensuel de sensibilisation soutenu par ECPAT ; émission jeudi matin, réponses aux questions des auditeurs.

Ressources humaines

Départ du directeur ('pas de budget') ;

Deux permanentes (une la nuit, une le jour) ;

Avocate et psychiatre : interventions régulières, hebdomadaires et réunions mensuelles ;

Bénévoles : sensibilisation ; alphabétisation ;

Avant leur fermeture, les UPE étaient intégrés dans la prise en charge : assistantes sociales contribuaient à l'action menée par Widad.

⁵¹ Plus de 20.000 habitants ; 32 douars.

Financement

- Partenariat continu depuis la création de Widad, avec le Centre Nord Sud⁵². Actuellement, soutien de l'ONG en matière de prévention ;
- Partenaires du domaine de l'enfance : UNICEF (petit financement pour mise à niveau du centre d'hébergement, financement de l'atelier formation ; espace jeux pour enfants) ; ECPAT (lutte contre les violences sexuelles⁵³) ; Nord Sud (écoles en milieu rural) ;
- **Centre d'écoute** : MSFFDS (60.000 dirhams annuels). 3 Conventions avec le Ministère signées avec l'ancienne Ministre, ont été annulées par 'le 'nouveau' gouvernement. Mise à niveau du centre ; centre d'écoute ; caravane de 'reconnaissance de paternité. Après, subvention obtenue pour le centre d'écoute : violences ;
- INDH : équipement du centre ; en projet, financement pour conformité aux normes (Loi 14/05).
- Privés : amis et sponsors ; médecins de la région ; industriels (dons en nature 'Dari, Maimouna, Atlas Frida) ...Lion's Club ; familles adoptives...

Coût mensuel/mère célibataire : 4000dhs.

Budget : 1 million de dirhams.

Indicateurs

120 à 130 mères hébergées par année (d'autres sources indiquent un effectif de 60 à 70/an)⁵⁴

Plaidoyer

Axe majoritaire : enfance et prévention.

Partie prenante du Collectif de Protection de l'enfance.

Environnement : prostitution ; pédophilie ; travail des enfants ; enfants en situation de rue (3 générations de mères célibataires) et mendicité des 'mères célibataires.

Mobilisation d'acteurs associatifs.

Relations aux acteurs, associatifs : **OSRATI, INSAF, ANNAKHIL** (oriente les mères célibataires), **KARAM...** ; **AMAL** (un restaurant social et solidaire, financé par DROSOS) ; institutionnels CHU Mohamed VI (amélioration sensible des relations, mais absence de convention ; règlement des frais d'accouchement par l'association entre 600 et 2500dhs) ;

Bonnes relations avec les institutions ; coordination acteurs associatifs et institutions, santé, justice, police, gendarmerie...soutenue par **Acting for life**.

Réunions d'acteurs de la PEC des enfants victimes de violences. Actuellement cependant, la mobilisation en situation d'urgence reste insuffisante.

⁵² Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité, Portugal ; collaboration avec l'Union européenne.

⁵³ ONG franco-luxembourgeoise

⁵⁴ Interview de la présidente. Média 24. Article 'au secours des femmes en détresse'.

Projets

Mise à niveau du centre ;

AGR en vue de l'autonomie financière du centre ;

Projet avec Entraide Nationale (locale) : programme mères célibataires.

Nouveau centre prévu à Marrakech. Transfert de compétences par l'association.

Caractéristiques et contexte de la prise en charge des 'mères célibataires'

Critères : situations d'adultère non acceptées ; multiparité (des visions différenciées entre l'opérationnel et le comité).

Capacité d'accueil : 21 femmes ;

Femmes reçues à 7 mois de grossesse, sauf pour celles qui viennent de régions éloignées (Layoune, Guelmime, Tanger Lakssar lakbir).

Les mamans sont susceptibles de séjourner 2 à 3 ans au sein de l'association, car Ici, de manière quasi automatique, intégration familiale équivaldrait à un abandon de l'enfant. Ici aussi, de nombreuses situations sont décrites de grande vulnérabilité des mères.

Actions menées, services

- Accueil et écoute.
- Assistance à l'accouchement : Une ambulance de la commune est mise à disposition (à toute heure) pour mener les mamans, munies d'un courrier de l'association, vers l'hôpital. Une accompagnatrice vient la 'récupérer'.
- Hébergement ;
- Formations : actuellement réalisées en interne grâce à une subvention de l'UNICEF : centre de formation en cuisine et pâtisserie ;
- Actions d'alphabétisation assurées par des bénévoles : cours de français, arabe...sensibilisation... tous les jours, un programme ;
- Lutte contre l'abandon : le taux d'abandon de l'enfant a baissé de 80%.

Le nouveau centre a permis une amélioration des conditions de prise en charge.

La durée de séjour a été prolongée de 9 mois à 2 ans, 2 ans ½. L'objectif du séjour 'longue durée' vise la garde de l'enfant, le renforcement de la mère et son autonomisation par l'emploi. Cet objectif est associé par ailleurs à l'ampleur de la prostitution en région, aux menaces qui pèsent sur les femmes en situation de maternité célibataire, au dynamisme du réseau de proxénétisme, aux alliances, directes, indirectes, qu'il entretiendrait avec certains fonctionnaires de l'état⁵⁵.

⁵⁵ Certaines proxénètes sont allées jusqu'à pénétrer l'association et 'enlever' 6 filles' en une seule fois. Des jeunes filles à peine accouchées ou enceintes, sont amenées à travailler sitôt leur arrivée dans leur nouveau 'lieu d'accueil'. Ici les mineures semblent représenter une partie non négligeable du 'total mamans' (30 à 40%).

Dans les faits, la durée de séjour change en fonction des besoins : de deux à trois mois pour les unes ; six à huit mois pour les autres ; 2 ans ½ voire, exceptionnellement, 3 ans.

Les femmes accèdent aux services de formation ; certaines sont sous traitement et bénéficient d'un suivi psychiatrique. L'enfant est inscrit à la garderie. Le principe ici est de répondre à la demande d'une femme tant qu'elle en manifeste le besoin.

La présidente est impliquée à différents niveaux, décisionnel, opérationnel ; dans la discussion autour du projet de vie, et du choix de formation, laquelle est susceptible de se poursuivre en externe (un faible taux de retour cependant). Les questions juridiques sont traitées par l'avocate et le suivi psychologique par la psychiatre.

❖ SAM CASABLANCA

Un projet lancé et mis en œuvre, depuis 2005 par les JRS (Jésuites, une entité de l'Eglise).

Tutelle : archevêché de Rabat.

Hébergement du SAM dans les locaux de l'Eglise, séparés du lieu de culte.

Direction : Madame Majda Gharbi (Casablanca, SAM).

Objectifs

- Accueil de populations de migrants, à Casablanca SAM ; Rabat CAM ; Tanger TAM (2011).
- Développement de l'action, et mise en place, à partir de 2013, de procédures professionnelles pour une action auparavant gérée essentiellement sur un plan humanitaire.

SAM Casablanca : un centre d'accueil des migrant-e-s.

Contexte d'intervention 2013-2015 : continuité dans le cadre d'un projet triennal conçu par Caritas, soutenu par Union Européenne, Secours Catholique ; Coopération suisse.

Prolongation 2016 : un nouveau projet.

Services des différents centres : en direction de populations similaires de migrants, avec certaines spécificités.

- Tanger et Rabat : accueil d'hommes, de femmes et d'enfants ;
- Casablanca : des femmes et enfants, essentiellement migrant-e-s subsaharienn-e-s (Côte d'Ivoire ; Nigéria ; Congo ; Mali...).

Apports de Caritas

- Professionnalisation de l'action humanitaire ;
- Structuration des activités ;
- Prise en charge et interventions assurées par des 'civils' : ressources humaines attribuées.

Encadrement SAM Casablanca

Effectif : 14

- Direction (2) ;
- 2 Assistantes sociales ; Une responsable du suivi des enfants scolarisés à l'extérieur du SAM ; Une chargée de l'accompagnement à l'extérieur du SAM, médical, administratif, scolaire, juridique ;
- 1 personne à l'accueil ; 1 chargée de scolarisation ; 2 maitresses en préscolaire, 3 personnes en crèche : une nurse et 2 aides.

- Des bénévoles : de nombreuses activités ; de formation ; de renforcement des liens mère/enfant ; coaching de femmes pour le lancement d'activités professionnelles....

Lieu de rencontre et d'échanges également pour certaines femmes ; lieu de partage (fêtes, commémorations...activités).

Populations des femmes enceintes, services

- Accueil
- Accompagnement vers structures sanitaires pour consultation et/ou suivi de grossesse : un travail qui a nécessité deux années de relations a mené à l'établissement de liens avec les acteurs de la santé. Aujourd'hui, les femmes ne sont plus accompagnées physiquement à ce niveau, sauf exceptions. Toutes sont orientées vers les dispensaires de leur quartier de résidence. Quartiers d'oulfa, Farah, Salam, Zoubir, Rahma...moins chers.
- En revanche pour des démarches administratives (arrondissements ; tribunaux) l'accompagnement physique tend à être systématique lié à la nécessité d'établir une intermédiation (femmes anglophones et francophones).

Maternité célibataire et migration

La maternité célibataire se vit différemment, normalement. 'Aucun' sentiment déficitaire n'est associé à la grossesse hors mariage ni projeté par la communauté. Des itinéraires très différenciés en fonction des femmes, de leur histoire, de leur parcours particulier de migration peuvent la 'justifier', liées à la sexualité entre un homme et une femme.

La grossesse est associée à la sexualité, plus facile ici à concevoir : femmes ayant constitué un couple à l'arrivée, et/ou ayant entretenu une relation, et/ou des relations ; femmes vivant seules ; femmes vivant au Maroc un certain nombre d'années, en relation de concubinage ou non engagées...

Cette maternité peut également se concevoir comme une conséquence de la violence faite aux femmes en situation de migration : femmes violentées dans les frontières ; femmes payant un tribut pour le droit de passage.

En tout état de cause, à ce niveau, le SAM ne s'implique pas dans la recherche de causalités 'justifiant' la grossesse hors mariage, mais cherche surtout à venir en aide à des personnes souvent très vulnérables, du fait de leur statut de migrantes.

- Les femmes sont sensibilisées à la contraception, au VIH, sujet évoqué comme formant une part significative de la demande des femmes (rejet du stérilet par les femmes, du préservatif par les hommes), Celles-ci sont orientées vers le SAM par des partenaires constitués au niveau du terrain : associations de migrants ; chefs de communautés ; réseau informel de migrants, lieux de cultes, acteurs associatifs...

- Les femmes sont sensibilisées aux liens mères enfants (d'autres référentiels culturels, d'autres types de liens entretenus : un enfant est supposé être fort très tôt et le lien mère-enfant distant lors de la phase de l'enfance).
- Une majorité de femmes migrantes avec ou sans conjoint, n'a pas d'acte de mariage (80%). Une femme est susceptible de vivre avec son compagnon ou d'être séparée de lui. La 'différence' provient du fait que le plus souvent celui-ci, lorsqu'il est reconnu comme étant le père de l'enfant, est présent lors de l'inscription de l'enfant à l'état civil. Aussi, l'enfant est reconnu et ce, quels que soient les liens qui le rattachent encore à la mère à la naissance de l'enfant.
- Ici, l'action menée par le SAM vise la sensibilisation de la mère, du père, des deux, en vue de l'enregistrement rapide de l'enfant à l'état civil une fois la déclaration de naissance effectuée dans le dispensaire. Depuis 2014 plus particulièrement, l'enfant né de parents migrants a une identité et est inscrit comme les marocains. Le SAM intervient à ce niveau comme le feraient les autres acteurs de la PEC. Dans certaines situations afin de prouver la nationalité du parent, des actions sont menées auprès des ambassades.

Enfants

- Deux classes (moyenne et grande sections) ;
- Une crèche ouverte de 7h30 à 21h30 : un moyen destiné à favoriser l'emploi des mamans pendant une durée de 2 à 3 mois. Crèche ouverte également aux mamans qui viennent à l'atelier.

Demandes prioritaires

- Sociales : demandes 'd'aide au lieu' ; de scolarisation des enfants ; d'inscription à l'état civil ; d'aides médicales (règlement des ordonnances ou analyses). Des lignes budgétaires (modestes et limitées) sont réservées à cet effet. Les demandes sont traitées individuellement et une enquête est menée par l'assistante sociale (visite à domicile, enquête de terrain). Chacune des deux assistantes sociales dispose d'un budget de 8 à 10.000 dirhams mensuels à cet effet et ce, quel que soit le nombre des requérantes.
- L'aide d'hébergement d'urgence est réservée aux femmes seules, en situation de rue. Le SAM assure un à deux loyers ou oriente vers ses partenaires (Samu Social pour hébergement ; associations marocaines ; subsahariennes, permanence de Caritas).
- La multiplication des partenariats est ici considérée comme une nécessité et un moyen efficace de répondre à la demande. En cours, une convention avec la Ligue Marocaine de protection de l'Enfance pour l'hébergement de mères en situation d'urgence, et pour la scolarisation des enfants.

- Des ateliers ont été mis en place, de couture⁵⁶ pour différents niveaux (débutantes, niveau plus avancé) visant la formation professionnelle ; d'autres axés sur la socialisation (atelier de langue parlée, darija) ; et d'alphabétisation (français) pour les femmes analphabètes ou anglophones.

Actions, Projets

- Une opération exceptionnelle de régularisation a été menée en 2014 : en direction de 18.000 personnes (27.000 demandes).
- 275 femmes ont été reçues de janvier à Mai 2015, un effectif comparativement réduit par rapport aux précédents et aux autres structures (Rabat, Tanger, effectifs 4 à 6 fois plus élevés). La baisse est attribuée à l'éloignement du SAM par rapport aux populations cibles. Les migrant-e-s connaissent une mobilité élevée et tendent à résider dans les quartiers les moins chers. Aussi, un projet est en cours, de mise en place d'une antenne du SAM dans ces quartiers.

Par ailleurs des projets sont conçus pour l'année 2016 :

- Accentuer l'accompagnement vers l'autonomie : en cours, un projet d'AGR, soutenu par le CEI (fait partie du collectif et de la plateforme Nationale d'Accueil des migrants) pour le lancement de petites AGR ;
- Collaborer avec les institutions ; établir des partenariats ;
- En cours, le jour de l'échange, des discussions menées avec la direction régionale de la Santé (facilitation de l'accès, accueil, blocages administratifs, avis de naissances retenus avec effets dominos nombreux sur l'enfant, facturation).

Des objectifs : aller au bout de chaque question en relation avec le droit des migrants et donner l'accès à ces droits à chaque enfant.

Des ouvertures entrevues pour la population au sein de l'ANAPEC (accès aux services) ; à l'Entraide nationale (formation) par le secteur associatif.

Les femmes en demande de formation et d'emploi.

Synthèse

- Une majorité de femmes migrantes avec ou sans conjoint, n'a pas d'acte de mariage (80%).
- Dans sa communauté, cette femme n'est pas appréhendée comme une mère célibataire mais comme une maman. Une interférence claire entre les représentations sociales, le statut des femmes, et l'itinéraire qui leur est réservé, d'inclusion, d'exclusion.
- Le SAM ne s'intéresse pas aux causes qui l'ont rendue maman. « ça ne nous regarde pas ».

⁵⁶ Accompagnement par des bénévoles d'INSAF pendant deux années dans l'atelier couture. En revanche des demandes d'échanges et de partenariat adressées à l'association, ont été effectuées à plusieurs reprises et reportées.

L'acteur associatif

Un passage de l'association, de la charité chrétienne vers une vision projets, a été rendu possible par des échanges continus, des formations, des réunions multiples avec les autres centres, une concertation et une communication soutenues et fréquentes.

Supervision du projet, objectifs, missions, audits, contrôles, évaluation de programmes, ajustements en fonction du flux... ont permis ce passage rapide de l'humanitaire et de la charité, vers une approche essentiellement professionnelle et axée sur les droits humains.

Caritas a une longue expérience au Maroc ainsi qu'une grande maîtrise de la gestion des projets. De nombreux défis sont à relever pour le SAM, mais des performances particulières ont été acquises en matière de constitution de partenariats. Une gestion optimale des actions, rendue possible au moyen d'une approche qui multiplie les intervenants. Coordination.

❖ SOS VILLAGE D'ENFANTS

SOS Village d'Enfants International : une présence dans 133 pays depuis 60 ans.

Au Maroc

Périmètre d'intervention : 5 villages, Dar Bouazza ; El Jadida ; Imzouren ; Ait ourir ; Al Huceima.

Axe d'intervention

- Prise en charge d'enfants privés de famille,
- Accès durable à un environnement familial,
- Suivi personnalisé et individualisé de l'enfant.

Référentiels et approche

Droits humains, droits de l'enfant (CDE).

Plaidoyer

- Droits humains,
- Lutte contre les discriminations faites aux enfants,
- Conformité des lois avec les engagements du Maroc, avec la CDE,
- Lutte contre le travail des enfants,
- Prévention de l'abandon par le renforcement des droits de la mère célibataire,
- Statut juridique pour les familles d'accueil,
- Partie prenante de nombreuses ONGs nationales, internationales,
- Partie prenante des collectifs de 'protection de l'enfance', 'kafala'...

Une association de soutien : l'Association Marocaine des Villages d'Enfants SOS

Présidence : SAR Lalla Meriem

Un ministère de tutelle, membre de droit : le MSFFDS.

Un conseil d'administration qui valide et approuve les stratégies. Entraide Nationale et MSFFDS, des membres du CA ;

Un organe exécutif, constitué par le bureau national : direction et équipes sont chargées de la mise en œuvre des recommandations et de l'opérationnalisation de l'action.

Direction : Madame Béatrice Beloubad.

Encadrement

150 personnes (baisse des effectifs /référentiel diagnostic 2009) : direction ; administration ; programmes, comptabilité finances ; développement de fonds ;

Villages : direction, mamans SOS ; assistantes familiales, éducateurs pour les jeunes, personnel d'entretien et de maintenance.

Outils

Rationnels, professionnels.

Indicateurs réels. Analyses. Evaluation d'impacts.

Formations continues : pédagogie, éducation, droits, gestion...

L'approche droit, l'égalité des sexes, sont pratiquées à tous les niveaux de la relation avec l'enfant.

Expérience dans le domaine de l'enfance vulnérable, l'enfance en milieu institutionnel : aptitudes de transfert du savoir-faire.

Effectifs de populations prises en charge

- **1 100** personnes prises en charge au total ;
- **600** sont intégrées dans le cadre des PRF ;
- **580** filles, garçons, jeunes, vivent dans les villages, avec une prise en charge totale (alimentaire, sanitaire, éducative, scolaire, psychologique...). 180 jeunes, âgés de 16 ans et plus.

Type de prise en charge

SOS prend en charge à tous les niveaux, à l'image de la famille, des enfants abandonnés en institution et/ou privés de familles 'fonctionnelles'.

La prise en charge s'effectue dès le plus jeune âge et tient compte des critères d'égalité en matière de parité : un garçon, une fille.

Les enfants, sont élevés dans une maison, avec des frères et sœurs, par des mamans SOS qui assurent leur éducation et définissent des plans d'action adaptés à leurs situations et difficultés éventuelles. Une formation continue des mamans et de l'encadrement du village, des échanges et réunions autour du fonctionnement, permettent de décider des formes de prises en charge, internes, externes, particulières, associées aux enfants. Ceux-ci sont éduqués, scolarisés et jouissent d'un environnement favorable au développement : loisirs, activités diverses, sportives, artistiques...sont intégrées dans la vie de l'enfant.

Le processus d'autonomisation commence dès 16 ans : A cet âge, (fin du collège), les jeunes sont placés en internat pour poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat, retournent au village une fois par mois, pendant les fêtes, et les vacances. A 18 ans, leur bac obtenu, les jeunes sont logés dans une cité d'étudiants et bénéficient d'une bourse fournie par la **Fondation Marocaine** des bourses. Le lien au village est à la fois affectivement maintenu et progressivement distendu afin de favoriser le processus d'autonomisation.

Avant la fin de sa formation, les jeunes bénéficient d'un programme d'accompagnement à l'insertion (ateliers techniques de recherche d'emploi), restent soutenus pendant une période de six mois pour faciliter leur insertion dans la vie en société.

Près de 1500 enfants ayant grandi sous la tutelle de SOS sont autonomes. Les études d'impact menées, indiquent que **84%** d'entre eux, sont insérés. Nombreux sont ceux qui ont fondé une famille.

■ **Programme PRF**

Un second programme a été initié en 2006 destiné au renforcement des familles vulnérables, monoparentales (dont en 2009, 50% sont constituées de 'mères célibataires'). La nouvelle approche, fondée sur l'expérience, visait à prévenir les risques et les travers, nombreux 'malgré tout', liés à l'institutionnalisation de l'enfant, en le maintenant auprès de ses proches et en procédant à un renforcement de sa famille, à différents niveaux de soutien, financier, sanitaire, scolaire...

Ces actions complémentaires destinées aux familles 'vulnérables' ont été menées dans les quartiers défavorisés de Casablanca, d'Imzouren et à el Jadida.

- **En 2013, 247 familles et 665 enfants** ont été soutenus à ce niveau.
- **En 2015, 580 personnes** bénéficient encore de ce programme, qui se maintient, sans perspectives de déploiement associées, en raison d'un nouveau contexte.

CONTEXTE PARTICULIER DU PRESENT : UNE STRATEGIE D'AUTO FINANCEMENT

SOS a bénéficié pendant plus de 30 ans, d'un soutien financier sensible de l'organisation à l'international. Ce soutien est amené à cesser en 2020, et SOS Maroc, à poursuivre ses activités en s'appuyant sur d'autres sources de financement.

Cette exigence connue antérieurement mais 'insuffisamment gérée et anticipée par les décisionnels', a engagé une réflexion et abouti à de profonds changements ayant pour premiers effets une réduction sensible des effectifs (qui représentent 50% du coût de fonctionnement de l'association).

Un nouvel axe d'intervention, jugé plus pertinent, à la fois en termes de prise en charge et de gestion, est désormais appréhendé par l'institution : la priorité est désormais réservée à l'externalisation de la prise en charge de l'enfant.

■ **Le programme familles d'accueil.**

Après une étape 'd'intense préparation', ce programme, initié en janvier 2015, a été conçu pour offrir de meilleures perspectives d'intégration de l'enfant en lui permettant de vivre au sein d'une famille 'naturelle' dans un environnement 'normal' avec ses relations d'alliances et de voisinages, avec son potentiel d'inclusion en société.

Un projet pilote dont l'évaluation sera effectuée en Juin 2016, a été lancé à cet effet, avec un effectif de **66** familles choisies dans l'ensemble du Maroc, à proximité des villages,

Les familles choisies dans le cadre de ce nouveau programme, sont de deux types :

- Celles initialement intégrées dans le programme PRF, 'connues', formées, en besoin de consolidation, et monoparentales, qui bénéficieront d'une rétribution de 1500 dirhams ;
- D'autres, nouvelles, le plus souvent de niveau socio économique intermédiaire, mobilisées pour l'accueil d'un enfant.

Pour les deux, des critères sont fixés : avoir un enfant de même sexe, d'un âge similaire ou voisin ; accepter la visite mensuelle d'une assistance sociale, responsable de suivi, chargée d'évaluer les capacités d'inclusion de la famille.

Le process d'intégration est progressif et mené sur une année scolaire.

Après une évaluation de ce programme pilote, l'opération d'intégration définitive et d'accompagnement de l'enfant, sera lancée.

Coût de l'enfant placé à SOS : **3000** dirhams

Cout de l'enfant placé en famille d'accueil⁵⁷ : **1500** dirhams

● **L'intégration en milieu naturel**

Parallèlement au projet d'intégration en famille d'accueil, un programme 'externalisation de la prise en charge', est prévu visant à 'délocaliser' les familles SOS des villages, dont le coût (entretien, maintenance, gardiennage...) est élevé. Ici aussi, le programme tient compte en priorité de l'opportunité offerte à l'enfant en matière d'inclusion. Des appartements intégrés au cœur de la ville, avec 'des voisins, à droite, à gauche' se substitueront progressivement aux formules initiales d'hébergement.

Les projets du court terme visent '(à partir de novembre 2016) l'achat d'appartements à Casablanca et à El Jadida. Les locaux du village sont potentiellement destinés à servir de résidences : la location servira à l'achat de nouveaux appartements et/ou au fonctionnement de SOS.

Les prévisions 2020 visent une délocalisation intégrale.

Un grand chantier pour SOS. Un changement profond d'orientation.

L'optimisation de la gestion se traduit par ailleurs par la cession de projets auparavant pris en charge par SOS : cession des écoles à des partenaires externes qui assurent la gratuité pour les enfants du village et donnent une contribution, permettant d'alimenter le budget de fonctionnement ; fermeture d'un dispensaire et convention établie avec le MS...

⁵⁷ Le Maroc est le seul Etat qui ne finance pas les familles d'accueil.

Financement

- INDH : financement de projets⁵⁸.
- Entraide nationale : SOS accrédité par la loi 14/05, établissement de protection sociale, bénéficie d'une subvention permanente, dont les montants sont, comme pour la quasi-totalité des acteurs, différents, en fonction des personnes et des années⁵⁹ de 40 à 200.000 dirhams.
- Le MSFFDS, à travers l'appel à projets et la coopération étrangère.
- Le M. de la Santé : RAMED pour les programmes PRF, pour l'accueil familial, pour le village d'enfants (privés de familles, ayant droits) : consultations, hospitalisations, mais pas la médication, qui reste très onéreuse.

L'ensemble des contributions de l'Etat ne dépasse pas 4%. Une subvention qui interpelle au regard du rôle majeur de SOS dans la gestion de la problématique de l'abandon.

Le reste des contributions est fourni par les actions de parrainages d'enfants, par le soutien de privés, entreprises, par des ONGs, et toujours, encore, SOS international.

Transferts de compétences

SOS a été retenu pour transférer son savoir faire du milieu institutionnel aux acteurs en Souss Massa Draa⁶⁰.

SOS a été également retenu par le MSFFDS pour un appel à projet, financé par la Coopération Espagnole, visant la préparation des jeunes placés en institution et âgés de plus de 18 ans. Mise en place d'actions visant à transférer le savoir-faire aux établissements de protection sociale ; renforcement des capacités, organisationnelles, professionnelles ; préparation des jeunes à l'insertion ; partage du référentiel droit aux, orphelinats ; [dars talibes], [dars talibates] ; médiation, gestion de conflits...

⁵⁸ Des demandes de financements de projets par l'INDH sont susceptibles d'être déposées au niveau de chaque préfecture. Ici aussi, la réponse dépend des préfectures, certaines sont 'lentes', d'autres plus réactives ; dans d'autres régions, les projets sont accaparés par des intervenants de la DAS, laissant 'des miettes' aux acteurs... En tout état de cause, chaque demande, même pour un acteur connu, dont le dossier existe dans chaque préfecture, il faut renouveler l'opération : 5 copies de l'AG ; 5 copies des statuts, 5... avec copies conformes, 20 dirhams de timbre pour chaque copie...une fortune !

⁵⁹ L'accréditation n'obéit pas à des règles 'logiques, élémentaires', d'effectifs de populations, de rôles dans la prise en charge de populations, de permanence de l'action, de résultats.

⁶⁰ Un projet en deux étapes, la première financée, et la seconde ayant nécessité une attente d'une année ! Quelle mobilisation d'acteurs prévue ?

De la coordination d'acteurs

Des problèmes sont soulevés ici concernant les résistances d'acteurs (volonté de leadership et rivalités majeures ; absence d'expériences dans le travail collectif) mais aussi le rôle de l'Etat dans le financement et dans l'attribution des subventions. Les associations sont menées à se livrer une 'bataille sans merci', à se regarder en 'chiens de faïence' en concurrence sur les mêmes appels à projets...

L'intervention de l'Etat est attendue pour fédérer les associations.

Les mères célibataires

« Si les mères célibataires avaient plus de droits, on n'en serait pas là...elles n'abandonneraient pas leurs enfants » ;

« On ne peut pas dissocier la problématique des mères célibataires et de l'enfance abandonnée »...

❖ ASSOCIATION BAYTI

Création : 1995.

Utilité publique en 1999.

Régie par la loi 14/05.

Présidente d'honneur : Madame Najat Mjid.

Président : Monsieur Jawad Chouiab.⁶¹

Directrice : Madame Amina El Malih.

Périmètre d'intervention : Casablanca ; Essaouira ; kénitra

Référentiel : droits humains ; droits de l'enfant ; CDE.

Axes d'intervention

Protection de l'enfance ; promotion des droits de l'enfant ; lutte contre la violence faite aux enfants ; lutte contre l'exploitation professionnelle... ;

3 secteurs d'intervention : prise en charge directe de l'enfant. Promotion des droits.

Renforcement des capacités des travailleurs sociaux.

Domaines de plaidoyer

- Respect du cadre de la CDE ;
- Contribution aux réformes du cadre législatif concernant le droit de l'enfance ;
- Partie prenante du collectif de lutte contre le travail des enfants ;
- Evolution du cadre juridique pour la mise en place d'un cadre substitutif de l'institutionnalisation de l'enfant : familles d'accueil ;
- Contribution à la création des UPE et à la formation des intervenants ;
- Contribution au diagnostic de l'action des CPE et de la situation des populations prises en charge ;
- Membre de plusieurs associations nationales et internationales, de protection de l'enfance : Bayti représente le Maroc au niveau de la région Mena (réseau MANARA. Membre du réseau de lutte contre l'exploitation sexuelle de l'enfant ; réseau Adala (de protection des enfants, Ministère de la justice)...

⁶¹ Tous deux médecins : une relation constante observée, entre la structuration, l'organisation et la professionnalisation des actions d'une association donnée et le 'niveau supérieur' de formation de ses 'fondateurs', 'décideurs'. L'objectivité, la rationalité, la gestion des ressources humaines, les outils et indicateurs, d'ampleur, d'impact, apparaissent ici, 'naturellement', comme des paramètres essentiels d'adaptation aux populations, de gestion de leur prise en charge, de crédibilité et de notoriété. A l'inverse, et malgré un 'engagement et une volonté authentiques', d'autres acteurs, 'insuffisamment outillés à des niveaux didactiques' restent dominés par une subjectivité qui les mènent davantage à 'tâtonner', expérimenter, rectifier, avec une perte non négligeable de temps, d'énergie et de moyens. Un différentiel très sensible entre les 'deux modèles', en termes d'organisation, de discours, de performances et résultats.

Populations cibles : mineur-e-s en situation difficile, de rue, de désocialisation, d'exploitation. Des enfants sans familles ; des enfants dont l'insertion en famille est 'impossible' ; des enfants ayant été adoptés et rejetés par leurs kafils ; des enfants de familles dysfonctionnelles (violence, addiction...) ; enfant démunis et vulnérables...

Objets et missions de l'association

Réhabilitation psycho sociale ; réinsertion familiale, sociale, scolaire et socio professionnelle. Elaboration de projets de vie avec l'enfant, promotion de ses droits.

Des programmes

Axe préventif.

- Programmes d'intégration en milieu ouvert.

Un mode de PEC qui vise à engager une dynamique de rupture chez l'enfant, en lui offrant une alternative à la rue, un cadre et des repères. Les centres d'accueil de jour proposent à l'enfant un soutien ponctuel, occasionnel ou régulier, à différents niveaux, sanitaire, alimentaire, médical, administratif et juridique, psycho social, éducatif et de loisirs... (théâtre, sports, activités artistiques).

Axe curatif.

- Programmes de prise en charge intégrale

Ils ont pour objet d'offrir un lieu de vie à l'enfant dans des foyers d'accueil. Les lieux de vie se conçoivent comme des structures substitutives à la vie familiale à différents niveaux de responsabilité, éducative, pédagogique, scolaire, de relation, de soutien, psychologique, affectif, et de loisirs ; d'insertion familiale, professionnelle...

- Programmes ferme école

Ils se destinent à des populations d'enfants en grande difficulté auxquels une formation pratique et/ou théorique est transmise dans le domaine de l'agriculture et de l'irrigation. Ferme école à Lmnasra (50 kms de kénitra).

Actions

- Accompagnement administratif et juridique d'enfants, de leurs familles ;
- Accompagnement en vue d'une insertion familiale ;
- Accompagnement psychosocial personnalisé et adapté au projet de vie élaboré avec l'enfant ;
- Accompagnement éducatif et pédagogique ;
- Accompagnement à l'insertion professionnelle...

- **Familles d'accueil**

Mise en place depuis 2008, d'un dispositif 'familles d'accueil' et définition d'un cadre professionnel, rationnel de formalisation de l'action. Des propositions : légalité de la procédure et évolution des lois⁶² ; et des exigences : concertation avec l'enfant, rencontres plurielles des familles avec des intervenants sociaux, avec des professionnels de la relation.

Des expériences réussies (bien que limitées dans le présent, et associées à l'absence de loi spécifique visant la protection 'réelle' de l'enfant) ont permis de valider la réflexion à ce niveau.

- **Programme de protection de l'enfance, Essaouira**

Population cible : enfance en situation de rue, vulnérabilité.

Ferme école dans la région de Sidi Allal Tazi (11 hectares, dont 1 réservé à la structure d'hébergement) destinée à des populations en grande vulnérabilité. Réhabilitation psychosociale (addiction) ; travail de reconstruction, relation à la terre ; aux animaux. Une formation assurée par un ingénieur agronome en agriculture, élevage, irrigation.

En projet, fin 2016, un travail de conversion biologique de la ferme ; formations en culture biologique en collaboration avec les **Fonds Verts**, avec AMABIO avec STECOF⁶³ (projets innovants).

L'objectif prioritaire ici est pédagogique et social. L'auto financement, une perspective.

- **Mise en place d'un programme d'éducation non formelle depuis 2009.**

ORGANISATION DE L'ACTION

Un conseil d'administration ;

Rapports annuels, comptes et audits certifiés ;

Des ressources humaines : un encadrement de **50 intervenants** ;

Des formations nombreuses au Maroc et à l'étranger ; des stages ; séminaires... ;

Des échanges entre intervenants ;

Des partenariats multiples : un transfert du savoir-faire de l'association.

Des pôles de compétences

Pôle de formation expertise ;

Pôle enfance ;

Pôle partenariat, communication (relations avec les partenaires, collectes de fonds)...

⁶² Actuellement, un article 'flou', non formalisé, ouvrant la voie, à tous les 'arbitraires possibles', qui permet à « une personne digne de confiance » d'accueillir l'enfant.

⁶³ Partenaires dans l'accompagnement pour la certification biologique.

Quelques données de l'action associative

Différents sites à Casablanca et Essaouira : centres de jour et/ou foyers d'accueil.

1995-2005 : plus de **18.000** enfants soutenus. 7.500 familles.

2005-2015 : plus de **800** enfants et jeunes ont été pris en charge dans les foyers ; **278** ont été pris en charge dans le cadre de l'ensemble des programmes (prise en charge intégrale) : 129 filles ; 149 garçons.

Dans le présent : 74 enfants sont intégrés dans les foyers ; 36 sont des enfants de 'mères célibataires'. Soit 48,65%⁶⁴.

Des mères en difficulté, errance, en situation d'addiction, en détresse psychologique, mères qui livrent l'enfant à lui-même, ou violentes...représentant un danger pour l'enfant, ayant fait l'objet de signalements.

L'association prend en charge alors l'enfant placé sous l'autorité du Juge d'enfants, tout en préservant la relation avec sa mère.

Caractéristiques de la prise en charge

Des centres de jour, lieux d'accueil, et des foyers.

A Casablanca

Un foyer/lieu de vie, à Sidi el Bernoussi, mis à la disposition de l'association par l'INDH, constitué de deux structures d'hébergement, filles, garçons, est destiné aux enfants de moins de 16 ans.

Un foyer/lieu de vie à Ain chock, mis à la disposition de l'association par la préfecture du même quartier, est destiné à des populations d'adolescent-e- (2 structures). 4 appartements où sont logés des jeunes en phase de semi autonomisation : l'enfant, jeune fait l'apprentissage de la vie, et du passage vers l'autonomie financière.

Un bureau à la gare oulad Zynane⁶⁵.

⁶⁴ Ce taux revient de manière 'lancinante' dans l'ensemble des structures visitées d'enfants en situation difficile, de rue, lors des derniers diagnostics, lors de cette étude. Par ailleurs, sur les 34 petits présents dans les lieux d'accueil (5-11 ans) 90% sont nés de 'mères célibataires'..

⁶⁵ Un des 'endroits chauds' dans le domaine de l'exploitation économique des enfants, avec des réseaux exploitant l'enfant dans la vente de drogues, réseaux de prostitution, de vols, crimes...à ouled zyané, où se trouvent concentrés tous les trafics (et des éducateurs de l'association), mais aussi à Al fida ; quartier chorfa ; au cimetière Acchouhada, au 'port', à la médina ; au marché de gros...

Organisation de l'action autour de l'enfant, mineur⁶⁶

Au premier contact avec l'enfant une écoute, une évaluation de la demande et des perspectives : les conditions associées au projet de sortie de la rue se dessinent. Une première action de connaissance de l'environnement de l'enfant, de sa famille est entreprise afin d'envisager les modalités d'une intégration possible. Un abandon provisoire peut être envisagé (partenariat SOS) voire un soutien à la famille en vue de la réintégration de l'enfant.

Une absence d'alternative mène à l'hébergement de l'enfant, alors pris en charge intégralement et accompagné de manière spécifique, personnalisée.

Un éducateur pour 5 à 10 enfants, en fonction des situations⁶⁷,

Un veilleur de nuit sensibilisé aux signaux d'alerte qui 'en rend compte',

Un accompagnateur référent pour chaque enfant,

Un plan d'accompagnement spécifique,

Des règles et de la souplesse ('on ne ferme pas la porte') ;

Des réunions mensuelles regroupant les intervenants : discussions, échanges, remarques, définitions des besoins, intervenants et plans d'actions,

Agenda d'accompagnement : comportement de l'enfant lors des différentes étapes de la PEC,

Séances de lecture de parcours à différentes étapes : évaluation, attentes, propositions,

Indicateurs d'impacts sur l'enfant : épanouissement psychologique, relations, interactions, investissements. Réussite scolaire, formation, insertion.

Un indicateur d'échec : le retour à la rue.

Partenariats

Multiplés avec les acteurs de la PEC au Maroc, à l'étranger,

Au Maroc, relations entretenues avec de nombreux acteurs de la PEC 'enfance', institutionnels, associatifs : SOS, Samu social, UPE, CPE, AMESIP, Heure joyeuse, Ahli...

Prise en charge ou hébergement d'urgence de populations,

Partage d'expérience et de savoir-faire.

Formation

Une grande expérience acquise au niveau de la PEC de l'enfance en situation de rue.

Formations nombreuses, à l'échelle, nationale, internationale, transmises aux acteurs de la PEC, rémunérées et contribuant au fonctionnement de Bayti (Conventions avec ONGs pour le financement) ;

⁶⁶ Certains jeunes, 'majeurs' aussi.

⁶⁷ Loi 14/05 : un éducateur pour 25 !!!

Accompagnement d'acteurs. Renforcement des compétences en matière d'écoute, d'enquêtes sociales, de techniques d'accueil, de communication ; projets de vie ; lois nationales, internationales sur les enfants travailleurs ; diagnostic de la situation au Maroc ; transfert de compétences...

Mauritanie, 4 ans (soutien de Save The Children) : renforcement des compétences ; accompagnement au développement de 2 associations intervenant auprès d'enfants en situation de rue, d'enfants exploités sexuellement.

Tunisie : formation du personnel des centres de l'Etat ;

Maroc. Réseau du Nord du Maroc : AMNA et ARFEDEC⁶⁸ ; Oujda Ain ghazal. Ahli Taroudant ; association Al Karam, Safi, Marrakech ; association Yamna (partenariat avec Aucid et Aida, ONG espagnole)....

Soutien et accompagnement d'acteurs dans l'objectif de lancement d'activités liées à l'enfance en situation de rue....

Equipe de 5 actuellement, réduite.

Financement

Coût de prise en charge par enfant : entre 3000 et 3500 dhs mensuels,

Un budget mensuel de 500.000dhs : 6 millions de dirhams/an.

Financement public : 20% du total financement

A travers la mise à disposition de structures.

A travers la mise à disposition, par l'Education nationale d'animatrices (formées par l'association 'et récupérées' par le ME (!)),

A travers le financement de projets (Ministères de, l'emploi, des affaires sociales : projet de lutte contre le travail des enfants),

A travers des subventions : Ministère de la justice (50 000 dhs) ⁶⁹, l'Entraide Nationale préfectures Ain Chock et Bernoussi (200.000 cette année, exceptionnellement !)..

Part de la contribution 'étrangère' : 50% (en diminution. Au passé : 80% ; contexte de crise économique, évoqué).

ONGs, agences des NU, Coopérations étrangères.

Unicef : un projet en cours d'un montant de 2 millions de dirhams

Financement privé marocain

Particuliers, écoles, entreprises⁷⁰ (Dell : formation des enfants à la technologie ; autres projets)...

⁶⁸ Association de Recherche Féminine pour le Développement et la Coopération/ protection de l'enfance partenariat avec Save The Children.

⁶⁹ Il apparaît inutile de préciser que le même discours est évoqué concernant l'insuffisance du financement de l'Etat, les modalités liées aux dispositifs de contrôle qu'il met en place pour suivre l'itinéraire de son financement. De même qu'il est inutile de réitérer la représentation unanime relative à la versatilité et à l'arbitraire de la contribution de l'Entraide Nationale.

⁷⁰ La fondation GDF Suez, la fondation Ressources, ont été des partenaires pendant une longue durée.

Synthèse : enfants de mères célibataires

Nombreux : reproduisent la vulnérabilité et la renforcent.

Dans le présent, des enfants de deux et trois générations de mères célibataires : une vulnérabilité de plus en plus difficile à limiter.

Des solutions entrevues

- Une politique de protection de l'enfance efficace et opérationnelle,

- Un soutien effectif à la monoparentalité,

- Une prise en charge globale de la famille,

- Un renforcement de la protection des domestiques,

- Des familles d'accueil structurantes, substitutives de manière provisoire ou dans la durée ;

- Une autre manière de concevoir la prise en charge des mères célibataires : durée de prise en charge, insertion professionnelle, dignité ;

- Un renforcement des acteurs aux conséquences du référentiel 'droits humains'.

❖ UNITES DE PROTECTION DE L'ENFANCE UPE Casablanca

Contexte de création des UPE

L'élaboration du PANE en 2006 avait été déclinée en objectifs (10) visant l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de son bien-être. Des mécanismes de veille et de suivi de la situation, avaient été mis en place afin de gérer des situations de violences faites à l'encontre des enfants, lever des obstacles relatifs aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'interaction à leur environnement et/ou à leur vulnérabilité.

Les Unités de protection de l'enfance ont été créées à cet effet et destinées,

D'une part à la protection d'urgence,

A travers des dispositifs d'accueil et d'écoute ; de médiation entre l'enfant et sa famille ; d'orientation vers des intervenants institutionnels (santé, médecine légale, justice...) d'accompagnement des enfants victimes de violences, à des niveaux psychologique, social, médical, juridique... ; de suivi et d'évaluation des services offerts en matière de prise en charge.

D'autre part,

A travers un volet visant la promotion et la sensibilisation aux droits de l'enfant, et la mise en place de programmes dédiés à cet effet.

Ce volet était par ailleurs rendu possible par la chaîne d'intervention qui devait se dérouler : des équipes de points focaux (constituées d'intervenants ; Justice, Santé, Jeunesse et les Sports ; Emploi, Sureté Nationale etc.) étaient destinées à permettre la continuité de l'action et 'solutionner' une demande considérée.

L'organisation représentée alors, prévoyait un encadrement permanent et professionnel d'acteurs sociaux et de spécialistes, dans les domaines du droit, de la protection de l'enfance et de la relation.

Afin de d'offrir un cadre rapide et opérationnel à ce programme, la Ministre d'alors, Madame Yasmina Baddou, avait présenté un projet de décret au Conseil de Gouvernement, et dans l'attente, de sa signature par le Premier Ministre, avait lancé le projet.

Des UPE, présidés par la Ministre, ont été créés, à Marrakech, Casablanca, Tanger, Meknes et Essaouira⁷¹. La nomination d'une autre Ministre, Nezha Skalli, n'avait pas changé la donne et les UPE ont été progressivement déployés et renforcés par des ressources humaines⁷².

⁷¹ De même qu'un Samu social à Casablanca et Meknes

⁷² Des « bras cassés venant de l'Entraide Nationale », « des gens qui ne servaient à rien dans les communes et dont on s'était débarrassés », diront certains acteurs.

Le gouvernement élu en 2011 a opéré différemment et contribué 'volontairement, involontairement' (en fonction des analyses des uns et des autres) à la fermeture de certains d'entre eux.

La 'souffrance' des UPE est attribuée manifestement au changement de cap voulu par la nouvelle Ministre Madame Basima Hakkaoui : celle-ci usera d'un raisonnement relatif au cadre régissant les statuts des UPE, faisant que la Ministre était en même temps 'commis de l'Etat' et présidente. Référence a été faite à un conflit d'intérêt potentiel, que la Ministre a refusé 'd'assumer', ce qui mènera dans les faits, à une paralysie de structures auparavant lancées par des représentant-e-s de la Nation.

Si les tensions relatives au fonctionnement des structures ont été décrites comme ayant débuté dès 2011, elles seront exacerbées durant les années 2014-2015, où elles aboutiront à une rupture du dialogue entretenu entre 'les uns et les autres', avec des gels de salaires de plusieurs mois, suivis de protestations, de plus en plus virulentes, de manifestations...(notamment au niveau du Samu social⁷³ de Casablanca).

Les structures ' survivantes ' ont ainsi 'réellement été mises en danger' pendant une longue durée : si le personnel est resté impayé pendant plus de 18 mois, le budget de fonctionnement habituellement alloué aux structures a aussi été 'gelé'.

L'UPE de Casablanca a été également menée à endurer la situation, tout en veillant à poursuivre obstinément son activité⁷⁴, appuyée dans la mesure de ses moyens limités, par l'association d'appui, présidée, également par la Ministre ! (dans l'attente de la signature du décret par le Premier Ministre).

Paradoxalement, lorsqu'il s'agira lors de cette même période, de rendre compte de 'l'efficacité du Maroc' en matière de gestion des problématiques, d'enfance, de vulnérabilité, le Ministère sera identifié, ici et là⁷⁵, comme procédant à du « racket statistique » pour promouvoir 'son action' auprès des étrangers, tout en exerçant des formes de « chantages », et formulant indirectement des « menaces » lorsqu'il s'agira d'initier des activités ou de mener des réflexions jugées « dérangeantes pour le gouvernement conservateur ».

⁷³ Dont les 'décisionnels' n'ont pas été rencontrés au cours de cette étude, malgré de nombreuses relances. Des acteurs sociaux ont cependant acquiescé à des 'échanges informels, non autorisés'.

⁷⁴ Au moment de la réalisation du terrain, les tensions étaient encore palpables entre le Ministère et les différentes structures et le bras de fer, toujours engagé : le personnel impayé, était au bord de l'étranglement, rendu aussi précaire que les populations qu'il prenait en charge et les budgets de fonctionnement arrêtés. Quant au projet de décret présenté il y a près de dix ans au Conseil du gouvernement il semble avoir été oublié ! Quelle perspective tracée pour les UPE ? Quelle stratégie ? Certains parlent d'une politique délibérée visant l'asphyxie des structures, d'autres de mort naturelle en l'absence de financement, d'autres encore 'd'audits négatifs' menés par des 'experts' menant le gouvernement à 'désinvestir' les UPE...Concernant l'UPE et le Samu social de Casablanca, bon nombre d'acteurs se désolent et les acteurs sociaux impliqués se perçoivent, eux-mêmes comme « violentés, dévalorisés » « manipulés », « utilisés pour donner des chiffres », « pris en otage par le gouvernement ». En dépit de dysfonctionnements liés à l'insuffisance de moyens, d'encadrement, de spécialistes, malgré aussi, l'hétérogénéité des populations reçues (ne répondant pas toujours au projet fixé) ces structures opèrent activement pour résoudre des situations liées à la grande vulnérabilité en région.

⁷⁵ Nombreux acteurs sociaux impliqués directement et d'autres non impliqués.

UPE de Casablanca

Concept : un partenariat entre le Ministère de la Santé et le Ministère du Développement social⁷⁶, un guichet de coordination entre les différents ministères dédié à la lutte contre la violence faite à l'encontre de l'enfant. Une chaîne de services dynamique et efficiente.

Bureau : constitué de militant-e-s engagé-e-s dans l'action associative, et de représentants du ministère.

Présidente : une 'présidente qui n'en veut pas' : Madame la Ministre de la Solidarité...

Directrice à partir de 2010 : Madame Saida Serghini recrutée et rémunérée par la Ministre du 'développement Social'^{77/78}

Financement avant crise, assuré par le Ministère du 'Développement Social' (400.000 dirhams/an ; part la plus importante du financement de l'activité) ; par l'INDH ; par le Conseil de la ville, par l'UNICEF...

Eau et électricité gratuite, prise en charge par le MS ;

Coût salaires et provisions : 400.000 dirhams ;

Coût téléphone élevé (coupé dès 2011).

Encadrement

4 personnes dont la directrice, deux Assistant-e-s sociaux, sociales, Assistants stagiaires.

Apports de la direction : professionnalisation de l'action des UPE ; structuration de l'écoute ; organisation de la chaîne d'intervention ; répartition des tâches ...

Nature de la demande

La violence faite à l'encontre de l'enfant constitue le premier motif de consultation de l'UPE : violences physiques faites à des mineur-e-s - parents, instituteurs, famille, rue- ; violences sexuelles et abus sexuels par l'un des membres de la famille le plus souvent.

D'autres motifs conduisent cependant vers l'UPE

Des demandes de placement formulées par un membre de la famille de l'enfant : les mères célibataires sont décrites comme sensiblement représentées. L'enfant, gardé jusqu'à l'adolescence est rejeté par sa mère 'en raison' de conflits relationnels exacerbés.

⁷⁶ Le local est un ancien dispensaire mis à la disposition de l'UPE par le MS.

⁷⁷ Période de Madame Nezha Skalli, alors Ministre du 'Développement social'.

⁷⁸ A été la première à créer des structures d'écoute dédiées à l'enfant en milieu scolaire.

A ce niveau de la demande, l'action d'accompagnement de l'UPE vise d'abord à entretenir 'toutes' perspectives visant sa réorientation, à travers la médiation. L'échec de la médiation conduit vers une orientation de l'enfant vers une structure de prise en charge de jour (Heure Joyeuse) voire totale en cas de refus (Bayti ; CPE Abdeslam Bennani ; CPE de Benslimane ; plus rarement SOS).

Services, actions

- Ecoute
- Orientation vers l'AS ; seconde écoute si nécessaire et/ou accompagnement
- Rencontre des parents de mineurs,
- Médiation,
- Enquêtes sociales,
- Accompagnement au tribunal,
- Soutien psychologique assuré par des bénévoles,
- Soutien juridique assuré par des bénévoles,
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire jusqu'à 2013,
- Actions d'animation organisées pour les enfants ayant été placés en institution,
- Accompagnement administratif de mères célibataires : certificats de naissance ; état civil...

La chaîne d'intervention identifiée comme faisant partie des objectifs majeurs attribués aux UPE, se décrit ici comme à la fois fonctionnelle et utile.

Les bénéficiaires sont orienté-e-s par les points focaux de la Justice (tribunaux, de la famille, de première instance, Cour d'appel, juges, procureurs), de la médecine légale, de la pédopsychiatrie⁷⁹ ; par la médecine interne, tous décrits comme très actifs à ce niveau, ayant permis de tisser des liens facilitateurs de l'action de prise en charge.

Les points focaux se perçoivent eux, comparativement, plus rapides dans le traitement de la demande : la réactivité des intervenants est associée au fait que les UPE sont appréhendées comme appartenant à l'Etat, justifiant de la crédibilité de l'Etat. Ainsi pour défendre un mineur, la directrice est susceptible de prendre la parole à l'audience et d'être 'entendue, crédible'.

Les 'bénéficiaires' sont par ailleurs orienté-e-s vers l'UPE par des acteurs sociaux comme Bayti, SOS, l'Heure Joyeuse...et des acteurs spécifiques à la PEC de mères célibataires comme INSAF, Solidarité Féminine... L'orientation se justifie ici par l'âge de la mère, encore mineure.

Les mères célibataires ayant recours à l'UPE sont décrites comme nombreuses⁸⁰.

⁷⁹ Les pédopsychiatres de Casablanca, dont Mesdames Rajaa Sbihi, Ghislaine Benjelloun...sont décrits comme ayant beaucoup contribué à la formation de 'agents'.

⁸⁰ En raison d'un déficit de moyens, les indicateurs ne sont pas à jour (période de l'enquête de terrain).

Auprès de cette population, l'UPE intervient à différents niveaux, d'accompagnement en vue d'une médiation aboutissant à une reconnaissance de paternité, mais aussi, dans certains, dans un accompagnement plus global, considérant l'urgence ou la complexité, d'une situation donnée.

Quelques données relatives aux effectifs annuels gérés par l'UPE de Casablanca

2010 : **46** dossiers d'enfants avaient été gérés par l'UPE.

Au 4ème trimestre 2010, conséquemment à la nouvelle organisation : **342** ;

2011 : **456**

2014 : **806**⁸¹ mineur-e-s

2015 : **805** mineur-e-s,

Un minimum évoqué de 10 accompagnements par enfant ; deux à trois écoutes par famille⁸²,

Environ 4000 personnes reçues/an

Environ 1000 appels téléphoniques.

Quel avenir pour les UPE ?

Une convention a été signée, et les UPE 'libres', surtout d'opérer à une recherche de fonds pour survivre. Menés ainsi à la fois à chercher des sources de financement, de gérer des populations marocaines mineures, avec les contraintes d'effectifs et les limites de l'encadrement.

« Barboter pour ne pas mourir » est ici considéré comme le moyen le plus adapté au présent.

Parallèlement, et dans les écrits, les UPE sont entrevus comme une chaîne importante de la nouvelle stratégie du Ministère en vue d'une 'politique intégrée de protection de l'enfance'.

Des points de vue divergents entre les représentants du Ministère et les opérationnels : les uns « n'acceptez que le nombre d'enfants que vous pouvez gérer » ; les autres, « si je reçois un enfant violenté je ne peux pas le laisser tomber même si je n'en n'ai pas les moyens ».

Dans l'attente, un système de protection de l'Enfance
aussi vulnérable que ses cibles.

⁸¹ Exceptionnellement, des personnes adultes, précaires, en situation d'errance, ou psychologiquement malades, ou en situation de handicap font l'objet 'd'accompagnement'.

⁸² L'enfant seul, sa famille, la personne qui l'a accompagné, celle qui l'a trouvé dans la rue...

❖ HEURE JOYEUSE

Création : en 1954

Utilité publique

Présidente : Madame Leila Cherif Benhima

Directeur : Karim El Kerch

Périmètre d'intervention : Casablanca ; rural Maroc

Axes d'intervention : services multiples associés à l'utilité et au développement social de populations en situation de précarité.

Référentiels : caritatif, solidarité, développement social

Une évolution sensible des référentiels vers l'humanitaire et une approche droits.

Plusieurs domaines du social sont investis par l'association, médical, éducatif, pédagogique, social, en milieu, urbain, rural, en direction de populations précaires et/ou vulnérables.

Finalité : inclusion, insertion, renforcement des capacités.

L'Heure Joyeuse est historiquement impliquée dans la lutte contre la mortalité infantile et 'connue' à la fois pour son soutien 'aux bébés dénutris' et à l'instruction d'enfants.

'La solidarité envers la précarité' s'est progressivement déployée à différents domaines associés. L'expérience acquise depuis plus de 60 ans sur le terrain a permis d'identifier un ensemble de difficultés et contraintes associées à la problématique, rendant nécessaire une démarche globale et intégrée auprès des populations cibles.

Un passage progressif a eu lieu, du bénévolat 'intégral' vers une structuration de l'activité, et la professionnalisation des interventions : réflexions stratégiques, définition de plans d'actions, déploiement de ressources humaines dédiées, organisation des métiers et des pôles de compétences associatives, ont mené l'Heure Joyeuse à appréhender l'action à travers une approche à la fois quantitative et qualitative.

Le bénévolat toujours en cours se conçoit davantage aujourd'hui comme une structure d'accompagnement et de soutien aux activités.

Pour chaque domaine d'activité, des objectifs sont définis, des périmètres d'intervention tracés, avec des plans d'actions détaillés, équipes dédiées, outils et indicateurs d'impact. En parallèle pour chaque domaine, des cibles sont visées et des partenariats entrevus, associatifs, institutionnels, financiers.

Encadrement : 50 ; et 'autant' de bénévoles.

3 Pôles d'activité : Santé, Education ; Formation

● **Pole Santé : 3 services**

Lutte contre la mortalité infantile : consultation de bébés en hypotrophie, âgés de 15 jours à 2 mois ; suivi et régime alimentaire ; lait, couches, soins, hygiène ; soutien éducatif et planning familial en direction des mères, sensibilisation, information, droits (code de la famille), état civil pour enfants nés de mères célibataires, suivi de la vaccination...

Suivi d'enfants intégrés dans le pôle éducation depuis 2009 : médical, prise en charge psychologique en cas de besoin.

Prise en charge d'enfants en situation de 'détresse médicale' : opérations chirurgicales (malformations, urgences), traumatologie, radiologie, kinésithérapie, médicaments (70% des besoins) ;

150 enfants par semaine.

Un réseau de partenariat mis en place avec des équipes de médecins, pharmaciens et laboratoires privés, un réseau public et privé de spécialistes, des intervenants détachés du ministère de la santé ;

Des soutiens financiers dédiés pour la distribution de, lait, couches, layettes...et de denrées alimentaires ; pour le financement de l'activité.

Mc Do ; Nestlé ; Kams ; Ministère de la Santé ; INDH ; Cargill ; OCP ; Beiersdorf ; Sodexo ; Lesieur ; l'Oréal ; Blue bird ; P&G ; Marwa....

● **Education : deux programmes**

Jardins d'enfants (petite, moyenne et grande section) : 1010 bénéficiaires en 2014

Programme d'éducation, formelle et informelle

L'éducation formelle inclut les enfants scolarisés (primaire, secondaire, collège, lycée, formation supérieure). L'enfant est pris en charge, à différents niveaux alimentaire, médical, psychologique et social (fournitures scolaires).

La structure constitue un lieu d'accueil substitutif à la rue : l'enfant, le jeune, prend ses repas, accède à des activités extra scolaires et bénéficie d'un soutien scolaire le soir, avant de rejoindre son domicile. 97 enfants⁸³ pris en charge par l'association.

Lutte contre l'abandon scolaire destinée à des enfants en situation de rue, exclus, déscolarisés, ou précaires et scolarisés. 1200 enfants ont bénéficié de ce service.

Des parrainages pour une scolarité gratuite⁸⁴...

⁸³ Lors de la période de réalisation de l'étude de terrain

⁸⁴ Partenariat Ecole Belge.

L'objectif de l'éducation informelle est avant tout de doter les jeunes, âgés de 8-18 ans, non scolarisés, déscolarisés, de connaissances suffisantes qui leur permettent soit de réintégrer l'école, soit d'être orientés vers un programme de formation.

L'orientation est effectuée dans le cadre d'un schéma défini par étapes : accueil, entretien, enquête, inscription. Une fois le jeune âgé de 8 à 18 ans, accepté, et un contrat de 'collaboration' établi avec lui, il accède à une formation préparatoire d'éducation non formelle précédant son orientation vers la COIP ou vers la JSP⁸⁵

80.000 bénéficiaires en 2014⁸⁶, des classes de préformation : une « école de la deuxième chance ».

Actions dans le rural⁸⁷

Accompagnement de l'enfant à des niveaux, social, éducatif ; pédagogique et scolaire. Des opérations menées, en milieu, urbain, rural surtout, visant à faciliter l'accès de l'enfant à son école (opérations vélos ; opérations cartables, acquisition⁸⁸ de véhicules de transport) et à permettre son renforcement par le sport (opérations ballons, football...)

Rénovation de cantines scolaires⁸⁹ dans le cadre d'un plan d'action triennal pour le réaménagement de cantines en milieu rural.

Renforcement d'acteurs locaux en région, partenariats et transferts de savoir-faire ; renforcement des infrastructures.

En 2014 : aide à l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural (un budget de 519.000 dirhams).

Projets santé et éducation

Soutien social de populations démunies (fêtes ; collecte et distribution de vêtements, denrées alimentaires, équipement).

⁸⁵ Section Jeunesse en situation de précarité lancée en 1997.

⁸⁶ Soutiens : Mélissa et Jamel Debbouze 'parrains de cœur'.

Programme d'éducation non formelle : Partenaires 2013-2014 : Apprentis d'Auteuil ; BMCE Bank ; Vivo ; Renault ; Handicap International ; OCP ; Total ; Renault ; CAC ; Jumia ; IECD ; Cooper ; SNI ...

⁸⁷ Rallye Cross Maroc, un partenaire depuis 15 ans.

⁸⁸ Soutien du groupe Renault.

⁸⁹ Partenariat Mondelez.

● Le pôle formation/insertion : 1263 bénéficiaires

Les COIP⁹⁰ : il s'agit d'un dispositif, créé en 2009, d'orientation et d'insertion professionnelle actuellement mis en place dans trois préfectures de la région Casablanca (Belvédère ; Sidi Maarouf ; Douar Mkansa⁹¹).

Le programme **CIOP**, d'une durée de 6 à 24 mois, en fonction du niveau de qualification de la personne, s'adresse à des populations jeunes, âgées de 15 à 25-30 ans, qui accèdent à la formation professionnelle.

Considérant certains obstacles liés aux 'configurations de la vulnérabilité', le dispositif se veut global et renforce les compétences du Sujet, à différents niveaux, offrant, un accompagnement spécifique, une insertion ou un placement en entreprise, ou vers le choix de l'auto emploi. Pour contrer les défections éventuelles, un suivi est effectué à différentes étapes du cheminement du Sujet en formation dans le programme.

Le dispositif CIOP fait également l'objet d'une réflexion/action qui vise son **déploiement à d'autres régions** : un partenariat a été mis en place à cet effet, incluant l'Heure joyeuse, l'association Al Karam⁹², le Collectif Eclats de Lune et compagnie Graines de Soleil⁹³. Dans ce cadre également, un guide a été élaboré afin de, capitaliser les expériences, mettre à disposition d'acteurs associatifs (ou institutionnels...) un outil très détaillé susceptible de faciliter leur démarche dans la mise en œuvre du programme.

Autres domaines de compétences

Initiative groupant des leaders de différents pays en vue de travailler sur des réflexions stratégiques. Objectifs : permettre l'élaboration de plans d'action destinés à lutter contre l'abandon scolaire en milieu rural ;

Formation d'agents locaux avec la Fédération Internationale d'action familiale ;

Expertise organisationnelle acquise avec le soutien de la fondation de France ;

En cours, un centre Lalla Meriem pour enfants de rue avec le soutien du lion's Club.

Un centre polyvalent de l'enfant et de la famille...

⁹⁰ Cellule d'orientation et d'insertion professionnelle. Programme établi sur 3 ans, en partenariat avec City Bank. Contribution annuelle : 30.000 Dollars

⁹¹ Sidi Maarouf en 2014, un centre de langues. Un centre de formation en fer forgé à 'cité Chouhada'. En 2015 Un projet de formation par apprentissage aux métiers de l'électricité a été mis en place à Mkansa.

Par ailleurs un référentiel métier a été établi (contribution de 15 entreprises partenaires) et la mise en route d'un centre de formation aménagé avec le concours conjoint de l'INDH et de l'Entraide Nationale.

⁹² Al Karam, Marrakech. Protection des jeunes en situation précaire ; droits de l'enfant. Présidente Karima Mkika.

⁹³ Acteurs de, région Marrakech (Tahanaoute ; Ait Ourir, Aghmat) et Paris : secteur du développement personnel à travers l'activité artistique. L'activité artistique est ici au cœur du process d'insertion du jeune en situation difficile.

Synthèse

De très nombreuses actions sont déployées par l'heure Joyeuse, très partiellement évoquées ici. Une dispersion voulue et assumée par l'association ; une dispersion liée aussi, aux différents paramètres inclus dans la précarité.

En rapport avec le sujet d'étude, il convient de souligner les aspects suivants :

L'Heure Joyeuse dispose d'une grande expérience 'de la vulnérabilité' : une approche pertinente des paramètres d'interaction qui la rendent complexe en matière de prise en charge. Domaines de, l'abandon, de la violence familiale, de la maltraitance, de la vulnérabilité 'multiple'. Une 'alchimie' qui mène vers et renforce la précarité.

Une appréhension qualitative,

Une gestion quantitative,

Une organisation structurée : première association marocaine labellisée par Vigeo (responsabilité sociale)⁹⁴

Une expérience de l'urbain et du rural.

Enfants de mères célibataires significativement représentés dans les populations 'gérées' par l'association

Par ailleurs l'association se distingue par ses 'entrées' et par des compétences 'inédites' en matière de réseautage et de partenariat :

Plus de 20 partenaires institutionnels ;

Plus de 44 partenaires du secteur des ONGs, fondations, organisations

Plus de 140 partenaires privés...

Tous en soutien à des activités adaptées à leur champ d'action.

Un total ressources de 11.498848 dirhams (bilan 2013-2014).

Une stratégie de communication ciblée : lobbying, événementiel, soirées de gala.

Enfin, un discours sobre, mesuré, et particulièrement frappant. Une association aussi, où les membres du comité 'servent' à différents niveaux et mettent 'tous, la main à la pâte'.

⁹⁴ Un rapport d'activité rendu public.

CONCLUSION⁹⁵

- Une contribution incontestable, difficilement mesurable des acteurs associatifs dans le domaine de la femme, de l'enfant, dans le domaine spécifique de la maternité célibataire.
- Une charge excessive assumée par la société civile, 'rendue responsable' de la prise en charge des populations.
- Des populations de plus en plus comptables (Casablanca) qui rendent 'leur acteur redevable'.
- Un secteur associatif doté de compétences certaines et particulières en vue du plaidoyer.
- Des modèles de structures sensiblement différenciés à des niveaux de, gestion, organisation et encadrement ;
- Des indicateurs traditionnels et relativement invariables dans le secteur femmes : un travail nécessaire de réflexion et d'actualisation.
- Des référentiels fluctuants le plus souvent : une approche droit 'timorée', notamment dans le secteur 'femmes' (!) ;

⁹⁵ D'autres intervenants (liste non exhaustive) sont impliqués dans la question 'femmes, mères célibataires, enfants, sont présentés en seconde partie de l'annexe)

DOMAINE DE LA PRISE EN CHARGE

- Une multitude d'intervenants, généralistes, spécialistes, militants de droits humains, militants pour la perpétuité et la pérennité de la famille' ;
- Des services de base similaires assurés par la majorité des intervenants ;
- De nouvelles dispositions intègrent le renforcement des femmes ;
- Une certaine confusion domine, dans l'appréhension des populations de mères célibataires, dans des modalités mises en œuvre pour leur accompagnement ;
- Une carence de dispositifs d'évaluation d'impacts ;
- Une place importante est accordée à l'idéologie, à la subjectivité et à l'émotion ;
- Des paradoxes entre le discours et les relations entretenues avec les populations ;
- Une carence flagrante en matière de coordination d'acteurs. Des rivalités et des conflits de pouvoir.

DES CONTRAINTES MAJEURES

- Liées à l'environnement et au poids considérable des représentations sociales en dépit d'une évolution décrite des attitudes ;
- Liées à l'environnement juridique ;
- Liées aux capacités financières des structures et aux modalités offertes par l'environnement en matière de financement. Des difficultés conséquentes, en matière de prévision.
- Liées à la très faible implication de l'Etat dans le financement des structures.

DES DEFIS

- La clarté du référentiel et la déclinaison du référentiel 'droits humains sur les pratiques de prise en charge, d'accompagnement et sur les relations ;
- La coordination des actions et le partage ;
- La spécialisation ?

RECOMMANDATIONS

Femmes en situation de maternité célibataire.

- Un changement de paradigme pour cesser de reconduire un discours de faute et le sentiment de culpabilité.
- Respecter l'histoire intime du Sujet et faire avancer le droit.
- La compréhension du Sujet (la femme en situation de maternité célibataire) relève de la prise en charge et de ses modalités de mise en œuvre.
- La communication autour du Sujet concerne le domaine du droit, essentiellement.

Le droit enfin, à l'oubli.

- Des femmes vivent avec leurs enfants et forment des familles monoparentales ;

Des familles monoparentales qui revendiquent leurs droits :

A la dignité,

A l'égalité,

A une aide financière institutionnalisée,

A des alternatives au 'crime de sexualité'.

PLAIDOYER POUR,

Une harmonisation des lois ;

Le respect des conventions ratifiées par le Maroc ;

L'abrogation de l'article 490 ;

L'ADN, une procédure accessible et une preuve juridique

Un statut de monoparentalité reconnu et (contenu dans les statistiques publiques);

L'enfant a droit à un soutien de l'Etat.

L'enfant a droit à un père et une mère qui partagent la responsabilité,

Lorsque ses parents sont défailants, temporairement, durablement, l'enfant a droit à une famille d'accueil,

De durée transitoire,

De longue durée,

Assumée par les institutions en charge de l'enfance.

SECTEUR ASSOCIATIF

- Un travail majeur de plaidoyer en vue de défendre le droit ;
- Un plaidoyer collectif pour un partenariat plus équitable avec l'Etat, à différents niveaux ;
- Un travail de sensibilisation pour faire évoluer les représentations de genre ;

Et en vue de renforcer l'inclusion de la mère et de son enfant,

- 'Penser' aussi à mettre en œuvre des stratégies d'accueil, hebdomadaire, mensuelle, en partenariat avec des familles qui les confirment les Sujets dans leur intégrité, dans leur droit à la 'dignité sociale', et ouvrent leurs portes.

ANNEXES

1. Soutien du Ministère du développement Social, de la Famille et de la Solidarité, à des acteurs de la prise en charge, dans 5 régions, provinces.
2. Autres acteurs intervenants dans le secteur femmes/maternités célibataires.

I- SOUTIEN DU MSFFDS AUX ACTEURS : DISTRIBUTION ET MODALITES

1- Région de Oued Eddahab-Lagouira

• **Bir Gansouz**

Al Ahd Jadid pour le Développement et Collaboration-Secteur femme
Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget 20 000,00

• **Dakhla**

[Leader de la Marche Verte des Aveugles et Handicapés. Secteur handicap](#)
Projet Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget alloué : 156 600,00

Féminine pour le Développement Durable. Secteur femmes
Projet appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

Génération de Demain pour Défendre les Droits de l'Enfant. Secteur femmes ; enfants
Projet femmes : Soutien à la participation politique des femmes aux élections communales
Budget : 30 000,00

Al Ahd Aljadid. Domaine enfance, famille, personnes âgées
Projet : Campagne de sensibilisation pour la présentation du code de la famille et la régularisation du mariage, au profit des familles rapatriées des camps de TINDOUF
Budget : 95 000,00

2- Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra

• **Laâyoune**

Jaouharate Assahrae pour la Femme et l'Enfant. Secteur Femmes
Projet femmes : Soutien à la participation politique des femmes aux élections communales
Budget : 30 000,00

[Soutien aux Personnes Handicapées. Secteur Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 88 000,00

Union Nationale des Femmes Marocaines. Secteur Femme
Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49. 000,00

Sakia Alhamra pour le Développement des Femmes. Secteur Femme
Projet : Soutien à la participation politique des femmes aux élections communales
Budget : 30 000,00

Wad Edahab pour la démocratie et le développement. Secteur Développement Social
Projet : Appui à la Mise en Réseau ; appui au fonctionnement et renforcement des capacités de plaidoyer sur les causes nationales
Budget : 250 000,00

[Marocaine des Handicapés et Enfance Démunie. Secteur Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 88 000,00

3- Guelmim Es-Semara

· **Guelmim**

Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes. Secteur Femme
Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

[Régionale des Associations des Personnes en Situation de Handicap. Secteur Handicap](#)

Projet : Organisation du 9ème festival national des enfants à besoins spécifiques
Budget : 100 000,00

[Alihssane de lutte contre la Pauvreté et la Mendicité. Secteur femmes](#)

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

Réseau Féminin de la région Guelmim Smara. Secteur femmes et développement Social
Projet : Appui à la Mise en Réseau ; Appui au fonctionnement et renforcement de capacités : budget : 130 000,00

[Défi de l'Handicap. Domaine Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 107 800,00

[Association Tazerzit Féminine pour le Développement. Secteur femmes](#)

Projet : Organisation de cycles de formation au profit d'acteurs sociaux. Thème: dispositions du code de la famille ; exposé, ateliers ; guides.
Budget : 70 000,00

[Ligue démocratique pour les droits de la femme. Secteur femmes.](#)

Projet : organisation de campagnes de sensibilisation ; sessions de formation.
Budget : 80 000,00

· **Assa**

Ennur pour la protection des Affaires des Veuves et Orphelins. Projet Femmes
Projet : Soutien à la participation politique des femmes aux élections communales
Budget : 30 000,00.

• **Tata**

Union Régionale des Associations des Personnes en situation de Handicap dans la Région
Guelmim Essmara. Secteur développement social et handicap

Projet : Appui à la Mise en Réseau ; Appui au fonctionnement et renforcement de capacités:
Budget : 127 000,00

• **Tantan**

Réseau Afak Régional pour le Développement et la Solidarité. Secteur développement social

Projet : Appui à la Mise en Réseau ; Appui au fonctionnement et renforcement de capacités:
Budget : 172 000,00

4- **Souss-Massa-Drâa**

• **Ouarzazate**

Echos pour la Solidarité et le Développement. Secteur femmes

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

Oxygène. Femme

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

Tissu Associatif de Développement. Développement social

Projet : Appui à la Mise en Réseau ; appui au fonctionnement et renforcement des capacités
Budget : 73 000,00

Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes. Secteur femmes

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 80 000,00

Association El Mechaal pour le Développement et l'Education. Enfance, famille personnes âgées.

Projet : Organisation de cycles de formation au profit des membres et cadres des associations

locales. Thème : mécanismes de sensibilisation, de suivi et du -Rencontres de sensibilisation avec les femmes et les hommes des douars ; plaidoyer.

Budget : 100 000,00

Tissu Associatif d'Ouarzazate pour le Développement. Secteur enfance, famille, personnes âgées.

Projet : Atelier sur les effets néfastes du mariage précoce ; Atelier sur les réformes du code de la famille et l'importance de la régularisation du mariage ; - Stand pour les dépliants et les affiches de sensibilisation ; - Soirée éducative et de loisirs pour la sensibilisation

Budget : 57 740,00

• **Agadir**

Réseau des Associations de la Réserve Biosphère. (Arganeraie). Développement social

Projet : Appui à la Mise en Réseau, appui au fonctionnement et renforcement des capacités
Budget : 75 000,00

[Tinaghouzine pour Enfants Autistes et Inadaptés. Secteur du handicap.](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 180 000,00

Tazzanine d'aide aux Enfants abandonnés d'Agadir. Protection de l'enfance. Abandon

Projet : Soutien aux capacités

Budget : 200 000,00

[Enfance Handicapée. Secteur handicap.](#)

Projet : organisation du 9ème festival national des enfants à besoins spécifiques

Budget : 70 000,00

[Enfance Handicapée. Secteur Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 247 500,00

[Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Mentaux. Secteur handicap.](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 148 500,00

[Femmes du Sud. Femme](#)

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence

Budget : 80 000,00

• **Ait Melloul**

Fédération des associations d'Ait Melloul pour le développement FAAD. Secteur développement social. Formation. Culture. Environnement.

Projet : Appui à la Mise en Réseau ; appui au fonctionnement et renforcement de capacités.

Budget : 136 000,00

• **Tiznit**

[Défi de l'Handicap. Secteur Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 196 000,00

Association Agrd Netsgdelt pour le Développement et la Coopération. Enfance, famille, personnes âgées

Projet : rencontre d'information et de sensibilisation de la population locale sur le code de la famille ; sensibilisation des filles rurales des effets néfastes du mariage précoce.

Budget : 24 000,00

• **Sidi Ifni**

[Diae pour la Protection de l'Handicapé. Handicap.](#)

Projet : Organisation de la 2 édition de la semaine de l'enfant handicapé

Budget : 45 000,00

Solidarité Féminine pour le Développement Social. Secteurs femmes.

Projet : Equipement d'un centre multifonctionnel

Budget : 750 000,00

• **Taroudante**

Forum des initiatives Locales. Développement Social. Femmes. Jeunesse

Projet : Appui à la Mise en Réseau ; appui au fonctionnement et renforcement des capacités

Budget : 250 000,00

Migrations et Développement-Taliouine. Femmes. Droits et développement social

Projet : Promotion et implication des femmes rurales dans le dev économique local par le biais de la valorisation des Plantes Aromatiques, Médicinales et Méllifères au profit des femmes et des jeunes.

Budget : 700 000,00

• **Zagora**

Forum Beni Zouli pour le Développement et la Communication. Secteur Femme

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence

Budget : 49 000,00

Safae. Secteur femmes.

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence

Budget : 20 000,00

Union Daraâ pour le Développement. Développement Social. Culture. Agriculture

Projet : Appui à la Mise en Réseau ; appui au fonctionnement et renforcement des capacités:

Budget : 130 000,00

Association Katr Ennada pour la Femme et l'Enfance. Femme, enfance

Projet : Ateliers de formation au profit des femmes leaders des douars et celles des centres d'alphabétisation ; sensibilisation au niveau des douars et des établissements scolaires.

Budget : 49 000,00

Association des Echos pour la Solidarité et le Développement. Enfance, Femmes

Caravanes de sensibilisation ; Pièce théâtrale sur le mariage précoce

Budget : 49 000,00

5- GRAND CASABLANCA

• **Casablanca**

Marocaine Langage Parlé. Handicap.

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 72 000,00

SOS village d'enfants. Secteur abandon ; handicap. Femmes

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 66 000,00

[Al Youssr Maroc pour l'Education et la Réhabilitation des Handicapés Trisomiques 21. Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 484 000,00

[Femmes Chefs d'Entreprises](#)

Projet : Organisation d'une étude sur l'entreprise féminine au Maroc

Budget : 300 000,00

[Casablanca des Gynécologues Privés. Femmes](#)

Projet : Organisation d'une caravane médicale au profit des femmes de Tafraout

Budget : 60 000,00

[Club l'Age d'or. Enfance, famille](#)

Projet : organisation d'activités de sensibilisation / caravanes médicales

Budget : 49 000,00

[Tamassouk. Femmes.](#)

Projet : Organisation de la foire Internationale de l'Investissement Féminin

Budget : 250 000,00

[Chouala pour l'Education et la Culture. Développement Social](#)

Projet : appui à la Mise en Réseau : Appui au fonctionnement et renforcement de capacités

Budget : 75 000,00

[Forum Marocain pour la Vérité et la Justice. Droits et développement](#)

Projet : Organisation d'une colonie de vacance thématique pour les jeunes

Budget : 49 500,00

[Casablanca des Parents et Amis des Enfants Handicapés Mentaux. Secteur du handicap](#)

Projet : appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 1 970 100,00

[Casablanca de Gérontologie Espoir. Personnes âgées.](#)

Projet : Elaboration de supports de communication (sensibilisation au bien être)

Budget : 100 000,00

[A.Marocaine de lutte contre la violence à l'Egard des Femmes. Femmes.](#)

Projet : appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence

Budget : 80 000,00

[Madinati. Secteur Femmes](#)

Projet : Création d'un centre pour les femmes

Budget : 700 000,00

[Marocaine de la Femme Handicapée. Handicap&Femme](#)

Projet : Organisation du 9 festival national des enfants à besoins spécifiques

Budget : 70 000,00

[Enfant Sourd et Développement du langage parlé . Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 126 000,00

[Nationale pour l'Intégration des Trisomiques21. Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 279 000,00

[Marocaine des Enfants Sourds. Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 1 401 400,00

[Nationale pour l' Avenir des Inadaptés Scolaires / ANAIS. Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux : Centre 1
Budget : 366 300,00

[Ligue Marocaine de l'Education Fondamentale. Femmes](#)

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

[Fondation yetto pour l'hébergement et la réhabilitation des femmes. Femmes](#)

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 49 000,00

[Union Nationale des Femmes Marocaines](#)

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 80 000,00

[Union de la Femme Marocaine. Femmes](#)

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence
Budget : 80 000,00

[Marocaine de la Femme Handicapée. Handicap. Femmes](#)

Projet : appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 55 000,00

[Fondation Benn's. Enfance, famille, personnes âgées](#)

Projet : Organisation de la 1 édition de kermesse "smile for the planet
Budget : 80 000,00

[Marocaine de Soutien à l'Enfant Autiste. Handicap](#)

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux
Budget : 99 000,00

[Bébés du Maroc. Enfance](#)

Projet : Organisation d'une activité sur les nouveaux nés et sur la Kafala
Budget : 166 974,00

Fédération de la ligue Démocratique des Droits des Femmes

Projet : Appui au centre d'écoute pour femmes victimes de violence

Budget : 80 000,00

Soutien à l'Enfant Autiste et la Famille. Handicap

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessitant

Budget : 99 000,00

Samu Social. Enfance, Femmes. Vulnérabilité

Projet : Amélioration des conditions de personnes en situation de rue

Budget : 3 183 846,04

Réseau des associations de l'ancienne Medina RAAM. Développement Social

Budget : Appui à la Mise en Réseau ; appui au fonctionnement et renforcement des capacités:

Budget : 133 000,00

Agence Internationale pour le Développement Economique et Social. Enfance, famille, personnes âgées

Projet : Campagnes de sensibilisation au profit des femmes, jeunes filles et des hommes en collaboration avec l'Entraide Nationale en utilisant les structures de celles-ci ; Campagnes de sensibilisation en collaboration avec l'Heure Joyeuse au profit des jeunes.

Budget : 209 038,00

Association Espace Al Amal de l'animation et des œuvres sociales. Enfance, famille, personnes âgées

Projet : Campagnes de sensibilisation pour l'information et la sensibilisation sur les différentes dispositions du code de la Famille principalement le mariage précoce et la régularisation des mariages.

Budget : 71 600,00

Fondation Zakoura Education. Enfance, familles, Femmes.

Projet : Information et sensibilisation de populations adultes des milieux ruraux marginalisés sur les différentes dispositions du code de la Famille et surtout la thématique des mariages précoces (24 séances de sensibilisation pour adultes).

Budget : 127 000,00

Espace point de départ (Association marocaine pour la promotion de l'entreprise féminine. Femmes

Projet : Formation des formateurs sur le code de la famille et sur le rôle de la médiation pour la sensibilisation de la population de Casablanca et régions et de la section de l'association à Tanger.

Budget : 80 000,00

Fondation Ytto pour l'hébergement et la réhabilitation des femmes victimes de violences

Projet : Campagnes de régularisation du mariage ; campagnes de sensibilisation et ateliers de formation

Budget : 1 000 000,00

Organisation du renouveau de prise de conscience féminine -(ORCEF). Femmes

Projet : Session de formation pour 30 actrices associatives dans le domaine du code de la famille; 13 activités de sensibilisation des femmes et des hommes en collaboration avec 13 associations partenaires (11 activités en milieux urbains).

Budget : 50 000,00

Union Nationale des femmes marocaines- (UNFEM) Femmes. Enfants

Projet : Information et sensibilisation sur les dispositions du nouveau code de la famille, les effets néfastes du mariage précoce des filles mineures et l'incitation la régularisation du mariage pour la promotion des droits de la femme et de l'enfant.

Budget : 40 000,00

Association Tahadi pour l'environnement. Enfance, famille, personnes âgées

Projet : Organisation d'une caravane de sensibilisation autour des dispositions du code de la famille au quartier Derb Ghallef-Casablanca ; cycle de formation au profit des cadres de l'association ; organisation de deux conférences en présence des juges du tribunal

budget : 31 000,00

Amal Marocaine des Handicapés. Handicap

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 238 700,00

RBC. Handicap

Projet : Soutien au programme de Réadaptation sociale

Budget : 130 000,00

• **Mohammedia**

Eltaouassol de l'handicapé. Handicap

Projet : Appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 66 000,00

Solidarité avec l'enfant handicapé mental. handicap

Projet : appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 145 200,00

Mohammedia Enfance et Santé. Handicap

Projet : appui à l'éducation spécialisée des filles et garçons handicapés nécessiteux

Budget : 60 500,00

Réseau des associations de Mohammedia (RAM). Développement Social

Projet : appui à la Mise en Réseau ; Appui au fonctionnement et renforcement de capacités: Développement local, éducation, formation

Budget : 205 000,00

II- D'autres intervenants du secteur de la PEC

En dehors des intervenants évoqués dans ce rapport, de nombreux autres acteurs, s'investissent, dans le travail auprès de mères célibataires, généralement incluses dans une population globale, de 'femmes démunies', 'vulnérables', seules avec enfants'...

Les données qui suivent, non exhaustives, servent davantage à rendre compte de la multiplicité et de la diversité des intervenants œuvrant dans ce domaine. Certains d'entre eux, s'ils ne bénéficient pas du 'même tambour que celui percuté' par des acteurs de Casablanca notamment, sont apparus, 'ici et là' comme très dynamiques sensiblement investis dans l'engagement citoyen, avec des résultats notables et reconnus.

Marrakech

Association Al Amane pour la femme et l'enfant. Missions : Renforcement des capacités économiques, sociales et éducatives des femmes. Centre d'hébergement de femmes victimes de violences : un refuge pour femmes en situation difficile, dont mères célibataires et enfants.

Association Atfalouna : centre d'accueil pour enfants en situation difficile : accueil, soutien scolaire, formation professionnelle, éducation non formelle, insertion, en fonction de l'âge de l'enfant. Hébergement : Centre d'écoute pour mères célibataires. Ligue Marocaine de protection de l'Enfance : accueil, formation, prévention, soutien juridique. Contribution de l'UNICEF.

El Hajeb

Association ibtissama : 'Espace multifonctionnel de femmes en situation difficile' Renforcement des femmes en situation difficile. Hébergement réservé aux mères célibataires (capacité : 15 lits) ; accompagnement juridique, social, médical, psychologique. Médiation familiale. Formation professionnelle et accompagnement en vue de l'obtention de micro crédits pour des AGR. Contribution de l'INDH, l'Entraide Nationale, le Ministère de la Solidarité...Fonctionnement assuré par l'ambassade de la République de Pologne.

Nador

Association Rahma pour le développement social : partenariat avec branches belge et londonienne de l'association 'Islamic Relief', 'spécialisée' dans le développement social. Actions dominantes : soutien d'enfants sans père, de mères veuves ou célibataires, par le biais d'une allocation mensuelle de 400 dirhams.

Aide à l'insertion professionnelle des mères. Objectifs : lutte contre l'exclusion de l'enfant. Objectifs quantitatifs 2015 : 400 enfants bénéficiant d'une aide matérielle.

Oujda

Association Ain ghazal : promotion de l'égalité hommes/femmes. Soutien et accompagnement de femmes en situation de crise. Formation des femmes à leurs droits, formation professionnelle. Création de cellules d'écoute en milieu scolaire et au sein du tribunal de la famille. Extension des centres d'écoutes au niveau de la région (3 centres à Berkane, Taourirt et Jerada en partenariat avec l'UNFPA). Projets AGR pour améliorer les revenus de femmes (élevage caprin en partenariat avec ORVAM et fondation Ousseimi (suisse). Atelier de reliure....

Centre d'hébergement d'urgence opérationnel depuis 2005 : capacité : '30 femmes, 10 enfants'. Durée de l'hébergement entre 1 et 4 mois. Partenariat : commune d'Oujda ; fondation Mohamed V et le 'Centre de Relais', France.

Tanger

Association Al Karama pour le Développement de la Femme. Création en 2002. Services offerts : accueil, écoute, orientation juridique, formation professionnelle. Hébergement au sein du Centre Al Karama : capacité 30 lits. Soutien des autorités, et de l'INDH. Référentiel 'islamiste'.

Ouarzazate

Association Nour pour la solidarité avec la femme rurale -ANSFR) créée en 2003 opère dans le rural de la région sud. Promotion et protection des droits des femmes, lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté, intégration des femmes au développement, et lutte contre la violence faite aux femmes.

Projets AGRs ciblant plusieurs centaines de femmes. Projet Demma, financé par la FAO (prix en 2006) ; AGR de minoterie gérée par les femmes du douar Tassouite (partenariat ministère de l'Agriculture). Projet trituration d'olives au profit de femmes du douar Ait Sedrate et de 13 douars voisins en partenariat avec le ministère de l'Agriculture. Création de centres multifonctionnels féminins (6) en partenariat avec l'ambassade du Japon. Campagnes de sensibilisation ; éducation. Classes mobiles pour enfants.

Lutte contre la violence faite aux femmes. Création du centre Noor (éducation ; formation professionnelle ; artisanat et arts culinaires) en partenariat avec l'INDH.

Association Cœur de Gazelle : parmi les projets de l'association, un projet de réinsertion professionnelle de mères seules avec enfants et vulnérables. Un Centre de réinsertion professionnelle a été lancé en 2011, bénéficiant du soutien de 'Amy Lerner & fondation Amy Lerner' et de la mise à disposition par l'Entraide Nationale, d'un local à cet effet pour des formations en cuisine marocaine. Partenariat avec 'l'Association Féminine de Bienfaisance El Khir' (Essaouira) pour le développement entre autres, d'activités génératrices de revenus en direction de femmes seules, célibataires, veuves, divorcées.

Rabat

Centre Annajda d'aide aux femmes victimes de violence (UAF)

Accompagnement social, juridique, psychologique des femmes victimes de violences. Sensibilisation au droit et diffusion de la culture de l'égalité. Centre d'hébergement de réhabilitation et d'insertion de femmes victimes de violences et de leurs enfants. Dont 'mères célibataires' et enfants.

Casablanca

Complexe social Oum keltoum (sidi Moumen, mise à disposition par la famille Berrada et géré par Madame Fikria Berrada, d'un complexe destiné à la lutte contre la vulnérabilité) : diverses associations sont localisées au sein du complexe, destinées à l'accompagnement de personnes vulnérables, dont certaines offrent des services 'habituels' d'accueil, d'accompagnement juridique, et de formation, à des mères célibataires, dans un objectif d'insertion économique.